

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA VIE DÉMOCRATIQUE AU FRONT COMMUN DES PERSONNES
ASSISTÉES SOCIALES DU QUÉBEC :
ENQUÊTE SUR LA PARITÉ DE PARTICIPATION DES PERSONNES
ASSISTÉES SOCIALES

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
À LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR
CLAUDE CASTONGUAY

DÉCEMBRE 2020

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

D'abord, je tiens à remercier toutes les personnes qui forment et font vivre le Front commun des personnes assistées sociales du Québec. Vous m'avez accueillie à bras ouverts et vous avez démontré un grand intérêt pour cette recherche. Sans vous, toute cette démarche n'aurait pas été possible.

Un très grand merci à Jean-François, mon directeur, qui a su garder espoir en ce projet malgré tout le temps que j'ai pris pour le terminer. Ta rapidité dans les rétroactions, ton indéfectible disponibilité, tes encouragements et ton indulgence à l'égard de ma réalité familiale ont été essentiels pour arriver à déposer mon mémoire. Je te remercie pour nos échanges et toutes tes idées pour m'aider à clarifier ma réflexion. Elles m'ont ouverte à des pistes nouvelles et m'ont aidée à m'affirmer davantage.

Merci à Maxime qui m'a soutenue et accueillie, sans jugement, dans tous mes états d'âme. En plus de me libérer des obligations familiales (ce qui est énorme!), tu as su respecter ma bulle et ne jamais remettre en question ce projet interminable. Je suis profondément choyée de partager ma vie avec toi, mon repère.

Merci mes amiEs, tout spécialement à Cindy, Marie-Pier, Céline, Isabelle, Josée et Estelle, pour leur grande écoute, leur capacité à rire de moi-même tout en m'encourageant et en étant là pour moi. Votre amitié est tellement précieuse pour moi.

Merci à Joël, Gaston, Claudette et Johanne. Vous m'avez accueillie pour que je puisse travailler et rédiger, m'avez encouragée et vous vous êtes occupés de Paul pour que je puisse terminer d'écrire. J'ai toujours pu compter sur vous.

Merci à Marie-Iris, Guy, Lyse et Elsa. Je n'aurais pas pu avoir un entourage aussi humain que vous, un milieu de travail préoccupé que je termine mon mémoire sans y perdre ma santé mentale et qui m'a souvent rappelée d'être indulgente à mon égard. Je suis privilégiée de partager mon quotidien avec vous.

Un merci tout spécial à Marie-Andrée. De vivre les mêmes enjeux de conciliation travail-famille-mémoire-implication et les montagnes russes de la motivation ont fait en sorte que je poursuive ce travail malgré les découragements. La finesse et l'intelligence de tes réflexions, ton esprit critique et tes implications militantes sont une source d'inspiration pour moi.

Je dédie ce mémoire à ma mère, Françoise, qui, bien qu'elle soit partie il y a près de vingt ans, a su me transmettre la flamme de l'indignation et de la lutte pour une plus grande justice sociale. J'espère, à mon tour, transmettre cette flamme à mon fils, Paul.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
TABLE DES MATIÈRES	iv
RÉSUMÉ	viii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I LA PROBLÉMATIQUE.....	5
1.1 Historique du mouvement communautaire	5
1.1.1 Avant 1960 : les organisations de charité et les settlements	6
1.1.2 1 ^{ère} génération : les comités citoyens	7
1.1.3 2 ^e génération : les groupes populaires et l'action politique	9
1.1.4 3 ^e génération : les organismes communautaires	11
1.1.5 4 ^e génération : Concertation et partenariat	12
1.1.6 Secrétariat à l'action communautaire autonome.....	15
1.1.7 Recentralisation et hiérarchisation	16
1.2 La participation citoyenne.....	18
1.2.1 La participation citoyenne dans les regroupements de groupes communautaires	20
1.3 Les regroupements de groupes communautaires: le cas du Front commun des personnes assistées sociales du Québec	23
1.3.1. Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec	24
1.4 La pertinence sociale de l'étude et la question de recherche	29
CHAPITRE II LE CADRE THÉORIQUE	31
2.1 La démocratie.....	31
2.1.1 La démocratie en tant que processus et mouvement.....	32
2.1.2 La démocratie liée à l'idée de « sujet »	33
2.1.3 La démocratie vue comme espace de délibération.....	34

2.1.4	La démocratie comme étant la participation	35
2.2	La parité de participation	36
2.2.1	La redistribution socioéconomique	37
2.2.2	La reconnaissance culturelle	38
2.2.3	La représentation politique.....	39
2.3	Synthèse et objectifs de recherche	42
CHAPITRE III LA MÉTHODOLOGIE		44
3.1	La stratégie générale de recherche	44
3.2	Sélection du cas à l'étude et technique d'échantillonnage	46
3.3	Modes de collecte de données	47
3.3.1	Observation directe	48
3.3.2	Entretiens semi-dirigés.....	50
3.3.3	Analyse documentaire.....	52
3.4	Traitement des données.....	52
3.5	Limites de l'étude	54
3.6	Considérations éthiques	57
CHAPITRE IV LA PARTICIPATION DES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES AU FCPASQ		59
4.1	Les pratiques du FCPASQ	60
4.1.1	Mission, structure et fonctionnement.....	60
4.1.2	Animation des rencontres.....	63
4.2	Le pouvoir des personnes assistées sociales	67
4.2.1	La présence des personnes assistées sociales.....	68
4.2.2	La prise de parole	70
4.2.3	La prise de décision.....	74
4.2.4	Le pouvoir d'influencer.....	76
4.3	Synthèse	81
CHAPITRE V LES CONDITIONS DE PARTICIPATION À LA VIE DÉMOCRATIQUE.....		83
5.1	Les personnes assistées sociales : motifs et fonctionnement de la délégation	83

5.1.1	Les appartenances et le développement de compétences : moteur de la participation des personnes assistées sociales	84
5.1.2	Le besoin de reconnaissance et d'affranchissement du statut d'assisté social	87
5.1.3	Une délégation dissemblable entre groupes membres	90
5.1.3.1	Processus de délégation.....	90
5.1.3.2	Rôle et responsabilités.....	92
5.1.3.3	Préparations aux rencontres	93
5.2	La permanence salariée : vigile de la vie démocratique	96
5.2.1	Rôle de la permanence... ou la constante confrontation avec ses propres valeurs	96
5.2.2	La surcharge : un obstacle à leur idéal de pratiques de la permanence	101
5.3	Obstacles à la participation des personnes assistées sociales.....	103
5.3.1	Disparité de représentativité et participation des personnes assistées sociales dans les groupes locaux	103
5.3.2	Problèmes de santé et manque de relève chez les personnes assistées sociales.....	105
5.3.3	Lourdeur de la structure du regroupement et de l'implication demandée	106
5.3.4	Peur du jugement, intériorisation des normes sociales et perception négative d'elles-mêmes	108
5.3.5	Absence d'autocritiques et personnalisation des enjeux.....	110
5.4	Synthèse	113

CHAPITRE VI LA PARITÉ DE PARTICIPATION ET LA DÉMOCRATIE AU FCPASQ : APPROFONDISSEMENT ET DISCUSSION		115
6.1	La redistribution : le cœur de la mission du FCPASQ.....	116
6.1.1	Un regroupement né au sein des luttes de classes.....	116
6.1.2	Le revenu social universel garanti comme principale revendication	117
6.1.3	La redistribution comme dimension de la participation à l'interne du FCPASQ	118
6.2	La représentation politique : le défi quotidien du FCPASQ	119
6.2.1	La démocratie du FCPASQ par et pour qui?	120
6.2.1.1	À qui le pouvoir?.....	121
6.2.1.2	La difficile représentativité des personnes assistées sociales	123

6.3 La reconnaissance : le nœud occulté de la participation des personnes assistées sociales	125
6.3.1 La nécessité d’être reconnues, mais de quelle reconnaissance parle-t-on?	126
6.3.2 Refuser le pouvoir pour ne pas être étiquetées.....	128
6.3.3 Reconnaître le besoin de reconnaissance pour des pratiques réflexives démocratiques	129
6.4 La démocratie : un processus à poursuivre	130
 CONCLUSION	 132
 ANNEXE A GRILLE D’OBSERVATION.....	 137
 ANNEXE B QUESTIONNAIRE POUR LES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES	 139
 ANNEXE C QUESTIONNAIRE POUR LA PERMANENCE DU FCPASQ	 143
 ANNEXE D FORMULAIRE DE CONSENTEMENT.....	 147
 ANNEXE E TABLEAU DES RENCONTRES DE COMITÉS ET D’ASSEMBLÉES	 148
 BIBLIOGRAPHIE	 151

RÉSUMÉ

La vie démocratique et la participation citoyenne sont des principes fondateurs pour l'action communautaire autonome. Or, plusieurs recherches constatent que la présence des personnes premières concernées dans les instances des regroupements de groupes communautaires est faible contrairement à celles des personnes salariées, mettant en doute leur légitimité à les représenter et soulevant le risque d'instrumentaliser leur parole et leur participation. Face à ces enjeux, cette recherche veut brosser un portrait de la vie démocratique d'un regroupement, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, et comment s'y actualisent le pouvoir et la participation des personnes assistées sociales. Pour ce faire, deux principaux concepts ont été utilisés : la démocratie et la parité de participation.

Sous forme d'étude de cas, trois modes de collectes de données ont été utilisés : l'observation participante à dix-huit rencontres de comités et assemblées générales du FCPASQ, quatre entretiens semi-dirigés avec des personnes assistées sociales déléguées et deux entretiens avec la permanence salariée du regroupement ainsi que l'analyse de la documentation du regroupement. Les personnes assistées sociales rencontrées aiment le FCPASQ et y participer, croient en la mission du regroupement, se sentent incluses et, surtout, considèrent que ce sont elles qui prennent les décisions. Cependant, les propos de la permanence salariée et les observations démontrent que le pouvoir demeure principalement dans les mains des personnes salariées des groupes membres et de la permanence. Les personnes assistées sociales prennent moins la parole et ne suivent pas toujours les enjeux discutés ni le fonctionnement du FCPASQ. Elles demandent beaucoup l'avis des personnes salariées et leur délèguent leur pouvoir. La multiplicité des lieux d'implication et la surcharge du travail à réaliser sont aussi des obstacles pour des pratiques plus inclusives. Mais surtout, un nœud important se crée autour du besoin de reconnaissance des personnes assistées sociales. D'une part, cette reconnaissance qu'elles reçoivent au FCPASQ les motive à s'impliquer, mais crée aussi une peur du jugement fondée, entre autres, sur les préjugés véhiculés sur les personnes assistées sociales. Cette peur devient alors un obstacle pour la mise en place de pratiques réflexives qui leur donnent davantage la parole au sein du regroupement ainsi que publiquement au nom des droits des personnes assistées sociales. Le défi est de déconstruire leurs propres préjugés et valoriser leur statut tout en poursuivant, par et avec les personnes assistées sociales, la lutte pour leur dignité et l'accès à des conditions de vie décentes.

Mots clés : regroupement de groupes communautaires, vie démocratique, parité de participation, reconnaissance, pouvoir, personnes assistées sociales.

INTRODUCTION

« Ce qu'on fait pour les
autres sans les autres
est contre les autres. »

Proverbe touareg¹

En toute simplicité, ces quelques mots explicitent une tension et un continuel questionnement dans le mouvement communautaire : comment faire pour améliorer les conditions de vie de personnes vulnérables et marginalisées de la société sans agir à leur place? En effet, il suffit de prendre connaissance de l'histoire de ce mouvement à partir de sa décléricalisation pour saisir que l'inclusion et la reconnaissance de toutes les citoyennes et tous les citoyens furent un des principaux piliers fondateurs. Les comités citoyens des années 1960 avaient pour objectif la prise en charge de la communauté par elle-même et pour elle-même afin de rivaliser contre les décisions prises par les personnes au pouvoir de l'État qui ne correspondaient pas, selon eux, à leurs besoins (Mayer *et al.*, 2008).

À ce jour, la participation citoyenne et démocratique est-elle toujours mise de l'avant au sein du mouvement et de ses organisations? Une expérience personnelle vécue dans un regroupement de groupes communautaires a alimenté ce questionnement en démontrant à quel point il est complexe et difficile de transférer une part de pouvoir aux personnes premières concernées, celles, souvent marginalisées, qui vivent les

¹ Ce proverbe est cité dans Dubé (2004, p. 232).

problèmes sociaux sous-jacents à l'existence des organismes locaux des regroupements. En effet, si le principe de participation démocratique était tant promu par le regroupement en question, il n'était pas tellement appliqué dans les processus internes de prise de décisions et ceci mettait en relief les luttes de pouvoir entre les différents acteurs et actrices: la permanence, la coordination des organismes locaux, les personnes intervenantes et les personnes premières concernées.

Cette expérience a aussi ouvert la réflexion sur le contexte des regroupements de groupes communautaires dont les enjeux sont souvent différents de ceux des organismes locaux. Les enjeux sur lesquels les regroupements se positionnent ne sont pas calqués sur le quotidien des personnes premières concernées. Le contact entre la permanence d'un regroupement et les personnes premières concernées n'est pas toujours direct et ceux et celles qui siègent aux instances du regroupement sont, souvent, des personnes salariées des groupes locaux et non les premières concernées (Duval *et al.*, 2011). En outre, les enjeux discutés dans les rencontres des regroupements demandent une certaine connaissance de l'action communautaire autonome et une vision plus globale de l'ensemble des groupes représentés; s'approprier ces informations est, parfois, un obstacle pour les personnes premières concernées pour pouvoir véritablement participer aux instances du regroupement. Sans compter que pour avoir accès à la vie démocratique du regroupement, les personnes premières concernées doivent d'abord participer à celle du groupe local membre du regroupement; c'est une implication considérable. Et surtout, il faut qu'il y ait une volonté de la part du groupe local et du regroupement de mettre en place des espaces démocratiques qui incluent les personnes premières concernées. Selon mon expérience, cette volonté d'inclusion n'est pas partagée par tous les groupes et regroupements.

Pourtant, les regroupements de groupes communautaires ont souvent comme mission la reconnaissance et la défense des droits des personnes premières concernées, donc une représentation politique des personnes premières concernées (Mayer *et al.*, 2008).

Ceci nous ramène alors à la question de départ : comment défendre les droits des personnes premières concernés si celles-ci sont absentes des discussions et des prises de décision?

Afin d'en apprendre plus sur cet enjeu, le présent mémoire a pour objectif de questionner, à partir d'une étude de cas, la démocratie et la participation des personnes premières concernées dans un regroupement de groupes communautaires en défense collective des droits, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ). Ce regroupement a pour mission de lutter contre les barrières et les formes d'oppression qui maintiennent les personnes assistées sociales dans la précarité sociale et financière (Dumas, 2002). Son histoire, son organisation et ses principaux objectifs démontrent un réel souci de tenir compte de la réalité et des problèmes que confrontent les personnes assistées sociales. Qu'en est-il véritablement dans la vie associative et démocratique?

Le choix de faire une étude de cas s'est fait dans une volonté de joindre et de croiser différentes perspectives sur le même enjeu pour en sortir les cohérences, les tensions, les difficultés et les forces. Tout ceci à partir d'observations et des diverses expériences partagées de personnes qui travaillent ensemble, mais qui n'ont pas les mêmes rôles ni les mêmes responsabilités.

Pour y arriver, le chapitre I présentera un historique succinct du mouvement communautaire au Québec, quelques enjeux liés à la participation citoyenne dans ce mouvement et pour les regroupements de groupes communautaires, un rapide portrait du fonctionnement et de la structure du Front commun des personnes assistées sociales du Québec et se terminera sur la question de recherche. Le chapitre II portera sur le cadre théorique décliné en deux concepts principaux : la démocratie abordée à partir de quatre angles et la parité de participation selon Nancy Fraser, philosophe politique. Le chapitre III fera un portrait de la méthodologie de recherche choisie, soit l'étude de cas, et décrira le traitement des données, les limites et les considérations éthiques. Les

chapitres IV et V feront part des résultats de recherche et ouvriront sur quelques pistes d'analyse, principalement sur le pouvoir et la participation des personnes assistées sociales au FCPASQ, les conditions pour pouvoir participer à la vie démocratique du regroupement et les obstacles à cette participation. Enfin, le chapitre VI approfondira les réflexions et les pistes d'analyse à partir d'une discussion structurée selon les trois dimensions de la parité de participation selon Fraser (2004, 2005, 2010, 2011). Ce mémoire conclura avec la synthèse des principaux constats faits dans cette recherche ainsi que sur quelques pistes de réflexions pour des pratiques inclusives dans les regroupements de groupes communautaires.

CHAPITRE I

LA PROBLÉMATIQUE

Le premier chapitre a pour but de mettre en contexte la présente recherche. En effet, la participation citoyenne et démocratique constitue un enjeu présent depuis longtemps dans la société québécoise et, plus spécifiquement, dans les regroupements de groupes communautaires. Afin de cerner ces spécificités et les enjeux qui la sous-tendent, il sera question de l'historique du mouvement communautaire au Québec, de la participation citoyenne et d'un bref portrait du fonctionnement et de la structure du regroupement de groupes communautaires sur lequel porte cette recherche : le Front commun des personnes assistées sociales du Québec. Ce chapitre se terminera sur la question de recherche.

1.1 Historique du mouvement communautaire

Le mouvement communautaire, défini comme étant l'évolution des pratiques communautaires (Fournier, 2008; Duval *et al.*, 2005), constitue une réalité complexe influencée par le contexte social, politique, économique et culturel du Québec. Il s'est transformé à travers les époques où les pratiques des organisations qui s'y rattachent se sont développées, parfois même confrontées, en tension avec l'État. C'est pourquoi un succinct portrait de son histoire est essentiel afin de comprendre les enjeux actuels qui l'animent.

La Révolution tranquille, amorcée en 1960, a engendré plusieurs transformations de modernisation qui ont bouleversé toute la société québécoise tout comme le mouvement communautaire. (Mayer *et al.*, 2008; Fontaine *et al.*, 2005). Les auteures (Duval *et al.*, 2005; Lamoureux *et al.*, 2008; Fournier, 2008; Bélanger et Lévesque, 1992; Bourque *et al.*, 2008; Bégin-Gaudette, 2010; Depelteau *et al.*, 2013; Depelteau, 2013) s'entendent toutes pour affirmer qu'il existe quatre grandes périodes de transformations dans le milieu communautaire à partir de cet événement historique majeur. Ils décrivent donc l'évolution des pratiques et l'histoire du mouvement communautaire à partir de ces quatre périodes, sous forme de générations de groupes communautaires ou de traditions émergentes.

Afin d'en faciliter la compréhension, la présentation de l'histoire du mouvement communautaire qui suit est structurée de la même façon, c'est-à-dire en termes de générations où les traditions de pratiques seront explicitées dans chacune d'elles. De plus, cette classification permettra de mettre en perspective le contexte sociopolitique de leur émergence, la place de la participation citoyenne dans les différents groupes populaires et communautaires ainsi que les différents rapports que l'État québécois entretient avec les organismes communautaires. Il est important de souligner que les générations se suivent, mais n'écartent pas les précédentes; elles se maintiennent et cohabitent dans le mouvement communautaire (Mayer *et al.*, 2008).

1.1.1 Avant 1960 : les organisations de charité et les *settlements*

Avant la Révolution tranquille, les services sociaux au Québec se déclinent en deux mouvements: les organisations de charité et les *settlements* (Mayer *et al.*, 2008). Le mouvement des *settlements* consiste en la construction de résidences sociales pour s'occuper des conditions de vie des groupes opprimés. Au Québec, il prend surtout place dans le début des années 1900 à Montréal, dans les quartiers anglophones. Pour

ce qui est des organisations de charité, le clergé est le principal responsable, et les construit sous des valeurs traditionnelles religieuses comme l'entraide (*Ibid.*; Fontaine *et al*, 2005). Ce sont surtout des organisations qui visent l'aide aux plus démunis. Enfin, sous l'influence des groupes d'action sociale comme les *settlements* et des valeurs catholiques, des groupes d'action collective naissent dans les années 1940 et 1950. Ces deux mouvements demeurent encore présents dans le mouvement communautaire actuel comme, par exemple, la société Saint-Vincent-de-Paul et la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC).

1.1.2 1^{re} génération : les comités citoyens

En 1960, à l'arrivée au pouvoir du Parti libéral de Jean Lesage, les organisations de santé et de services sociaux ne sont dorénavant plus sous l'égide cléricale (Lamoureux *et al*, 2012). C'est maintenant l'État qui prend en charge les problèmes sociaux les plus criants à travers diverses réformes et lois, comme la Loi de l'aide sociale de 1969 (Mayer *et al.*, 2008). Toutefois, l'État centralise une grande part des pouvoirs et, face aux inégalités sociales toujours aussi grandes, une prise de conscience collective émerge. Ainsi, à partir de 1963, des comités de citoyennes et citoyens se créent en milieu urbain, puis, quelques années plus tard, en milieu rural (Bélanger et Lévesque, 1992). Les comités veulent que la voix des personnes issues des milieux populaires soit entendue et revendiquent une gestion collective des services à la population (Fontaine *et al*, 2005).

En milieu rural, les revendications visent plus précisément le développement socioéconomique des régions et des localités. En effet, l'État met en place le Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec (BAEQ) afin de planifier l'aménagement du territoire des régions de l'est de la province à l'aide de la participation de la population visée. Une des recommandations des experts du BAEQ est de fermer certains villages

et localités les plus pauvres. Pour y arriver, des personnes s'y rendent en tant qu'animatrices sociales pour tenter de convaincre les habitantes et habitants de déménager dans les villes avoisinantes. Or, plusieurs personnes citoyennes utilisent les outils d'animation sociale pour plutôt s'opposer à la fermeture de leur paroisse et permettre le développement de toutes les communautés sans égard à leur taille (Mayer *et al.*; Bélanger et Lévesque, 1992). Ceci est un des premiers exemples de la participation citoyenne qui a suivi la décléricalisation de l'État.

Au sein de cette première génération, une deuxième tradition des pratiques du mouvement communautaire apparaît : l'animation sociale (Fontaine *et al.*, 2005) ayant pour but de rationaliser les actions d'une collectivité (Mayer *et al.*, 2008) et la prise de conscience collective des problèmes sociaux (Lamoureux *et al.*, 2012). Ce type de pratique est adopté par plusieurs personnes travailleuses sociales qui remettent en question l'approche individuelle dominante appelée « casework » (Bélanger et Lévesque, 1992; Mayer *et al.*, 2008). Les réalisations faites par les personnes animatrices sociales de cette époque constituent une part des « expériences fondatrices de l'organisation communautaire au Québec » (Comeau et Favreau, 2008, p.24) et une première démonstration de la défense collective des droits.

Vers la fin des années 1960, les revendications des comités de citoyennes et citoyens ne sont toujours pas considérées par l'État. Tandis que plusieurs personnes décident de s'organiser selon des modèles de vie alternatifs, d'autres perçoivent, dans cette fermeture étatique, une nécessité d'agir autrement pour défendre leurs droits (Mayer *et al.*, 2008). Par ailleurs, comme les actions n'ont pas porté fruit comme il avait été envisagé, le rôle des personnes animatrices sociales est remis en question, particulièrement sur le pouvoir qu'ils peuvent prendre dans les comités et la limite de leurs actions (*Ibid.*).

Cette génération que sont les comités citoyens correspond à une première prise de conscience du pouvoir citoyen et de la mise en commun d'efforts et d'action entre les

citoyennes et citoyens. Ils représentent un premier espace majeur de prise de parole et de participation démocratique au Québec, mais surtout, qui n'est pas sous l'égide de l'Église.

1.1.3 2^e génération : les groupes populaires et l'action politique

À la suite des expériences vécues dans les comités citoyens, le mouvement communautaire s'organise davantage, et ce, en deux principales voies : l'action politique et les groupes autogérés de services (Mayer *et al.*, 2008; Bélanger et Lévesque, 1992; Fournier, 2008; Fontaine *et al.*, 2005). D'une part, certains groupes se transforment en comités d'action politique (CAP) orientés dans un courant d'extrême gauche marxiste-léniniste (Mayer *et al.*, 2008). Le rapport à l'État devient très conflictuel et l'affrontement prime sur la stratégie participative (*Ibid.*). Des CAP se regroupent aussi sous la forme du Front d'action politique (FRAP) ce qui, quelques années plus tard, influencera la formation de deux partis politiques municipaux à Montréal et Québec (Bélanger et Lévesque, 1992).

D'autre part, dans les années 1970, des citoyennes et citoyens décident de créer des groupes autonomes de services afin de répondre, par elles-mêmes, aux besoins de la communauté (Fournier, 2008). Des coopératives d'économie familiale, d'associations de locataires, de cliniques populaires de santé, de services de garderie, etc., naissent sous l'impulsion de personnes militantes bénévoles directement concernées (Fontaine *et al.*, 2005).

En ce qui concerne la défense des droits sociaux, plusieurs citoyennes et citoyens continuent de revendiquer un élargissement de leur reconnaissance à l'ensemble de la population (Bélanger et Lévesque, 1992). Des associations de défense de droits sont créées et, afin de générer et maintenir un rapport de force avec l'État, quelques regroupements d'associations prennent forme comme, par exemple, le Front d'action

populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) (*Ibid.*). C'est à cette époque que naît le FCPASQ. En 1974, le groupe de l'Association de défense des droits sociaux du Montréal métropolitain (ADDS-MM) commence la lutte contre la taxe d'eau, lutte déclenchée par la décision du gouvernement québécois de ne plus payer cette taxe pour les personnes assistées sociales de Montréal. Un groupe populaire de la ville de Hull vient alors rencontrer l'ADDS-MM afin d'en apprendre plus et prendre exemple sur leur organisation. Trois ans plus tard, suite à de nombreuses rencontres, le FCPASQ, auparavant nommé Front commun des assistés sociaux, est officiellement mis en place par une dizaine de groupes locaux de défense de droits du Québec (Dumas, 2002).

La place des personnes citoyennes est, par contre, variable d'un regroupement à l'autre (Panet-Raymond et René, 1984). Issus de mouvements dits populaires, ces derniers sont tranquillement noyautés par des personnes militantes intellectuelles issues de la bourgeoisie et non par des personnes de la classe populaire qui vivent réellement les problèmes identifiés (*Ibid.*). Certains regroupements en prennent conscience et tentent de modifier cette tendance, mais ce n'est pas le cas de tous. D'autant plus que des tensions entre service et lutte émergent chez quelques-uns d'entre eux (*Ibid.*).

Pour ce qui est des groupes autogérés de service, l'État constate que l'initiative est fructueuse. Afin de récupérer une part du mouvement, il met en place la Réforme Castonguay-Nepveu en intégrant le modèle de certains groupes dans le système public (Fournier, 2008). Les Centres locaux de services communautaires (CLSC) en sont un exemple important dans les services sociaux. Cette étatisation des services communautaires donne alors une reconnaissance professionnelle explicite à l'organisation communautaire et entraîne, graduellement, la formalisation des pratiques (Mayer *et al.*, 2008).

1.1.4 3e génération : les organismes communautaires

Durant les années 1980, la crise économique frappe toute la société québécoise; la protection sociale acquise avec l'État-providence est alors mise en doute afin de réduire les dépenses de l'État (Mayer *et al.*, 2008; Fournier, 2008). Les valeurs se transforment faisant éclater « les formes traditionnelles de solidarité » (Fournier, 2008, p.8) pour faire place à la responsabilité individuelle. Le mouvement communautaire prend conséquemment une nouvelle tangente. L'analyse des sources d'oppression s'oriente essentiellement sur la question identitaire comme le genre, l'âge, les minorités culturelles, etc., mettant à l'écart la lecture faite à partir des conflits de classe (Fontaine *et al.*, 2005). L'appellation « organisme communautaire » remplace la notion de groupes populaires. Cette tendance prend encore une place prépondérante dans le mouvement communautaire.

Comme la situation socioéconomique est très précaire pour beaucoup de citoyennes et citoyens ainsi que pour les organismes communautaires, ces derniers s'associent de plus en plus avec l'État afin d'offrir une diversité de services à la population, obtenant, en retour, une reconnaissance étatique et du financement public. Ce changement de mission met alors en partie de côté l'action collective et l'approche conflictuelle afin de laisser la place à des stratégies plus consensuelles (Fournier, 2008; Mayer *et al.*, 2008). Sans compter qu'une nouvelle vague de personnes diplômées universitaires opte plutôt pour des modèles d'intervention individuelle tout en renforçant la professionnalisation du milieu communautaire. Le modèle associatif précédemment mis de l'avant se perd peu à peu et l'offre de services prédomine de plus en plus sur les luttes populaires collectives.

Enfin, les stratégies de concertation prennent place afin de mettre en relation les acteurs présents dans une même communauté, mais issus de différents secteurs comme l'État, le privé, les syndicats, le milieu communautaire (Fournier, 2008; Mayer *et al.*, 2008).

De plus, « la croissance accélérée des ressources communautaires entraîne rapidement la naissance de regroupements sectoriels et intersectoriels qui agiront tant sur le plan national que régional » (Mayer *et al.*, 2008, p.35). L'R des centres de femmes, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ), le Regroupement des organismes communautaires jeunesse (ROCJ) en sont quelques exemples. La lutte pour le financement des organismes communautaires « accapare beaucoup d'énergie, ce qui entraîne une certaine technocratisation et une professionnalisation des groupes » (*Ibid.*, p.36). Cette lutte menée par les personnes salariées, tout comme l'augmentation d'offre de services à la population, met, petit à petit, de côté les luttes plus populaires. Ceci a alors pour conséquence de réduire de plus en plus la place et la parole des personnes militantes concernées directement par les problèmes sociaux et issues de la classe ouvrière. Enfin, la troisième génération met en avant-plan la transformation du lien entre les personnes et les groupes communautaires; celles-ci les fréquentent de plus en plus pour recevoir des services et non pour s'y impliquer (Panet-Raymond et René, 1984). Bien que ce ne soit pas le cas pour tous, cette tendance marque tout de même un changement dans le mouvement communautaire.

1.1.5 4e génération : Concertation et partenariat

Dans les années 1990, dans un contexte de compressions budgétaires, plusieurs études et enquêtes de la part du gouvernement québécois se succèdent afin de restructurer les services de santé et de services sociaux et, plus ou moins directement, désengager l'État de certains services donnés (Lamoureux *et al.*, 2008; Fournier, 2008). L'État s'approprie de plus en plus le discours néolibéral ce qui influence la façon dont il contextualise les problèmes sociaux : ce ne sont plus tant les causes structurelles et sociales qui transcendent leur compréhension, mais plutôt la promotion de la responsabilisation individuelle (Jetté, 2008). Le néolibéralisme et l'individualisation des problèmes

sociaux sous-entendent que les luttes collectives sont plus difficiles à mener, car les personnes doivent alors doubler d'efforts pour démontrer que la transformation des conditions de vie des gens ne passe pas seulement par des gestes individuels de réinsertion sociale, mais aussi par des décisions collectives de société qui incluent toute la population.

Au début des années 1990, la Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux (Commission Rochon) et la Réforme Côté transforment le réseau de la santé et des services sociaux tout comme les organismes communautaires. En effet, suite aux recommandations de la Commission, la Réforme Côté crée les Régies régionales pour administrer les services de santé et les services sociaux de chaque région administrative (Mayer *et al.*, 2008; Jetté, 2008). Cette réforme met, pour la première fois, en avant-plan la contribution des organismes communautaires puisque plusieurs membres des conseils d'administration des Régies, élus par la population, proviennent du milieu communautaire (*Ibid*).

Cette reconnaissance étatique s'actualise aussi par des invitations envoyées à quelques représentantes et représentants du milieu communautaire afin de participer à divers processus consultatifs. Ils sont alors considérés comme des acteurs centraux dans les services sociaux, si, en contrepartie, ils s'orientent autour des priorités étatiques (Mayer *et al.*, 2008). Bien que les groupes communautaires en défense de droits ne soient pas directement touchés par ces décisions, elles transforment quand même le rôle du mouvement communautaire dans la société; les groupes du milieu communautaire sont maintenant perçus comme des acteurs de plus en plus incontournables dans la réalisation de différents projets sociaux.

Cependant, cette reconnaissance vient souvent avec des conditions de la part de l'État, surtout lorsqu'il est question de subventions (Jetté, 2008; Mayer *et al.*, 2008). En effet, les groupes communautaires doivent intégrer les orientations gouvernementales pour recevoir du financement. Certains se sentent écartelés par cette impression de

domestication étatique qui leur permet d'être financés et leurs principes démocratiques inhérents à leur mission (Mayer *et al.*, 2008). C'est pourquoi plusieurs groupes communautaires dénoncent la récupération faite par l'État du milieu communautaire derrière ledit partenariat (René et Gervais, 2001) et y voient plutôt une déresponsabilisation de l'État en sous-traitant au milieu communautaire et ce, à bien moindres coûts.

Par ailleurs, la régionalisation des services de santé et services sociaux a passablement ébranlé la solidarité entre les groupes et leurs regroupements sectoriels (Depelteau, 2013; Fontaine *et al.*, 2005). Avant la réforme Côté, les groupes s'étaient organisés surtout sur une base sectorielle, mais la régionalisation de la gestion des services les incite à mettre en place de nouvelles structures représentatives, soit les Tables régionales d'organismes communautaires (TROC). Bien qu'il y ait une tentative d'arrimage des TROC avec la Table de regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TROCB) et les regroupements sectoriels, il devient de plus en plus difficile de solidifier et de solidariser les liens entre les groupes pour faire front commun et maintenir leur autonomie. Cette complexification des regroupements régionaux et sectoriels est une des nombreuses conséquences du paradoxe de la reconnaissance étatique (Mayer *et al.*, 2008).

Pour ce qui est de la reddition de compte demandée par l'État, White (1994) explique que l'efficacité des groupes communautaires provient de la vie associative et du sens que les personnes impliquées lui donnent. Ce n'est donc pas l'offre de service des groupes qui démontre leur efficacité, mais le sentiment d'appartenance au milieu ressenti par les personnes. C'est pourquoi il est difficile de rationaliser les interventions et d'en faire une justification détaillée et exhaustive, car ce ne sont pas des résultats quantifiables. Or, l'État exige de plus en plus de redditions de compte et les groupes communautaires doivent répondre à certains critères et objectifs de programmes institutionnels pour maintenir leur financement. Ceci ne tient pas du tout compte de

cette valeur symbolique et la met même en péril, car les activités des groupes et l'inclusion des participantes et participants s'amenuisent au fur et à mesure que les groupes se calquent aux objectifs gouvernementaux de rendement.

1.1.6 Secrétariat à l'action communautaire autonome

En 1995, l'État crée le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA²) ayant pour but de soutenir, avec le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, les groupes qui font de l'action communautaire (Mayer *et al.*, 2008). Selon le cadre de référence du SACA, cette politique vise la reconnaissance du pouvoir de ces groupes en milieu communautaire, particulièrement en ce qui concerne la participation citoyenne et l'innovation sociale (Fontaine *et al.*, 2005). De plus, l'État précise qu'il est essentiel de respecter leur autonomie et de maintenir une « distance critique des groupes en interaction avec les pouvoirs publics » (*Ibid.*, p.25). C'est donc, après la Réforme Côté, la deuxième expression de la reconnaissance étatique donnée au mouvement communautaire (Bégin-Gaudette, 2010). Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome vise le financement de l'action communautaire autonome et, plus spécifiquement, la mission des groupes de défense collective des droits (Québec, 2001). Afin de veiller au respect de ces principes et de représenter l'action communautaire autonome auprès de l'État, le Comité aviseur de l'action communautaire autonome (COMAVIS) est mis sur pied en 1996 constitué de groupes sectoriels et multisectoriels du mouvement communautaire (Fontaine *et al.*, 2005; Jetté, 2008).

² Aujourd'hui connu sous le nom de Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS).

En 2001, l'État adopte la Politique de reconnaissance de l'action communautaire qui reconnaît formellement l'importance du financement donné aux groupes en action communautaire ainsi que leur autonomie (Depelteau, 2013). Cependant, elle ouvre la porte à différents types de financement comme les ententes de services et les projets ponctuels. Les groupes craignent donc qu'il y ait une instrumentalisation de l'action communautaire autonome et du bénévolat qui permettrait une réduction des dépenses publiques (*Ibid.*). Enfin, en 2004, le gouvernement adopte un Cadre de référence et le Plan d'action en matière d'action communautaire afin de détailler la mise en application du SACA. Bien que les principes de ce plan démontrent une reconnaissance de l'autonomie des groupes (Québec, 2004), les groupes communautaires et le COMAVIS émettent plusieurs réserves quant à l'application de ces principes. Comme le mentionne Depelteau, « la vision qui s'en dégage semble contraster avec la vision de la politique de reconnaissance qu'il doit étayer » (2013, p. 17). Par exemple, le financement des groupes, qui, à la base, est versée pour la réalisation de leur mission se voit alors sujet à des conditions comme l'obligation de créer des ententes de services. Ceci illustre combien il devient de plus en plus paradoxal d'offrir des services selon les orientations gouvernementales quand la mission de plusieurs groupes est la défense collective des droits (*Ibid.*).

1.1.7 Recentralisation et hiérarchisation

Depuis le début du 21^e siècle, quelques tendances teintent les rapports entre l'État et les groupes communautaires : la hiérarchisation, l'intégration, la redéfinition du type et des sources de financement (*Ibid.*). Alors que le pouvoir des groupes communautaires est traditionnellement ascendant, l'État utilise la reconnaissance financière donnée aux groupes afin d'instaurer des rapports hiérarchiques où il supervise et coordonne les actions des groupes en considérant ceux-ci comme des fournisseurs de services de première ligne (*Ibid.*). La crainte des groupes communautaires que le partenariat avec

l'État ne soit qu'instrumental et qu'à des fins de compléments de services s'avère de plus en plus vraie, particulièrement pour les organismes communautaires qui interviennent en santé et en services sociaux. Ceci met parfois même en péril la souplesse nécessaire des groupes communautaires qui leur permet de s'adapter aux nouvelles réalités sociales (Jetté, 2008). Enfin, le financement à la mission laisse place au financement par projets ponctuels et par ententes de services qui se calquent plus facilement sur les priorités étatiques. Sans compter la nouvelle forme de philanthropie, le «philanthrocapitalisme» (Depelteau *et al.*, 2013, p. 22), ancré dans le milieu des affaires et de la finance, visant un contrôle privé et affairiste du financement et des projets des groupes communautaires. La reddition de compte est alors accrue avec l'exigence de résultats probants et efficaces. Bien que ces tendances n'affectent pas tous les groupes communautaires à la même intensité, il n'en demeure pas moins qu'elles marquent le portrait global des rapports entre l'État et le mouvement communautaire.

La dernière génération du mouvement communautaire explicite les difficultés du mouvement communautaire et des groupes de défense de droits à être reconnus sans toucher à leur autonomie d'action. Les rapports avec l'État marquent la difficulté des groupes en défense de droits à respecter leur mission. Les exigences étatiques créent une formalisation des pratiques où il devient difficile, pour les groupes, d'inclure les premiers concernés dans la prise de décision et l'orientation des actions. Tantôt en décentralisant les décisions, puis en les recentralisant, l'État utilise la forme partenariale avec le mouvement communautaire afin de faire de la sous-traitance ce qui sous-entend que les citoyennes et citoyens deviennent plutôt des prestataires de services et non des membres. Pour ce qui est de la participation citoyenne dans les groupes communautaires, elle s'amenuise au profit de pratiques plus individualisées et dans une logique de services. Pourtant, la nouvelle gestion publique mise de l'avant par l'État favorise cette participation en proposant différents dispositifs participatifs (Pelchat, 2010). C'est pourquoi il est important de se questionner sur l'actualisation de cette

participation ces dernières années. La section 1.2 porte donc sur la participation citoyenne, le sens qui lui est accordé et ses enjeux d'aujourd'hui au Québec.

1.2 La participation citoyenne

Comme il a été mentionné précédemment, la participation citoyenne fait partie de l'émancipation du Québec depuis sa décléricalisation (Hamel et Jouve, 2006). Les comités citoyens, les groupes populaires, la tentative de démocratisation des services de santé et services sociaux et, depuis les dernières années, la nouvelle gestion publique sont des exemples où la participation citoyenne est au centre des préoccupations. Or, cette participation n'incarne pas le même sens ni la même forme dans chacun des lieux où elle est mise de l'avant.

En effet, les comités citoyens et les groupes populaires, avant qu'ils ne deviennent des «organismes communautaires » avec des salariés scolarisés, sont issus en partie d'une volonté des citoyennes et citoyens qui veulent transformer les conditions de vie de leur communauté (Fontaine *et al.*, 2005; Mayer *et al.*, 2008). Toutefois, dans les années 1980, la participation devient de plus en plus institutionnalisée. L'administration publique instaure des dispositifs participatifs pour accompagner les processus décisionnels gouvernementaux comme les consultations publiques, les commissions, les audiences publiques, etc. (Bherer, 2006). Le but officiel de ces dispositifs est de permettre une « concertation plus large et plus systématique du public avant toute prise de décision » (Blondiaux, 2008, p. 131). La Réforme Côté, avec l'instauration des Régies régionales, en est un exemple. En effet, comme le souligne Tremblay (2005), cette réforme a pour objectif de mettre au centre du réseau de la santé le citoyen-contribuable afin que les décisions soient le plus calquées à ses besoins. Bherer (2006) indique que ces pratiques nouvelles ont pour effet de pacifier les rapports entre l'État

et la société civile, au même titre que le partenariat entre les groupes communautaires et l'État.

Pour plusieurs, la participation citoyenne à travers les dispositifs participatifs déjà mis en place est associée « à la prise en compte, à la reconnaissance, à l'émancipation, au pouvoir d'agir, au bien-être, bref à l'idée d'un monde plus solidaire et plus égalitaire » (Pelchat, 2010, p. 116). Elle apparaît comme étant positive et irréprochable. Pourtant, ce sens commun donné à la participation citoyenne évacue le questionnement approfondi et nécessaire sur les raisons sous-jacentes à la mise en place des dispositifs, leurs effets et, surtout, si leur caractère dit démocratique l'est réellement (Pelchat, 2010). Selon Godbout (1983), la participation citoyenne promue par la nouvelle gestion publique est, en réalité, une instrumentalisation de la démocratie afin de légitimer l'exécution des décisions étatiques prises avant même qu'il y ait participation. Denault (1987, p.123, cité dans Girard, 2005), influe dans le même sens en indiquant que «la logique bureaucratique n'est pas une logique démocratique et participative, même dans les pays où les dirigeants politiques sont élus démocratiquement.»

En outre, Bherer (2006) renchérit en affirmant que cette participation à travers les dispositifs étatiques valorise l'individu au détriment des groupes déjà organisés. Ce constat questionne si ces dispositifs participatifs ont pour objectif de réduire la voix des groupes au profit de celle des individus. Comme l'individualisation des problèmes sociaux représente une tendance majeure depuis les années 1980 (Pelchat, 2010), il n'est pas surprenant que l'accent soit mis sur le citoyen-contribuable au détriment des groupes communautaires et des associations. En quelque sorte, les dispositifs participatifs établis par l'État deviennent surtout une façon d'identifier les besoins des citoyennes et citoyens pour leur offrir des services personnalisés, bref une sorte de boîte à suggestions (Bherer, 2006). Il y a donc un éloignement de la quête de justice sociale présente dans la mobilisation citoyenne des comités et des groupes populaires des années 1960 et 1970 au Québec.

Enfin, plusieurs auteurs se questionnent si cette participation citoyenne est accessible à toutes et tous (Brun, 2002; Pelchat, 2010; Guberman *et al.*, 2004; Gaudreau, 2011; Duval *et al.*, 2011). En effet, les espaces et les conditions dans lesquels prend place cette participation ne sont pas nécessairement inclusifs. Les espaces neutres, raisonnés et dépersonnalisés privilégient le mode discursif dominant qui n'est pas maîtrisé par toute la population, encore moins par la population pauvre et exclue des instances de pouvoir (Lamoureux, 2004). Le niveau de langage utilisé dans les échanges restreint, lui aussi, les personnes qui peuvent participer aux échanges, tant pour la compréhension des enjeux que dans l'expression des différents points de vue (Gaudreau, 2011). Brun spécifie qu'il «ne suffit pas de donner la parole aux pauvres pour que les personnes la fassent leur » (2002, p.55). Ceci nous amène à questionner si ce sont les dispositifs qui doivent être transformés ou s'il faut enseigner les compétences de prise de parole publique. Bien sûr, il est plus facile et bien vu par l'opinion publique actuelle d'accompagner les personnes les plus démunies dans l'acquisition de compétences et savoir-faire (Pelchat, 2010). Par contre, cette vision privatise complètement la démocratie, car elle devient restreinte à l'échelle individuelle (*Ibid*). Or, «la démocratie consiste précisément à lutter contre cette privatisation » (*Ibid.*, p. 120) et à combattre l'emprise des gouvernements à tendance oligarchique qui contrôlent les espaces publics.

1.2.1 La participation citoyenne dans les regroupements de groupes communautaires

En ce qui concerne le mouvement communautaire, la participation citoyenne fait partie des premières générations des groupes communautaires depuis les années 1960, plus précisément la participation des personnes marginalisées, appauvries et exclues (Gaudreau, 2011). D'ailleurs, elle est un objectif central dans l'intervention auprès des collectivités (*Ibid*).

Néanmoins, les dernières décennies ont transformé les approches en intervention sociale afin de devenir plus consensuelles et, comme il a été mentionné, de créer des partenariats avec l'État pour collaborer sur les problématiques sociales partagées. Cette transformation influence aussi les pratiques collectives, leur finalité et l'inclusion des personnes marginalisées et appauvries. La formalisation des pratiques et la reddition de comptes demandée par les bailleurs de fonds circonscrivent les pratiques de participation citoyenne et l'inclusion des premiers concernés dans les processus, car cela demande du temps et une plus grande marge de manœuvre dans les pratiques. Plusieurs intervenants en milieu communautaire perçoivent leur travail, non pas en termes de lutte pour le changement, mais d'offre de services à une clientèle spécifique (Duval *et al.*, 2011).

Les regroupements de groupes communautaires ne font pas exception. Un de leurs principaux rôles consiste à représenter et défendre les droits des personnes qui vivent le ou les problèmes sociaux ciblés afin d'améliorer leurs conditions de vie (Panet-Raymond et Lavoie, 2008). Une part de leurs revendications vise l'amélioration des conditions de vie des premiers concernés. Pourtant, ceux-ci sont souvent absents des regroupements et les analyses sur les problèmes sont faites selon le point de vue des personnes professionnelles et des intervenantes (Duval *et al.*, 2011). Une recherche faite sur l'IR des centres de femmes du Québec a constaté qu'il y a un écart entre le regroupement et les membres des centres locaux (Dubé, 2004). Ce constat découle, entre autres, du fait que la participation des membres est faible au moment d'établir les priorités annuelles du regroupement, qu'il y a une difficulté à prendre en compte les besoins des membres et qu'il n'y a pas de réelle possibilité pour les membres de proposer des projets d'action et de mobilisation (*Ibid.*).

De son côté, la recherche de Bégin-Gaudette (2010) a ouvert sur quelques questionnements concernant la place des personnes participantes, c'est-à-dire les personnes premières concernées, dans les regroupements de groupes de défense de

droits. Elles sont, dans plusieurs regroupements, absentes, en raison du langage et des actions qui requièrent certaines compétences et connaissances. Leur absence est, aussi, particulièrement frappante au niveau des préoccupations et des revendications des groupes membres des regroupements. Une des intervenantes rencontrées, lors de la collecte de données, soulignait qu'il était difficile d'accepter que des personnes salariées d'organismes membres d'un regroupement soient porte-parole de leurs membres prétextant manquer de temps pour le faire, ayant pour effet que les luttes deviennent davantage celles des personnes intervenantes et non des personnes premières concernées (*Ibid.*, p.67). Elle ajoute : « mener une lutte sans consulter les participants... À quoi servent les participants? À tenir les pancartes ? » (*Ibid.*, p. 67)

Ceci démontre à quel point la participation des personnes premières concernées ne va pas de soi dans les regroupements de groupes communautaires, même chez ceux qui mettent en avant-plan une vision démocratique et inclusive de la citoyenneté.

Enfin, les explications données pour justifier leur absence sont souvent en lien avec le manque de ressources humaines, financières et temporelles (*Ibid.*). C'est pourquoi plusieurs revendications du mouvement communautaire visent une augmentation des subventions gouvernementales afin d'augmenter les ressources comme les campagnes *Engagez-vous pour le communautaire* (Campagne Engagez-vous pour le communautaire, 2016), *Je soutiens le communautaire* (Campagne Je soutiens le communautaire, 2012), ou celle pour un meilleur financement de la défense collective de droits (Regroupement des organismes de défense collective des droits, 2014). Ceci relève des moyens et non des objectifs en lien avec la mission des groupes communautaires; à trop chercher les moyens pour agir, les raisons derrière cet agir risquent d'être perdues de vue.

1.3 Les regroupements de groupes communautaires: le cas du Front commun des personnes assistées sociales du Québec

Depuis la deuxième génération des groupes communautaires, différents regroupements ont émergé, se calquant sur l'évolution du mouvement communautaire. Qu'ils soient fondés pour lutter et défendre les droits sociaux dans les années 1970, pour faire reconnaître l'identité et les droits d'un groupe minoritaire marginalisé dans les années 1980, ou pour intervenir dans les différents partenariats avec l'État dans les années 1990, les regroupements partagent quelques similarités. En effet, plusieurs d'entre eux sont nés d'un besoin d'opposition et de création d'un contre-pouvoir face aux décisions prises par le gouvernement provincial (Panet-Raymond et Lavoie, 2008; Fournier et René, 2005). Un regroupement de groupes communautaires se définit comme suit : « association de groupes autonomes qui décident de mettre en commun une orientation et une action et de se donner les services nécessaires au développement et à la promotion de leur activité spécifique » (Panet-Raymond et Lavoie, 2008, p. 414). Ses principales fonctions sont : le soutien matériel des membres, la mise en action et l'appui aux luttes collectives, le démarrage de nouveaux groupes locaux, l'échange d'informations et la mise sur pied de formations pour les membres (Panet-Raymond et Lavoie, 2008; Bégin-Gaudette, 2010).

Aussi, en plus du rapport de force avec l'État, les regroupements peuvent remplir le rôle de porte-parole des personnes premières concernées afin de sensibiliser la population sur la réalité qu'elles vivent et déconstruire les préjugés véhiculés à leur égard. Enfin, les regroupements font, actuellement, figure de représentations politiques des groupes communautaires; ils engendrent et favorisent « l'émergence [du] partenariat » (Mayer *et al.*, 2008, p. 49) tout en créant une force intergroupe afin de les défendre face aux orientations étatiques continuellement en changement. D'ailleurs, Fontaine *et al.* soulignent que la participation des organismes et des regroupements communautaires à diverses commissions parlementaires a constitué un moyen de faire

valoir leurs revendications relatives à l'amélioration des protections sociales, à la démocratisation du réseau de la santé et des services sociaux et à l'augmentation des ressources investies dans le secteur communautaire (2005, p.18).

Il existe deux principaux types de regroupements : sectoriel, comme le Regroupement des maisons de jeunes du Québec, et multisectoriel, comme le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ) (Fournier et René, 2005). De plus, ils peuvent s'étendre sur différentes échelles territoriales.

1.3.1. Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec

Dans le cadre de la présente étude, nous avons choisi d'étudier le cas du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ). Né en 1977 après trois ans de réflexion et de rencontres, il était alors formé d'une dizaine de groupes populaires qui luttait pour la défense des droits des personnes assistées sociales (Dumas, 2002). L'éclosion du regroupement a eu lieu pendant la lutte contre la taxe d'eau, comme il a été mentionné dans la section sur la deuxième génération décrite dans l'historique du mouvement communautaire. Les principales luttes menées dans les premières années du FCPASQ sont l'indexation du chèque d'aide sociale quatre fois par année et l'augmentation du montant donné aux personnes assistées sociales de moins de 30 ans (*Ibid.*).

Au moment de réaliser mon terrain de recherche, le FCPASQ avait respectivement vingt-sept groupes membres actifs et six groupes membres sympathisants. Pour être membre actif, un groupe doit répondre à plusieurs critères d'admissibilité. Il doit d'abord défendre individuellement et collectivement les droits des personnes assistées sociales. Son conseil d'administration et ses autres instances doivent être composés de 50%+1 de personnes assistées sociales. Les groupes membres doivent être présents aux assemblées générales et payer une cotisation annuelle. Pour ce qui est des membres

sympathisants, ceux-ci ne travaillent pas qu'en défense des droits des personnes assistées sociales, mais les trois quarts de ses membres individuels doivent être des personnes assistées sociales. Un groupe membre sympathisant peut être présent aux assemblées générales, avoir le droit de parole et s'impliquer dans des comités consultatifs, mais n'a pas le droit de vote.

La mission du FCPASQ est : « la promotion des droits économiques, sociaux et culturels des citoyens et citoyennes du Québec qui sont exclu(e)s du marché du travail et vivent dans la pauvreté » (Dumas, 2002, p. 1). Afin d'y arriver, la mission du FCPASQ se décline en plusieurs objectifs :

Réunir, au sein d'une même organisation, des groupes de personnes assistées sociales du Québec pour défendre leurs droits et améliorer leurs conditions de vie sur la base d'une ou plusieurs revendications communes.

Travailler à la reconnaissance du FCPASQ comme organisation des personnes assistées sociales.

Faciliter l'échange d'informations et d'outils de travail entre les groupes de personnes assistées sociales.

Créer des alliances avec d'autres organisations du mouvement syndical et populaire et du mouvement des femmes.

Appuyer les luttes collectives des groupes qui défendent les droits individuels ou collectifs et/ou y participer.

Susciter l'adhésion de nouveaux groupes de personnes assistées sociales qui sont d'accord avec les objectifs du FCPASQ et qui remplissent les critères d'adhésion.

Favoriser une formation commune pour les groupes du FCPASQ.

Travailler à la prise en charge du FCPASQ par les personnes assistées sociales. (FCPASQ, 2008, p. 1)

Il y a donc, selon la documentation, un véritable travail de lutte pour la reconnaissance des personnes assistées sociales comme étant des citoyennes et citoyens actifs et égaux

aux autres individus de la société québécoise. Dans leur plate-forme de revendications, il est écrit que les membres considèrent que les obstacles à une citoyenneté active sont : « la pauvreté, la discrimination et les préjugés, la désinformation, le système d'assurance emploi, l'absence d'un véritable droit à la formation, la détérioration des conditions de vie, les conditions du marché du travail et finalement, la privation et le manque d'accès à des services publics » (FCPASQ, 2007, p. 9). Les principales luttes ont porté, au fil des ans, sur les conditions de vie comme le logement, le revenu décent, le travail, etc., et contre les préjugés à l'égard des personnes assistées sociales qui continuent d'être largement répandus dans la société. Le FCPASQ est « devenu la voix politique » (*Ibid.*, p. 3) portant l'espoir des personnes assistées sociales de retrouver leur dignité.

Concernant la structure et le fonctionnement du FCPASQ, les membres sont des groupes locaux qui défendent les droits des personnes assistées sociales (FCPASQ, 2008). La vie associative est structurée par plusieurs instances : le congrès, l'assemblée générale, le comité exécutif, les comités et la permanence (*Ibid.*)³.

L'instance suprême est le Congrès et correspond à une démarche de réflexion sur les orientations et les structures du regroupement. Dans cette démarche, tout peut être remis en question, que ce soit les statuts et règlements, la plate-forme, les valeurs, la représentativité, la fréquence et l'objectif des assemblées générales, etc. Cette démarche peut durer plusieurs années et doit se terminer par un rassemblement de deux jours. Selon les règlements généraux, cette démarche doit avoir lieu tous les trois ans.

Ensuite, il y a quatre assemblées générales par année incluant une assemblée générale annuelle. Elles ont lieu en septembre, novembre, mars et juin, alternant entre Montréal et Québec. D'une durée de deux jours, les assemblées générales constituent un temps

³ La structure présentée correspond à celle lors de mon terrain de recherche en 2014. Depuis, il y a eu quelques changements à la suite d'une démarche de Congrès en 2016.

de discussion et de prise de décision sur les sujets importants concernant les groupes membres et les droits des personnes assistées sociales. Elles visent aussi à faire le point sur le travail des comités et des liens avec les alliés (FCPASQ, 2008).

Lors des assemblées générales, chaque groupe membre, actif et sympathisant, doit être représenté par une personne assistée sociale déléguée; seule cette personne a le droit de vote pour son groupe. Elle peut être accompagnée par une personne salariée. Plusieurs personnes assistées sociales et salariées du même groupe peuvent être présentes, mais chaque groupe n'a qu'un seul droit de vote exercé par une personne déléguée. Si, exceptionnellement, le groupe n'a pas de personne déléguée, la personne salariée peut demander d'avoir le droit de vote à toute l'assemblée pour la durée de la rencontre en déposant une résolution du comité décisionnel de son groupe. De plus, lors de prises de décision pendant l'assemblée, le vote n'est valide que si le 2/3 des personnes déléguées votantes sont des personnes assistées sociales. Cette règle s'applique aussi aux décisions prises par le comité exécutif.

Les groupes membres sont dans l'obligation, selon les statuts et règlements, de participer à au moins un comité tous les deux ans. Plusieurs comités sont permanents: comité exécutif, comité luttes, comité juridique, comité femmes, comité SACAIS, comité formation. Des comités *ad hoc* peuvent aussi être créées, dépendamment des enjeux et des revendications mises de l'avant. Par exemple, lorsque j'étais présente en 2014, il y avait le comité argumentaire qui avait pour but de développer un argumentaire clair et complet sur le revenu social universel garanti, la principale revendication du FCPASQ. Tous les comités, à l'exception du comité exécutif, sont consultatifs et mettent en application les priorités d'action votées lors de l'assemblée générale annuelle. Les groupes qui les composent se portent volontaires lors de cette même assemblée et leur fonctionnement (fréquence des rencontres, prises de notes, répartition des tâches, etc.) est déterminé de façon consensuelle au sein de chaque comité.

Le comité exécutif, pour sa part, est mandaté à l'assemblée générale annuelle par les membres pour coordonner l'information, convoquer les assemblées générales, veiller aux finances et au respect des statuts et règlements ainsi qu'à toute autre tâche liée au bon fonctionnement du regroupement. Il travaille en étroite collaboration avec la permanence. C'est le seul comité qui soit décisionnel. Les groupes membres, représentés par des personnes assistées sociales déléguées, sont votés lors de l'assemblée générale annuelle pour un mandat renouvelable de 2 ans.

Enfin, il y a la permanence du FCPASQ. Elle est composée de personnes salariées, soit deux personnes lors de la collecte des données, et de personnes militantes qui s'impliquent bénévolement selon leurs disponibilités. Celles-ci doivent avoir préalablement l'accord du comité exécutif pour pouvoir s'impliquer. La permanence est au service du regroupement et reçoit des mandats de la part des membres tant lors du Congrès, des assemblées générales, de l'exécutif que des comités. Son rôle est d'assurer les liens entre les groupes membres, d'alimenter la réflexion et l'analyse, de faire les divers suivis administratifs, de représenter les membres et d'être porte-parole du FCPASQ auprès de la population, des personnes assistées sociales et d'autres organisations. Elle doit aussi participer à toutes les instances : Congrès, assemblées générales, comités. Elles n'ont pas le droit de vote.

Cette courte description du FCPASQ à partir des statuts et règlements et de documents officiels du regroupement nous permet de comprendre que la participation citoyenne semble être au cœur de l'organisation. Il n'en demeure pas moins que les questionnements posés dans la présentation sur la participation citoyenne dans le mouvement communautaire demeurent pertinents afin de savoir s'il y a un écart entre les écrits et la réalité du regroupement.

1.4 La pertinence sociale de l'étude et la question de recherche

Les regroupements de groupes communautaires, dont le FCPASQ, souhaitent changer les politiques sociales, les lois, défendre les droits des personnes et des collectivités ainsi que déconstruire des préjugés qui leur portent préjudice (Panet-Raymond et Lavoie, 2008). La première étape pour une réelle mobilisation et une représentativité des revendications est l'identification et l'analyse de la situation par ceux et celles qui sont directement interpellés. Or, les groupes communautaires, tout comme leurs regroupements, se voient coincés entre la vision hiérarchique étatique de détermination des besoins, le débalancement entre le manque de ressources financières, temporelles et humaines et la quantité immense de travail et de luttes à mener. Dans un contexte social où les pratiques d'intervention sont de plus en plus formalisées et professionnalisées, que la tension entre autonomie, reconnaissance et même survie s'intensifie année après année chez les groupes communautaires, et que le partenariat entre le mouvement communautaire et l'État éclipse les rapports conflictuels, il est de plus en plus opportun de se questionner sur le pouvoir donné aux personnes premières concernées dans les groupes communautaires et, plus particulièrement, les regroupements en défense collective de droits.

Face à ces lourds dilemmes, les regroupements consultent, la majeure partie du temps, les personnes salariées et non pas les personnes premières concernées faute de ressources et d'énergie (Duval *et al.*, 2011). Pourtant, la question de mobilisation et participation citoyenne demeure au cœur des revendications et de la mission de plusieurs regroupements en défense collective de droits, dont le FCPASQ. Ce regroupement, né dans un contexte social où des groupes de défense droits s'alliaient afin d'unir leur force, tente d'entretenir à ce jour une mission similaire à celle du début, soit la défense collective de droits et la reconnaissance des personnes assistées sociales dans la société. Mais de quelle façon en est-il toujours possible malgré un contexte social différent?

Ceci amène donc à réfléchir sur la vie démocratique et la participation des personnes premières concernées au sein du regroupement. Bien que cette participation soit centrale dans la mission du FCPASQ, la professionnalisation des services donnés par les organismes locaux, la précarité des ressources, l'urgence d'agir devant les nouvelles réformes gouvernementales et les rapports avec l'État soulèvent plusieurs questions sur l'actualisation de la vie démocratique et sur son maintien. Comment les personnes assistées sociales du FCPASQ perçoivent-elles leur possibilité de s'impliquer dans la vie du regroupement? Considèrent-elles posséder un réel pouvoir décisionnel et d'action? Comment la permanence du regroupement arrive-t-elle à joindre la vie associative, la mise en action des revendications et la coordination entre les groupes membres et les associations? Quels sont les moyens mis en place pour que toutes et tous soient entendus et puissent agir au sein du regroupement et en son nom?

En outre, bien que plusieurs auteurs soulignent les problèmes liés à la participation citoyenne et à la vie démocratique des organismes communautaires, il existe peu de recherches et d'écrits portant spécifiquement sur ces enjeux dans les regroupements de groupes communautaires au Québec. Plusieurs travaux ont été réalisés dans le cadre de mémoires de maîtrise (Bégin-Gaudette, 2010; Dubé, 2000; Guberman, 2004), ou initiés par les regroupements eux-mêmes (Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec, 2003), sinon ils remontent à plusieurs années, comme ceux de René et Panet-Raymond (1984).

Cette recherche a donc pour objectif de dresser un portrait de la vie associative et démocratique du Front commun des personnes assistées sociales du Québec afin de connaître en quoi consiste la participation des personnes assistées sociales à celle-ci. Pour y parvenir, la question principale de la recherche est la suivante :

Quelle est la place donnée à la participation des personnes assistées sociales dans la vie démocratique du Front commun des personnes assistées sociales du Québec?

CHAPITRE II

LE CADRE THÉORIQUE

Le chapitre suivant présente le cadre théorique dans lequel s'inscrit cette recherche. Le modèle d'analyse pour aborder la question de recherche comprend deux concepts principaux, soit la démocratie et la parité de participation. Chacun des concepts est élaboré en plusieurs dimensions afin d'offrir un éclairage adéquat pour l'analyse des données. Finalement, il sera question d'une courte synthèse des concepts et de leur interrelation ainsi que de la définition des objectifs de recherche.

2.1 La démocratie

La démocratie, en tant que concept théorique, possède une diversité de sens et d'interprétations. Elle se définit, à ses tout débuts en Grèce antique, comme étant un régime où le «peuple exerce lui-même sa souveraineté (demos= peuple, kratos = pouvoir de)» (Guberman, 2004, p. 46). Ce type de régime sous-entend que le pouvoir est paritaire entre les citoyennes et citoyens et que ceux-ci sont libres (Castoriadis, 1986). Il n'y a donc pas d'experts politiques, car ceci irait à contresens même de l'idée de démocratie (*Ibid.*). Face à cette définition initiale, Rancière (2005) souligne les contradictions qu'elle met en avant-plan de la société occidentale actuelle en affirmant que ce pouvoir au peuple se rapproche surtout d'une utopie basée sur une conception ancienne de la société où les rapports étaient plutôt anarchiques et les représentants élus par tirage au sort. Collin (1996), pour sa part, partage une perspective plus positive

des régimes démocratiques de nos sociétés actuelles. Selon elle, bien que les fondements de la démocratie soient liés à l'exclusion des personnes vues comme non-citoyennes, c'est-à-dire les femmes, les étrangers et les esclaves, l'évolution de la démocratie repose alors sur l'inclusion de ces personnes exclues. Ce serait donc vers cet idéal démocratique que les sociétés devraient s'orienter.

Outre la forme institutionnelle, la démocratie peut s'actualiser dans différents groupes et organisations de personnes, et ce, au quotidien. Dubé (2000, 2004), dans le cadre de sa recherche de maîtrise sur les pratiques démocratiques de l'IR des centres de femmes du Québec, a utilisé le concept de démocratie. Afin de cerner ce concept, elle l'a défini selon quatre angles distincts : la démocratie pensée comme un processus et un mouvement, la démocratie et l'idée de « sujet », la démocratie comme espace de délibération et la démocratie vue comme la participation. Ces angles permettent d'amorcer une réflexion sur les aspects et la place de la démocratie dans certains milieux. Comme cette présente recherche porte sur la vie démocratique d'un regroupement de groupes communautaires et la participation des personnes premières concernées, sujet très similaire à celui de Dubé (2000, 2004), le premier concept qui suit sera présenté selon les mêmes angles de la démocratie de Dubé (2000), car ils permettent de mettre au premier plan les composantes de la démocratie dans un regroupement, tel le FCPASQ. Voici donc la définition des quatre angles de la démocratie tels que développés par Dubé.

2.1.1 La démocratie en tant que processus et mouvement

Afin de clarifier l'idée que la démocratie est un processus mouvant et complexe, Dubé (2000) présente la pensée de plusieurs auteurs qui alimente cette perception et en quoi la démocratie n'est pas qu'un régime politique institué. Rancière (1996) est un de ces auteurs et il illustre la mouvance de la démocratie en la comparant à la façon de

voyager. Elle n'est donc pas prévisible ni linéaire, mais plutôt vue comme «la fidélité à une rupture, elle est une déviation à maintenir et renouveler » (1996, p. 384). Collin (1996), pour sa part, ajoute que la démocratie tire son essence dans sa constante remise en question et aucune construction étatique ne peut l'incarner.

Pour Touraine (1994, cité dans Dubé, 2000), la démocratie correspond à une culture qu'on ne peut actualiser simplement dans des discours ou une forme de pédagogie. C'est un travail que doivent accomplir toutes les personnes de multiples horizons qui se perçoivent unies entre elles par la société qu'elles construisent. C'est un processus inclusif qui s'oppose à l'idée d'experts. Cette culture est animée par le travail de toutes et tous en voulant incessamment préserver leur propre liberté. La démocratie est la constante recherche de l'équilibre et « son secret réside dans l'engagement du citoyen » (Saul, 1996, p. 107).

Bref, la démocratie prise comme un processus est une signification qui englobe tout le travail à faire pour sans cesse la maintenir et la renouveler. Ce travail est réalisé par tous les humains et dans leurs rapports sociaux, égaux et libres.

2.1.2 La démocratie liée à l'idée de « sujet »

Ce deuxième angle de la démocratie provient principalement de la pensée de Touraine (1999, 2007, 1994). Selon lui, l'idée de sujet ouvre à une meilleure compréhension du concept de démocratie, et ce, dans tout sa complexité. En effet, le sujet peut être défini comme la constitution d'une personne ou d'un groupe en tant qu'acteur social et qui comprend trois éléments centraux : «la résistance à la domination », « l'amour de soi, par lequel l'individu pose sa liberté comme la condition principale » et «la reconnaissance des autres comme sujets » (1994, p. 178). Cette reconnaissance doit appuyer la possibilité que toutes et tous puissent devenir sujets. La tension entre les trois aspects devient alors le moteur pour la reconstitution de la société (Dubé, 2000).

Ceci sous-entend donc qu'il est impossible d'agir isolément et que le politique, compris en tant qu'espace public démocratique, est le lieu d'actualisation de l'acteur social. On ne peut pas, dans ce cas, se construire en tant que sujet sans la démocratie et le processus de subjectivation s'ancre dans le quotidien et dans l'engagement social. Comme le mentionne Touraine, la démocratie, « c'est permettre aux individus, comme aux groupes, d'être les acteurs de leur propre histoire » (1999, p. 440).

Enfin, Dubé fait un lien entre le devenir sujet comme l'entend Touraine et l'*empowerment*, soit le développement et l'appropriation du pouvoir d'agir tant pour soi que pour notre communauté (Ninacs, 2008). Pour un réel *empowerment*, les personnes doivent participer pleinement à la vie collective et s'y engager par différents projets (Guberman, 2004). En somme, que ce soit l'appropriation du pouvoir ou l'actualisation du sujet dans la société, ce deuxième angle de la démocratie fait état que les acteurs sociaux sont au centre la constitution même de la démocratie.

2.1.3 La démocratie vue comme espace de délibération

Afin d'illustrer ce troisième angle, Dubé (2000) cite d'abord les propos de Thériault (1997a, 1997b). Selon lui, il faut distinguer la démocratie politique de la démocratie sociale. La première correspond aux échanges et discussions entre différents acteurs qui partagent leurs opinions et les confrontent afin d'arriver à une réponse commune. C'est donc une délibération entre des individus libres et égaux. La démocratie politique est alors synonyme de démocratie délibérative. « La revalorisation d'une démocratie délibérative c'est permettre l'émergence d'un citoyen dans sa dimension d'être politique et d'être de parole plutôt que dans celle d'être d'intérêts. » (Dubé, 2000, p. 39).

Pour ce qui est de la démocratie sociale, celle-ci découle de l'expérience de la société civile qui se détache du pouvoir royal afin d'acquérir son autonomie et sa liberté. De nos jours, ce type de démocratie est plutôt relié aux intérêts corporatistes et

individualistes. Le problème actuel, selon Thériault (1997a, cité dans Dubé, 2000), est que ce type de démocratie tend à supplanter la démocratie politique et délibérative, ce qui met en avant-plan les bénéfices individuels au détriment du bien commun.

Le défi de nos sociétés occidentales est donc, selon cette perspective, de rétablir la délibération afin de préserver la démocratie moderne. Pour ce faire, les citoyennes et citoyens doivent participer activement aux délibérations et concevoir les enjeux collectifs aussi importants, sinon plus importants, que leurs affaires personnelles et privées (Castoriadis, 1986).

Enfin, pour ce qui est du défi démocratique chez les personnes exclues et appauvries sous ce troisième angle, il consiste à ce que leur parole puisse être entendue au-delà des groupes communautaires locaux, qu'elle ait écho plus largement dans la société. Elles doivent contribuer à créer un espace délibératif pluriel où les « mondes communs » (Lamoureux, 1989, p. 154) peuvent continuellement se renouveler et s'alimenter. Lamoureux (1989) rappelle que la condition, pour qu'il y ait un espace délibératif, est l'égalité comme l'entend Arendt. Le milieu communautaire devient donc un tremplin pour cet espace et permet d'appivoiser la prise de parole.

2.1.4 La démocratie comme étant la participation

Le dernier angle présenté est celui de la participation. Joindre la démocratie avec ce concept apparaît, selon plusieurs événements dans les dernières décennies, comme allant naturellement de soi (Dubé, 2000, p. 41). Tocqueville (1986), en étudiant la démocratie états-unienne du XIX^e siècle, indique que pour qu'il y ait démocratie chez un peuple, la participation volontaire de celui-ci est essentielle pour l'administration de la nation, et ce, dans toutes les sphères politiques et administratives. Sans cette participation, les personnes ne sont plus citoyennes, mais des assistées.

Toutefois, Godbout (1983) soulève quelques réticences et désenchantements concernant le lien dit «direct» entre participation et démocratie. En effet, au lieu d'être un ajout à la démocratie et sa mise en action, la participation vient plutôt la remplacer et avantager ceux qui possèdent une bonne part de pouvoir et dont le travail peut être importuné par la démocratie. Elle justifie et rend légitime la bureaucratie, la technocratie et la professionnalisation dans l'État. Malgré tout, Godbout (*Ibid.*) ne discrédite pas totalement la participation. Elle peut être, selon son contexte et qui l'initie, porteuse de transformations sociales et, ultimement, d'incarnation de la démocratie.

Si l'angle de la participation peut caractériser la démocratie, mais peut aussi aller à l'encontre de celle-ci, il devient alors important de déterminer les conditions qui la rendent démocratique. Comme il a été dit précédemment, elle n'est possible que si les citoyennes et citoyens sont libres et égaux. C'est pourquoi le second concept est celui de parité de participation et de ses trois dimensions. Nous pourrions donc saisir en quoi la participation peut être liée à une démarche démocratique au lieu de la subsumer.

2.2 La parité de participation

Afin de définir le concept de parité de participation, nous ferons référence aux travaux de Nancy Fraser, philosophe politique américaine (Lee Downs et Laufer, 2012), qui travaille depuis plusieurs années sur la théorie de la justice, qu'elle qualifie de « théorie de la justice démocratique » (Fraser, 2005). Elle s'inscrit dans l'école de la Théorie critique (Lee Downs et Laufer, 2012) et s'intéresse particulièrement aux différentes formes d'injustice et aux tensions entre les deux principales dimensions de la justice, la redistribution économique et la reconnaissance culturelle. Selon elle, le pivot normatif central de la justice correspond à la parité de participation et celle-ci doit inclure les deux perspectives pour être atteinte (Fraser, 2004, 2011). De plus, elle y a ensuite ajouté

une troisième dimension: la représentation politique (Fraser, 2005, 2010). Ainsi, pour déterminer en quoi consiste la parité de participation, nous définirons avant tout ces trois conditions, soit la redistribution, la reconnaissance et la représentation, pour ensuite les amalgamer et expliciter leurs interrelations dans une perspective de justice sociale et démocratique.

2.2.1 La redistribution socioéconomique

Selon les théoriciens inscrits dans le paradigme de la redistribution, comme Richard Rorty, les inégalités socioéconomiques sont produites par les structures économiques, c'est-à-dire «l'exploitation, l'exclusion économique et le dénuement» (Fraser, 2004, p. 155). D'après cette perspective, les inégalités découlent du nonaccès aux ressources qui engendrent l'impossibilité d'interagir en toute égalité avec les autres personnes (Fraser, 2005). La transformation des rapports inégalitaires doit être réalisée à travers les modes de régulation économique, comme la réorganisation du travail, la redistribution des revenus, etc. Fraser regroupe donc ces moyens sous le nom de « redistribution ». Cette catégorie se caractérise par une logique universaliste dont les groupes victimes des injustices conçoivent la société en termes de classes sociales. Les mesures de redistribution s'incarnent dans une vision socialiste de la société (Fraser, 2004).

Fraser souligne que la redistribution ne s'arrête pas qu'à une conception marxiste de la classe ouvrière. Il est important d'y inclure tous les groupes qui mettent de l'avant des transformations économiques, comme les personnes immigrantes, les femmes, etc. (*Ibid.*). Tous les groupes qui vivent des injustices matérielles et économiques et qui luttent pour les vaincre se retrouvent, selon Fraser, dans une perspective de redistribution.

2.2.2 La reconnaissance culturelle

Selon Fraser (2004), la lutte pour la reconnaissance constitue « la forme paradigmatique du conflit politique à la fin du XX^e siècle » (*Ibid.*, p. 152) et ce, bien que les luttes pour la redistribution soient de plus en plus marginalisées malgré que les inégalités économiques ne cessent de s'agrandir. Les théoriciens du paradigme de la reconnaissance, comme Charles Taylor et Axel Honneth, conçoivent l'injustice d'un point de vue culturel où la culture est définie comme étant l'ensemble des modèles sociaux dominants de représentation (*Ibid.*, 2004). Fraser (2005) souligne que la hiérarchisation institutionnalisée des valeurs de la culture « majoritaire » crée des inégalités entre les citoyennes et citoyens. L'injustice provient donc de cette domination et du déni de reconnaissance des groupes dits « minoritaires ». Les recours ne sont plus matériels, mais ont pour but de transformer la culture et ses symboles. Par exemple, les remèdes de reconnaissance, selon Fraser (2004), prennent diverses formes comme la transformation des modèles sociaux et la valorisation de la diversité culturelle afin de modifier les normes. Les groupes victimes sont définis selon l'estime sociale et les représentations sociales stigmatisantes. Bref, leurs appartenances identitaires fondées sur le genre, l'origine culturelle, l'orientation sexuelle, etc. conditionnent une position hiérarchique dans la société. À l'opposé du concept de redistribution, la reconnaissance mise plutôt sur la valorisation des différences afin d'éviter l'assimilation. « Dans cette perspective, la politique de reconnaissance vise à réparer la dislocation de soi en contestant l'image dégradante du groupe imposée par la culture dominante » (Fraser, 2011, p. 75).

À l'instar de Taylor et Honneth, Fraser considère que la reconnaissance n'est pas qu'une idée de réalisation de soi ni un besoin humain, mais plutôt une affaire de justice (*Ibid.*). Ce positionnement a pour but d'éviter la psychologisation de la reconnaissance afin de ne pas centraliser l'analyse dans la relation de la victime et de l'opresseur. Le déni de reconnaissance, sous l'angle de la justice sociale, est d'« être empêché de participer en

tant que pair à la vie sociale, en conséquence de modèles institutionnalisés de valeurs culturelles [...] [qui] entravent la parité de participation » (Fraser, 2004, p. 159). Alors que Honneth relie la reconnaissance avec le droit à l'estime sociale, Fraser précise plutôt que chacune et chacun devrait avoir accès à des conditions équitables pour rechercher cette estime sociale (*Ibid.*). Elle invite plutôt à réfléchir à la question de la reconnaissance comme un enjeu de statut social (Fraser, 2011, p. 79). « Dans cette perspective, le déni de reconnaissance n'est ni une déformation psychique, ni un tort culturel autonome, mais une relation institutionnalisée de subordination sociale » (*Ibid.*), c'est-à-dire que les lois, les normes et valeurs sociales véhiculées, etc., perpétuent et renforcent cette subordination, bref, le déni de reconnaissance est une « violation sérieuse du principe de justice » (Fraser, 2011, p. 80). Une lutte pour la reconnaissance statutaire est, avant tout, selon Fraser (2004, 2011), une lutte contre les entraves aux droits et à la capacité de participer pleinement et de délibérer, à statut égal, dans l'espace public.

2.2.3 La représentation politique

Le modèle théorique de la justice sociale et démocratique de Fraser a d'abord été bidimensionnel, se limitant à la redistribution et à la reconnaissance. Or, en réfléchissant sur « qui » crée les injustices et non pas seulement en quoi elles consistent, elle a constaté un qu'il était incomplet et qu'une troisième dimension, la représentation politique, permettrait d'éclairer le questionnement sur les initiatrices et initiateurs d'injustice ainsi que sur comment ils les engendrent (Fraser, 2005, 2010). La redistribution et la reconnaissance ne sont possibles que s'il y a la possibilité d'influencer le débat public, que la voix des personnes qui revendiquent puisse être audible et entendue.

En effet, la dimension politique porte surtout sur la délimitation des frontières qui déterminent quelles sont les personnes incluses et exclues de la population et qui ont droit à la reconnaissance et à la redistribution (Fraser, 2005). C'est une condition qui touche directement l'appartenance sociale. La représentation politique est constituée de celles et ceux qui décident quelles personnes peuvent réclamer justice et quelles sont les modalités pour la formulation des revendications afin de reconnaître leurs droits sociaux, culturels, politiques et économiques. De plus, cette troisième condition questionne si chaque personne peut participer, en toute égalité, aux délibérations publiques et aux processus décisionnels politiques. Cette dimension est, sans contredit, interdépendante avec les deux premières, mais soulève des aspects qu'il n'avait pas été possible de percevoir sans elle.

Selon Fraser (2005), il existe deux niveaux où il peut y avoir une sous-représentation. Le premier est la « *ordinary political misrepresentation* » (*Ibid.*, p. 8) ou « sphère politique traditionnelle⁴», qui correspond aux représentations habituelles en politique à l'intérieur des frontières d'un État-nation. Le second est appelé « *misframing* » (*Ibid.*), traduit par « malcradage » (Fraser, 2010), et s'applique lorsque les frontières étatiques déjà établies briment, sans aucun recours, les droits d'une population. Ceci est de plus en plus réel dans le contexte de mondialisation, car les personnes les plus pauvres et marginalisées sont inévitablement impuissantes pour tenter de faire respecter leurs droits face aux organisations multinationales, aux investisseurs étrangers, etc. Ces derniers sont, contrairement à la population, protégés par des ententes internationales et des structures de gouvernance mondiale qui les exemptent de tout contrôle démocratique intra étatique. Les ententes transnationales par les organisations interétatiques démocratiques sur les questions de justice ne font pas non plus figure de lois à respecter (Fraser, 2005). Les personnes sont des « assujettis » à une gouvernance

⁴ Traduction libre.

autocratique même si elles sont reconnues comme citoyennes à l'intérieur de leurs frontières étatiques (Fraser, 2010). L'absence d'organisation transnationale où les « assujettis » peuvent réellement faire respecter leurs droits est un exemple même de non-représentation, d'une injustice démocratique (Fraser, 2005).

Enfin, la représentation politique doit s'appliquer à la sphère politique traditionnelle, mais aussi à la sphère transnationale (Fraser, 2005). Les frontières traditionnellement construites sur le modèle westphalien ne concordent plus avec la mondialisation; la population doit alors participer à la reconstruction de la nouvelle conception des droits. Comme l'affirme Arendt (1973, cité dans Fraser, 2005, p. 9), les « assujettis » ont le droit d'avoir des droits⁵.

En résumé, la redistribution, la reconnaissance et la représentation sont imbriquées en elles-mêmes et s'influencent (Fraser, 2005). Les revendications liées aux deux premières conditions dépendent de la représentation tout comme celle-ci dépend du statut et de la classe sociale des personnes : le pouvoir de participer aux débats publics ne découle pas seulement de règles formelles, mais des relations de pouvoir enracinées dans la structure économique, sociale et culturelle. Les différentes formes d'injustice engendrent un cercle vicieux où les trois formes d'injustice se renforcent mutuellement, niant du même coup l'égalité entre toutes et tous et leur possibilité, en tant que citoyennes et citoyens, de participer aux délibérations et aux actions sur les enjeux sociaux et collectifs. C'est pourquoi, pour qu'il y ait réellement parité de participation, Fraser affirme qu'il est incontournable d'obtenir tant la redistribution économique, la reconnaissance culturelle et la représentation politique (*Ibid.*).

⁵ Traduction libre.

2.3 Synthèse et objectifs de recherche

Pour terminer, il a été possible de saisir en quoi consistent les deux concepts principaux, la démocratie et la parité de participation, ainsi que leurs différentes dimensions. Afin d'y arriver, nous les avons séparés, mais ces deux concepts sont intimement liés et s'influencent dans la réalité. Pour que tous les individus d'un groupe ou d'une communauté soient reconnus comme sujets, libres et égaux, la parité de participation et ses trois conditions, la redistribution, la reconnaissance et la représentation sont essentielles. De plus, la démocratie n'est pas statique, elle se vit à travers les citoyennes et citoyens et elle s'ancre dans les différentes démarches entreprises afin d'atteindre des objectifs collectifs. La parité de participation n'est possible que s'il y a démocratie et la démocratie n'est possible que s'il y a parité de participation.

En ce sens, la démocratie se vit et c'est pourquoi, concernant le FCPASQ, il est pertinent d'approfondir en quoi consiste cette vie démocratique et si elle inclut toutes les personnes liées au regroupement, principalement les personnes assistées sociales. Comme il a été mentionné, la présente étude tentera de répondre à cette question : quelle est la place donnée à la participation des personnes assistées sociales dans la vie démocratique du Front commun des personnes assistées sociales du Québec?

Elle peut être divisée en plusieurs sous-questions. En voici quelques-unes :

- En quoi consiste la vie associative démocratique du Front commun des personnes assistées sociales du Québec?
- Comment les différents acteurs du FCPASQ conçoivent-ils la vie démocratique dans le regroupement et la participation des personnes assistées sociales à celle-ci?
- De quelles façons sont vécues les relations entre les acteurs et leurs rôles respectifs?

Ainsi, l'objectif principal de la recherche est de saisir quels sont les différents aspects de la vie démocratique au FCPASQ et comment s'y actualise la participation des personnes assistées sociales. Pour y arriver, les objectifs spécifiques sont :

- Repérer les éléments qui caractérisent et constituent la vie associative démocratique du FCPASQ.
- Documenter le point de vue des différents acteurs sur leur expérience de la vie démocratique du FCPASQ ainsi que leur conception de la parité de participation des personnes assistées sociales.
- Identifier les obstacles à la parité de participation des personnes assistées sociales dans la vie démocratique du FCPASQ.

CHAPITRE III

LA MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre porte sur la méthodologie utilisée pour effectuer la démarche de recherche. Afin d'arriver à dresser un portrait de la vie démocratique du Front commun des personnes assistées sociales du Québec et la participation des personnes assistées sociales au sein du regroupement, le choix de la stratégie générale de recherche s'est posé sur une étude de cas, et ce, par la triangulation des méthodes de collecte de données. Je décrirai donc cette stratégie générale, pour ensuite présenter les techniques d'échantillonnage et les modes de collecte de données. La description du traitement et de l'analyse des données recueillies seront ensuite présentées. Ce chapitre se conclura par une présentation des limites ainsi que les différentes considérations éthiques liées par le projet de recherche.

3.1 La stratégie générale de recherche

La présente étude souhaite apporter un éclairage nouveau sur la vie démocratique et la parité de participation des personnes premières concernées dans un regroupement de groupes communautaires en défense collective de droits. Bien qu'il y ait une littérature abondante sur la participation citoyenne et démocratique, celle portant sur cette participation dans un regroupement de groupes communautaires en défense de droits au Québec est, pour sa part, plutôt réduite. Plus spécifiquement, la présente démarche de recherche vise la présentation des différentes perspectives de la part des personnes

actrices d'un regroupement comme la permanence, les premières concernées, les personnes membres impliquées et les salariées, et ce, en utilisant une pluralité de méthodes de collecte de données. C'est pourquoi le choix de la stratégie de recherche s'est posé sur l'étude de cas. Celle-ci se caractérise par le fait qu'elle regarde une unité, dans ce cas-ci le Front commun personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), et veut « rendre compte, selon plusieurs perspectives, de la complexité de la réalité d'une situation particulière qu'on veut mieux comprendre » (Mongeau, 2009, p. 85). C'est donc une multiplicité d'angles d'observation sur un cas particulier. Selon Merriam (1988, cité dans Anadón, 2006, p. 19), l'étude de cas est particulariste, descriptive, heuristique et inductive : elle vise un cas précis, elle peint en détail son portrait, elle en approfondit sa compréhension et les résultats de recherche tentent d'être généralisables à d'autres cas similaires. Aussi, cette recherche est qualitative, car elle vise la compréhension d'un phénomène précis et du sens donné à celui-ci dans une logique de proximité (Mongeau, 2008; Paillé et Mucchielli, 2012). Elle se situe dans une approche critique (Anadon, 2006), comme les enjeux de rapports de pouvoir, de participation des personnes premières concernées et de démocratisation des pratiques sont au cœur de la démarche de recherche.

Par ailleurs, cette recherche s'inspire du courant de pensée de l'École de Chicago (Hamel, 1997). En effet, dans ce courant, l'étude de cas est une méthode privilégiée. Les principaux sujets étudiés à cette École étaient liés aux problèmes sociaux découlant de l'urbanisation massive: pauvreté, violence, etc. Selon cette École, cette méthode permet de considérer l'expérience vécue à partir du point de vue des personnes qui vivent les problèmes ciblés, et ce, dans une démarche inductive (*Ibid.*, p. 35). « La vie sociale, définie comme un processus ou un mouvement, ne peut être saisie qu'à condition de s'y insérer et de comprendre les significations qui lui sont attribuées par ses propres acteurs. » (*Ibid.*, p. 34)

Il sera donc question des différentes formes que prend la démocratie dans la vie associative du FCPASQ sous l'angle des quatre dimensions présentées, soit processus, sujet, espace de délibération et participation, ainsi que les conditions essentielles pour permettre la parité de participation entre tous les acteurs du FCPASQ selon la théorie de la justice sociale de Fraser.

3.2 Sélection du cas à l'étude et technique d'échantillonnage

Pour réaliser la recherche, le choix s'est posé sur un échantillonnage non probabiliste et intentionnel. L'organisation tout comme les personnes rencontrées ont été sélectionnées selon certains critères établis à partir des objectifs de recherche. De plus, afin de faciliter le contact avec le milieu, j'ai aussi pris contact avec un regroupement dont je connaissais déjà quelques personnes qui s'y impliquaient. Ceci permettait aussi de m'assurer que le regroupement correspondait aux critères établis.

Ainsi, comme il en a été question dans la problématique, le cas choisi pour effectuer la recherche est le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ). En effet, la proposition de recherche a été envoyée, sous forme de lettre, à la permanence du FCPASQ afin qu'elle la partage lors d'une rencontre du comité exécutif. En novembre 2013, le comité exécutif a confirmé qu'il acceptait que le regroupement participe à la recherche.

Pour réaliser la recherche, cela nécessitait de sélectionner un regroupement qui puisse représenter les tensions démocratiques dans la vie associative d'un regroupement de groupes communautaires et qui soit intéressé à s'interroger sur la démocratie et la participation dans leur organisation. Plus précisément, les critères étaient :

- que le regroupement inclut, dans sa mission, la démocratie comme une des valeurs principales;

- que le regroupement accorde un pouvoir décisionnel aux personnes premières concernées;
- que les organismes membres du regroupement incluent, à leur tour, les personnes premières concernées dans leur processus décisionnel;
- que le regroupement ait une ou plusieurs personnes salariées embauchées à sa permanence.

Afin de faire le suivi et les liens entre le FCPASQ et la démarche de recherche, le comité formation du regroupement m'a accompagnée tout au long de la collecte de données. C'est pourquoi j'ai participé à cinq rencontres du comité de décembre 2013 à juin 2014.

3.3 Modes de collecte de données

Lorsque la stratégie de recherche est une étude de cas, il est essentiel de recourir à plusieurs sources d'informations. Il est proposé de trianguler les sources pour voir si les informations recueillies à partir d'une source sont corroborées par celles des autres sources d'informations (Gagnon, 2012). La démarche méthodologique choisie correspond à une enquête ethnographique.

L'enquête ethnographique, ou enquête socioanthropologique repose très schématiquement sur la combinaison de quatre grandes formes de production de données : l'observation participante (l'insertion prolongée de l'enquêteur dans le milieu de vie des enquêtés), l'entretien (les interactions discursives délibérément suscitées par le chercheur), les procédés de recension (le recours à des dispositifs construits d'investigation systématique), et la collecte de sources écrites (Olivier de Sardan, 2007, p. 3).

Ainsi, trois modes de collecte de données ont été utilisés : l'observation participante, les entretiens semi-dirigés comprenant deux sources d'informations, soit le point de vue des personnes assistées sociales et celui de la permanence salariée du regroupement, et, enfin, l'analyse documentaire. Cette dernière a surtout servi de point de comparaison entre les données amassées par les observations et les entretiens et les positions officielles du regroupement dans leurs documents.

De plus, comme le souligne Olivier de Sardan (*Ibid.*), une démarche ethnographique utilise aussi des procédés de recension, c'est-à-dire des données un peu plus quantitatives comme un inventaire, une nomenclature, des listes, recueillies à partir des observations. L'intention n'est pas de faire des pourcentages, mais bien d'avoir quelques données récurrentes observables. Dans le cas de cette recherche, ce ne fut pas une méthode qui fut privilégiée. Tout de même, pour avoir un portrait de la prise de parole des personnes assistées sociales et de leur nombre dans les rencontres et les instances, j'ai fait quelques recensions d'informations plus quantitatives permettant d'appuyer les données qualitatives sur ces enjeux. Ces données furent recensées à partir des observations.

3.3.1 Observation directe

L'observation directe met en lumière les comportements des personnes du FCPASQ, leurs systèmes de relations sociales et communicationnelles (Van Campenhoudt et Quivy, 2011). C'est aussi la seule méthode « qui capte les comportements au moment où ils se produisent sans l'intermédiaire d'un document ou d'un témoignage » (*Ibid.*, p. 174). Avec cette méthode, les hypothèses de recherche sont continuellement confrontées aux situations et comportements observés ainsi qu'à la fréquence à laquelle ils sont répétés (*Ibid.*, p. 175). Olivier de Sardan souligne :

L'observation n'est pas le coloriage d'un dessin préalablement tracé : c'est l'épreuve du réel auquel une curiosité préprogrammée est soumise. Toute la compétence du chercheur de terrain est de pouvoir observer ce à quoi il n'était pas préparé. (1995, p. 4)

Pour ce faire, j'ai participé à trois assemblées générales de deux jours chacune, dont une assemblée générale annuelle, à trois rencontres du comité exécutif d'une durée d'une à deux journées, à trois rencontres du comité luttes d'une demi-journée à une journée, à deux rencontres du comité femmes de deux journées chacune, et à deux rencontres du comité luttes d'une journée chacune. J'ai aussi été présente à une rencontre de la permanence élargie, c'est-à-dire une rencontre de la permanence salariée et militante du FCPASQ. S'ajoutent à cela cinq rencontres du comité formation d'une demi-journée chacune, soit le comité qui soutenait le terrain de la recherche et m'accompagnait dans le regroupement. C'est donc près de vingt-cinq journées de participation aux instances de la vie démocratique du FCPASQ. Comme les personnes participant aux rencontres se connaissent toutes et qu'elles ne sont pas nombreuses dans les rencontres de comités, les personnes présentes connaissaient la raison de ma présence et le sujet de la recherche.

Ce fut des observations dites participantes (Van Campenhoudt et Quivy, 2011; Martineau, 2005). Ma participation aux rencontres était différente de celle des personnes déléguées; je pouvais échanger et poser des questions, surtout lors des rencontres de comités consultatifs, mais je n'avais pas de droit de vote et ma prise de parole était plutôt faible comparativement aux autres personnes.

Pour la collecte de données, une grille d'observation a permis de cibler sur quoi portaient les observations (*voir Annexe A*). Par contre, je ne faisais pas que remplir la grille lors des rencontres. Mes notes manuscrites prises tout au long du terrain, pendant et entre les rencontres, étaient tant des notes pragmatiques, descriptives, théoriques et un journal de bord (Martineau, 2005) : les échanges, des propos, les animations, les droits et les prises de parole, les procédures appliquées, la disposition spatiale, les allées

et venues, le climat, les réactions, les liens entre mon cadre théorique et les observations ainsi que mes propres états d'âmes, questionnements et réflexions personnelles qui émergeaient spontanément. Bref, ce furent des carnets de terrain où je tentais de noter tout ce qu'il était possible de noter pendant les rencontres auxquelles j'étais présente.

3.3.2 Entretiens semi-dirigés

En plus des observations directes, six entretiens ont été réalisés : quatre avec des personnes assistées sociales déléguées de groupes membres et deux entretiens avec les deux personnes de la permanence salariée du FCPASQ. Les entretiens avaient pour but d'en apprendre davantage sur la perception des personnes impliquées dans le regroupement de la participation et du pouvoir qu'ont les personnes assistées sociales dans le FCPASQ.

Pour le choix des personnes assistées sociales à rencontrer, cela s'est fait selon les personnes déléguées de groupes membres du FCPASQ dont j'ai fait la connaissance lors de rencontres et qui étaient intéressées à participer à un entretien. Je suis allée demander directement à quelques personnes si elles souhaitaient participer; d'autres se sont proposées volontairement sans que je le demande préalablement. Les critères de sélection étaient : être une personne assistée sociale déléguée d'un groupe membre, qu'elle soit libre pour une rencontre à l'extérieur des rencontres du FCPASQ (pour la confidentialité) et qu'il y ait parité femmes-hommes dans l'ensemble des personnes rencontrées. En outre, à partir de questions sur le fonctionnement et la compréhension du rôle de personne déléguée, les entretiens avec elles ont pu expliciter si elles-mêmes pouvaient ou non pleinement participer aux rencontres du regroupement et comment elles vivaient leur pouvoir de délégation et la légitimité de celui-ci accordé.

Pour ce qui est de la permanence salariée du FCPASQ, j'ai rencontré les deux personnes qui la constituaient. L'objectif était d'avoir le point de vue des personnes qui

travaillent pour le FCPASQ sur la participation des personnes premières concernées et la vie démocratique du regroupement. De plus, rencontrer la permanence avait aussi pour objectif de connaître leurs pratiques qui favorisent ou nuisent à la participation et au pouvoir des personnes premières concernées et leur perception de leur rôle face à cette participation et à la vie démocratique du FCPASQ.

Les entretiens avec les personnes déléguées ont eu lieu en mai et juin 2014 et, avec la permanence salariée, en juin et août 2014. La durée des entretiens varie de 45 à 120 minutes. Les entretiens avec la permanence salariée se sont tous deux déroulés avec les deux personnes salariées; ce ne fut donc pas des entretiens individuels. Ce choix s'est fait, entre autres, en raison d'un problème de disponibilité et elles se sentaient à l'aise de me rencontrer ensemble. Comme la première rencontre ne fut pas assez longue pour parler de tous les thèmes, une seconde rencontre a eu lieu à leur retour de vacances estivales.

Afin d'orienter ces entretiens et de nous assurer de ne pas oublier certains aspects, deux canevas d'entretien ont été construits : un pour les personnes déléguées (*voir Annexe B*), l'autre pour la permanence (*voir Annexe C*). Le canevas d'entretien pour les personnes déléguées portait sur quatre grands thèmes liés au cadre conceptuel : 1) le groupe local et le rôle de la personne dans celui-ci; 2) la mission, la structure et le fonctionnement du FCPASQ; 3) le rôle de la personne dans le regroupement; 4) les conditions pour participer à la vie démocratique du FCPASQ.

Pour ce qui est de celui de la permanence salariée, il portait sur : 1) leur parcours au FCPASQ; 2) le fonctionnement et le rôle de la permanence du regroupement; 3) la place et le pouvoir des personnes assistées sociales; 4) leur rôle et les responsabilités face au pouvoir des personnes assistées sociales; 5) les groupes membres du regroupement; 6) les comités et la vie démocratique du FCPASQ; 7) les outils et moyens pour favoriser la participation des personnes assistées sociales.

3.3.3 Analyse documentaire

L'analyse documentaire a pour but d'appuyer des informations provenant d'autres sources ou tout simplement d'explicitier des contradictions entre les discours (Gagnon, 2012). Elle porte sur les documents officiels du FCPASQ : la plate-forme des revendications (2007), les statuts et règlements (2008), l'ABC du FCPASQ (2010) ainsi que l'histoire du FCPASQ (Dumas, 2002). Ce mode a permis de contextualiser le regroupement, leur lutte et le fonctionnement. Elle a mis aussi en lumière l'image officielle du regroupement, celle qu'une personne étrangère à l'organisation peut avoir.

3.4 Traitement des données

L'étude de cas est une méthode de recherche qui complexifie l'analyse des données recueillies, car le chercheur doit trianguler les informations provenant de différentes sources de collecte de données (Gagnon, 2012). C'est donc une stratégie, selon Yin (1998), qui inclut déjà un processus analytique, et ce, même pendant la cueillette d'informations. Il demeure tout de même important de sélectionner une méthode de traitement des données afin que la construction des outils de cueillette de ces données maintienne une ligne directrice commune et que ces outils se complètent. L'analyse thématique est donc la méthode choisie pour traiter les informations recueillies. Elle consiste à « procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus, qu'il s'agisse d'une transcription d'entretiens, d'un document organisationnel ou de notes d'observation » (Paillé et Mucchielli, 2012, p. 232). Ce type d'analyse permet de joindre deux fonctions principales : le repérage et la documentation (*Ibid.*). La première consiste à recenser tous les thèmes en rapport avec les objectifs dans la recension des résultats. Quant à la seconde, elle a pour but de relier les thèmes afin de dresser un portrait global du cas étudié en soulignant les informations convergentes et divergentes.

Pour ce faire, le premier travail fut d'abord une transcription intégrale des six entretiens sous forme de verbatims afin d'éviter d'écarter des éléments qui, à première vue, paraissaient inintéressants pour l'analyse, ce qui pourrait se révéler inexact au fil de l'analyse (Van Campenhoudt et Quivy, 2011).

Ensuite, avant de commencer le travail de thématisation, une lecture de l'ensemble des entretiens a été réalisée pour avoir une saisie globale de l'ensemble du contenu recueilli. Comme la perspective dans laquelle se positionnaient les personnes assistées sociales et les personnes salariées de la permanence était différente et que les questions et sujets abordés n'étaient pas tout à fait les mêmes, le travail de thématisation s'est fait en deux temps. J'ai commencé l'analyse à partir des quatre entretiens des personnes assistées sociales par un travail de thématisation en continu (Paillé et Muchielli, 2012). Les thèmes étaient « identifiés et notés au fur à mesure de la lecture du texte, puis regroupés et fusionnés au besoin, et finalement hiérarchisés sous la forme de thèmes centraux regroupant des thèmes associés, complémentaires, divergents, etc. » (*Ibid.*, p. 237). Le même travail d'analyse a été fait, en deuxième temps, avec les deux entretiens de la permanence salariée. J'avais donc en main deux arbres thématiques partageant plusieurs rubriques et quelques grands thèmes.

Pour ce qui est des données recueillies à partir des observations et de l'analyse documentaire, le travail de thématisation fut alors séquencé à partir des deux arbres thématiques construits précédemment avec les six entretiens. Ceci a permis d'arrimer davantage les méthodes de collectes de données. De plus, l'intention fut de mettre les témoignages des personnes rencontrées au centre de la recherche, comme perspective principale pour comprendre et décrire l'expérience de la vie démocratique au Front commun des personnes assistées sociales du Québec.

Enfin, un quatrième travail d'analyse s'est imposé sous forme d'écriture (Paillé et Muchielli, 2012). Après l'analyse thématique de tout le matériel, une première écriture de la présentation des résultats s'est faite pour présenter respectivement les données de

chacune des méthodes de collecte de données et de catégories des personnes représentées : l'analyse documentaire, les observations, les propos des personnes assistées sociales et les propos des personnes salariées de la permanence. Ceci a permis d'obtenir un portrait global de toutes les informations recueillies. Ensuite, j'ai recherché les récurrences, les rapprochements, les références pour faire, en quelque sorte, un collage des différents extraits pour s'ensuivre d'une réécriture. Les textes initiaux ont été préservés pour s'y référer ou reprendre certains extraits, si besoin (*Ibid.*, p.196). Ce travail d'analyse sous forme d'écriture n'était pas annoncé dans le devis, mais sans celui-ci, il m'était difficile de bien faire les liens entre toutes les données récoltées, leur interrelation et approfondir davantage l'analyse et la compréhension de l'étude de cas. Comme le souligne Paillé et Muchielli (2012, p. 197), « cette méthode d'analyse est particulièrement appropriée pour effectuer un passage d'une phase descriptive de la recherche à un travail plus analytique. »

3.5 Limites de l'étude

Cette étude contient évidemment plusieurs limites importantes à nommer afin d'en tenir compte tout au long de la cueillette de données, de leur présentation et de leur analyse. Selon Yin (1998) et Gagnon (2012), la véracité d'une étude de cas dépend de sa fiabilité, de sa validité interne et externe et de son objectivité. Bien qu'il y ait une triangulation des données, il est difficile de respecter intégralement ces quatre critères. Tout d'abord, le fait que l'étude de cas soit restreinte à un seul regroupement de groupes communautaires réduit considérablement la portée des résultats et leur transfert à des réalités similaires. Chaque regroupement possède ses propres spécificités et s'en tenir qu'à un seul ne permet pas de voir la diversité des enjeux démocratiques et de participation dans les regroupements.

De plus, la triangulation des méthodes de collecte de données complexifie l'analyse des résultats. Ce fut une limite dans mes compétences d'analyse et le temps à y mettre. L'analyse des données a pris beaucoup plus de temps que prévu, éternisant cette partie de la démarche de recherche et réduisant considérablement ma motivation personnelle à plusieurs moments. Lorsque la réécriture s'est imposée, bien qu'essentielle et pertinente, l'idée de poursuivre à nouveau l'analyse et de modifier complètement la structure de présentation des résultats a causé une certaine déprime et une remise en question.

L'interprétation des observations était délicate, car je ne voulais pas les circonscrire dans une grille d'observation trop formalisée ni interpréter erronément des gestes ou des comportements. La quantité d'informations recueillies fut gargantuesque et il était parfois difficile de les classer pertinemment.

Pour ce qui est des entretiens, il est possible d'y voir plusieurs limites. D'abord, le choix des personnes assistées sociales s'est fait sur une base volontaire. Ce fut donc quatre personnes très motivées par leur implication au FCPASQ et volontaires à participer à diverses initiatives comme la recherche. Il est fort probable que leurs propos soient teintés d'une certaine désirabilité sociale où elles voulaient plaire et donner une bonne impression du FCPASQ et de leur implication (Van Campenhout et Quivy, 2011). Je n'ai pas non plus le point de vue de personnes qui débutent comme déléguées au regroupement ou qui sont désintéressées par sa vie démocratique. De plus, les personnes rencontrées sont aussi des personnes impliquées dans des groupes locaux situés surtout autour de centres urbains. Je n'ai donc pas, par le biais des entretiens, le point de vue de personnes assistées sociales déléguées vivant en régions plus éloignées.

En outre, pour les entretiens avec la permanence salariée, le fait de les rencontrer ensemble peut avoir créé une forme de censure. Certes, elles alimentaient et complétaient leur point de vue respectif, mais cela influençait aussi leurs perceptions. Comme elles travaillaient de pair quotidiennement, il est fort possible qu'elles se soient

retenues à partager certains vécus ou réflexions de crainte de ne pas froisser leur collègue et effriter leur collégialité. J'ai aussi su, par la suite, que leurs rapports n'étaient pas toujours aussi cordiaux de ce qu'elles m'avaient dit avant les entretiens et tout au long des observations.

Par ailleurs, la multiplicité des observations, créant une certaine proximité avec les personnes, ajoute un certain biais où ma présence a pu influencer les interactions, les comportements et même les réflexions partagées. Ma présence et le sujet de la recherche furent le prétexte pour quelques interventions pendant les rencontres de comités et d'assemblées générales. Certes, ceci constitue une limite, mais a aussi permis d'approfondir davantage la compréhension des enjeux et des interactions sociales.

Enfin, six entretiens constituent un bien petit échantillon et n'illustrent pas l'ensemble des différentes positions et rôles au FCPASQ. Aucun entretien n'a été fait avec des personnes salariées des groupes locaux membres quand, à la lumière des résultats, leur rôle est pourtant au cœur de la participation et du pouvoir des personnes assistées sociales déléguées au regroupement. Il en est de même avec les personnes militantes à la permanence dont plusieurs sont présentes depuis plus longtemps que la permanence salariée.

Bref, pour toutes ces raisons, les résultats de cette étude de cas ne peuvent pas être généralisés. Certes, j'espère que les réflexions soulevées trouveront écho dans d'autres regroupements de groupes communautaires et dans le milieu de l'action communautaire autonome pour alimenter des questionnements sur leur vie démocratique et le pouvoir des personnes premières concernées. Qui sait, cette recherche de maîtrise sera peut-être l'étincelle, dans certains milieux, pour assurer et permettre une plus grande participation de ces personnes dans les regroupements.

3.6 Considérations éthiques

L'éthique est une partie très importante d'une recherche puisqu'elle sert à faire respecter les droits des participants ainsi que leur bien-être (Mongeau, 2009). Tout d'abord, il faut spécifier que cette étude a été approuvée par le Comité d'éthique de la recherche sur les êtres humains pour les projets étudiants de la Faculté des sciences humaines de l'Université du Québec à Montréal et faite selon ses normes.

De plus, j'ai veillé à ce que les personnes observées lors des rencontres de comités et aux assemblées générales soient informées de mon identité, du but de ma présence et de l'objectif de la recherche. Elles ont aussi été assurées de la confidentialité des données issues de l'observation. Les personnes ont ensuite été invitées à accepter ou non ma présence, tout en étant assurées explicitement qu'elles avaient la liberté absolue de refuser.

En ce qui concerne les entretiens, le consentement des personnes participantes à la recherche doit se faire de façon encore plus officielle, car elles s'expriment individuellement et sont enregistrées lorsqu'elles le font. L'UQAM fournit une « formule de consentement éclairé » à cet effet, formule écrite à faire signer par les répondants. Pour m'assurer que le formulaire de consentement (*voir Annexe D*) était bien compris et qu'elles se sentaient à l'aise tant de participer à la rencontre que de se retirer de la recherche en tout temps, j'ai pris le temps de lire le formulaire et d'expliquer l'objectif de la recherche, le fonctionnement et leur droit de se retirer en tout temps. De plus, l'aspect de la confidentialité a été explicité tant dans le formulaire qu'à l'oral. Il a été précisé que les entretiens seraient enregistrés et que ces enregistrements ainsi que le formulaire de consentement seraient conservés en sécurité avec un mot de passe ou sous clé pour les formulaires papier, mais seraient détruits un an après la production du rapport de recherche. Il a aussi été indiqué que les données de recherche ainsi que le matériel audio seraient consultés uniquement que par

l'étudiante chercheuse ainsi que par le directeur de mémoire. À ce sujet, le formulaire devait aussi comprendre la manière dont les données seraient diffusées, sans aucune chance de pouvoir reconnaître l'identité des personnes participantes. Enfin, il est assuré que chacune d'entre elles pouvait avoir une copie du rapport de recherche.

Pour ce qui est de la confidentialité, comme les personnes se connaissent entre elles et se côtoient régulièrement, il était extrêmement important de protéger la confidentialité. C'est pourquoi les informations personnelles n'ont pas été enregistrées ni même celles sur le groupe local dont elles font partie. Aucune information sur leurs lieux d'implication, leur parcours militant, leur expérience au groupe local ou au FCPASQ n'est divulguée dans ce mémoire afin de s'assurer que les personnes participantes ne soient pas reconnues. De plus, des pseudonymes leur ont été donnés pour ne pas les identifier. Cependant, pour ce qui est de la permanence salariée du FCPASQ, comme elles ne sont que deux et qu'il est indiqué, dans ce chapitre, à quel moment ont eu lieu les entretiens, il est difficile de ne pas retracer qui sont ces personnes. Tout de même, des pseudonymes leur ont aussi été attribués et je me suis assurée que les propos sur des expériences plus personnelles ou sur leur rôle au regroupement ne soient pas associés à l'une d'entre elles, ni même au pseudonyme donné. Ainsi, bien que la pleine confidentialité ne soit pas garantie, il n'en demeure pas moins qu'il est impossible départager qui a tenu les propos. Cet enjeu de confidentialité fut aussi explicité au moment des entretiens.

CHAPITRE IV

LA PARTICIPATION DES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES AU FCPASQ

Les chapitres IV et V exposent les résultats de recherche et lancent quelques pistes d'analyse, particulièrement au chapitre V. Cette exposition thématique se fera en deux temps. Il sera d'abord question, dans ce chapitre-ci, de la participation et du pouvoir qu'ont les personnes assistées sociales au sein du Front commun des personnes assistées sociales du Québec. Le chapitre V, quant à lui, explorera les conditions qui favorisent ou nuisent à la participation des personnes assistées sociales à la vie démocratique du regroupement, que ce soit lié au fonctionnement du FCPASQ ou à la perception qu'ont les personnes de leur expérience au sein de cette organisation. Les propos recueillis durant les entretiens tout comme les observations faites pendant le terrain de recherche seront présentés simultanément selon les thématiques ressorties.

Les propos recueillis des personnes portent sur des exemples d'expériences qu'elles ont vécues au FCPASQ et sur leur propre représentation de ce en quoi consiste le regroupement. Parfois, expériences et représentations convergent, parfois elles mettent en tension des enjeux présents au regroupement et des différences entre ce qui est compris et associé au Front commun et ce qui est vécu.

Au printemps 2014, j'ai rencontré quatre personnes assistées sociales déléguées au FCPASQ : Joëlle, Frédéric, Andrée et Alex⁶. Chacune d'entre elles faisait partie d'un

⁶ Pseudonymes.

groupe membre actif du FCPASQ. J'ai aussi rencontré à deux reprises les personnes salariées du regroupement : Camille et Laurence⁷. À des fins de confidentialité et comme le regroupement est un milieu où la plupart des personnes se connaissent, aucune information ne portera sur le portrait de chacune d'entre elles ni sur les groupes locaux dans lesquels elles s'impliquaient.

Afin de décrire la participation et l'espace donné aux personnes assistées sociales déléguées au sein du FCPASQ, il sera question, dans le chapitre IV, de deux principaux thèmes : les pratiques du regroupement et le pouvoir des personnes assistées sociales à travers leur nombre, la prise de parole, la prise de décisions et les statuts d'influence.

4.1 Les pratiques du FCPASQ

4.1.1 Mission, structure et fonctionnement

Avant tout, pour saisir où sont les espaces de participation possibles pour les personnes assistées sociales au sein du FCPASQ, voici quelques éléments sur la façon dont s'organise le regroupement à la lumière des propos des personnes rencontrées et des observations, en comparaison avec le portrait fait au chapitre I.

Les personnes assistées sociales déléguées rencontrées ont partagé leur compréhension de ce qu'est le FCPASQ pour elles. En ce qui a trait à la mission, il ne fait aucun doute pour les quatre personnes que le FCPASQ est un regroupement de groupes en défense de droits. Joëlle considère que c'est « le noyau dur de tous les organismes qui font partie du Front commun ». Pour sa part, Andrée a dit :

⁷ Pseudonymes.

C'est le lien, je dirais entre l'État, le gouvernement, les médias et tout, et, les groupes de base. La jonction, le lien! [...] Si je peux mettre une image, ça peut être le pont. Pis le pont, si je peux dire, il est de qualité! Il est pas en train de tomber!

Alex, de son côté, affirme :

Le Front commun c'est global. C'est global, c'est notre palier, c'est notre armure! [...] c'est comme jouer aux cartes. T'as le dealer, après ça t'as les joueurs, ok. Les joueurs c'est nous les groupes, pis le dealer c'est le Front commun.

Frédéric et Alex soulignent que l'objectif du regroupement est de représenter les personnes assistées sociales, les groupes locaux devant le gouvernement et les médias afin de porter leur message, leurs luttes. Ce rôle de porte-parole, selon eux, est important, car il dégage les groupes de cette tâche afin que ceux-ci soient plus près des gens pour leur venir en aide. Les quatre personnes sont unanimes : le message porté par les groupes et le FCPASQ a pour but de défendre les droits des personnes assistées sociales et de reconnaître que, comme le mentionne Andrée, « tous les gens sont égaux.»

Tout au long des rencontres auxquelles j'ai assisté, il a été possible de voir que la structure et le fonctionnement inscrits dans les statuts et règlements (FCPASQ, 2008) correspondent en grande partie au fonctionnement réel. Ainsi, le FCPASQ est constitué des groupes membres qui se réunissent quatre fois par année⁸ en assemblée générale, dont une assemblée générale annuelle où sont votées les priorités d'action. C'est en assemblée générale annuelle que les membres choisissent lesquels seront membres du comité exécutif et lesquels décident de s'impliquer dans les comités consultatifs. Le comité exécutif se rencontre fréquemment pour assurer les suivis des mandats et s'assurer du bon fonctionnement du regroupement. Pendant la période de mes

⁸ Le terrain s'est fait en 2014. En 2016, le FCPASQ a voté, en Congrès, de tenir 3 assemblées générales au lieu de 4.

observations, six comités consultatifs étaient en place, comprenant chacun trois groupes membres environ : comités femmes, luttes, juridique, SACAIS, argumentaire et formation.

En ce qui concerne la structure et le fonctionnement, tout comme il est écrit dans les règlements généraux (FCPASQ, 2008), les quatre personnes déléguées ont mentionné que les groupes locaux membres sont représentés, normalement, par des personnes assistées sociales. Par contre, aucune d'entre elles n'a clairement explicité la structure interne du fonctionnement du FCPASQ. Elles nomment qu'il y a des assemblées générales et des comités auxquels elles participent ou y ont participé. Joëlle, pour sa part, perçoit le comité exécutif comme l'envers du décor du FCPASQ : « je voyais toujours [aux A.G.] ce qui se passait à l'avant, mais à l'arrière, on devine pas tout ce qui se passe aussi là. L'envers du décor de l'exécutif. » Selon elle, les assemblées générales sont, en quelque sorte, mises en scène par le comité exécutif qui les prépare.

Bien que ceci vise la participation active des groupes et des personnes assistées sociales déléguées, la permanence salariée du FCPASQ constate que le fonctionnement par comité a pour conséquence de travailler en silos; chaque comité a ses priorités annuelles et tente de les réaliser. Il manque alors de liens entre les comités. Plus particulièrement, Camille se questionne sur le fait que la lutte est liée à un comité et ne soit pas transversale à l'ensemble des comités. Aussi, en ayant des comités, les groupes membres leur délèguent les enjeux du regroupement et ne se les approprient pas, comme le souligne Laurence :

Les membres du Front commun s'appuient sur les comités beaucoup, surtout sur le comité luttes, [...]. Fait que c'est plus le Front commun dans l'ensemble qui est comme responsable de faire une lutte, c'est comme un comité. Pis si on a le temps dans notre région, on va le faire. Cette année, les campagnes du comité luttes, pis je pense, dans l'ensemble les campagnes, sont moins bien redescendues dans les régions.

En terminant, il importe de parler du Congrès, soit l'instance suprême, selon les statuts et règlements (FCPASQ 2008). Comme il était mentionné au chapitre I, le Congrès correspond à une démarche de réflexion triennale portant sur l'orientation et la structure du regroupement : les statuts et règlements, le fonctionnement, la plate-forme des revendications, etc. C'est donc un moment où il est possible de remettre en question diverses facettes du regroupement. Or, pendant le déroulement du terrain de recherche, près d'une vingtaine de personnes assistées sociales déléguées, tout comme les deux personnes salariées de la permanence, n'avaient jamais vécu de démarche de Congrès, la dernière ayant eu lieu en 2007⁹, sept ans plus tôt. La compréhension de ce qu'est le Congrès n'était pas claire non plus pour elles. De plus, la prise en charge de la démarche de Congrès était faite par le comité formation. Or, bien que ce soit un comité du regroupement, il était principalement coordonné par la personne salariée du Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté du Québec (GRFPQ)¹⁰ et seules deux personnes salariées de groupes membres y participaient, aucune personne assistée sociale présente. On peut donc comprendre que l'instance suprême officielle n'était soutenue, en réalité, que par un groupe allié, le GRFPQ, et des personnes salariées. La majorité des personnes déléguées ne comprenait pas non plus le sens de la démarche. Il semble donc y avoir un enjeu d'appropriation de ce lieu de pouvoir par les personnes assistées sociales et même par l'ensemble du FCPASQ.

4.1.2 Animation des rencontres

La façon d'animer les rencontres de comités et d'assemblées générales, le choix des personnes animatrices tout comme la répartition des tâches sont aussi des aspects qui

⁹ En juin 2016, une rencontre de Congrès s'est tenue, la précédente ayant eu lieu en 2007.

¹⁰ Le Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté du Québec (GRFPQ) travaille en étroite collaboration avec le FCPASQ et le soutient dans tout le volet recherche et formation du regroupement.

influencent la participation et la prise en compte des personnes assistées sociales au FCPASQ.

Les personnes assistées sociales déléguées rencontrées apprécient beaucoup les rencontres, la façon d'animer et de présenter les enjeux. Frédéric souligne qu'il y a une bonne ambiance au FCPASQ et que la permanence est très ouverte aux idées, surtout selon son expérience dans un comité du regroupement :

elles sont toujours en train de nous demander "pis toi, [Frédéric] qu'est-ce que t'en penses? Es-tu d'accord avec ça?". Sont pas fermées, ça c'est une qualité que le Front commun a, sont très ouverts aux idées.

Alex, pour sa part, aime que les animations soient souvent faites sous forme théâtrale, de sketch :

C'est l'fun surtout à travers des jeux, ça désamorce des choses, des fois c'est plus clair, en tout cas, je vais parler en je. Euh, quand qu'on fait comme des p'tits sketches, c'est agréable, pis ça te permet de faire « Ah ouais?!» Tsé, ça te fait voir des points de vue que toi tu verrais pas.

Lors des rencontres auxquelles j'ai participé, j'ai remarqué que la participation des personnes assistées sociales à l'animation et aux échanges était plus importante dans les lieux décisionnels, soit les assemblées générales et le comité exécutif. Le fonctionnement y était plus formalisé et la durée des rencontres plus longue, soit normalement deux jours. La présidence des assemblées était faite en pair par les personnes déléguées, assistées sociales et salariées. Le contenu des points à l'ordre du jour, proposés par les divers comités et approuvés par le comité exécutif, était surtout animé par les comités, où la permanence salariée y prenait part.

En ce qui a trait aux comités consultatifs, le climat amical et informel des rencontres, bien qu'apprécié, ne semblait pas favoriser une place prépondérante aux personnes assistées sociales. Un seul comité faisait exception, le comité femmes; leurs rencontres

duraient deux jours, contrairement à tous les autres comités consultatifs où les rencontres étaient d'une demi-journée à une journée.

Pour sa part, les membres de la permanence salariée effectuait la majeure partie des préparatifs de rencontres. Ce sont elles qui rédigeaient l'ordre du jour, apportaient une part du contenu et faisaient les suivis, et ce, à la lumière des demandes des groupes membres, des luttes et des mandats des comités. Pour ce qui est de l'animation des assemblées, elles souhaitent collectiviser l'animation avec les comités, toujours dans le but de laisser plus d'espace aux personnes assistées sociales. Cette formule d'animation est vue comme un changement de pratiques entre l'ancienne permanence et elles. Laurence a affirmé :

Il y avait pas beaucoup de comités qui participaient dans les animations quand j'étais arrivée, à ma connaissance. Fait que c'était vraiment plus les permanentes qui préparaient les dossiers, aidées par la permanence militante [du FCPASQ]. [...] J'ai l'impression que c'est plus une animation collective qu'avant. Ça moi je pense que c'est quelque chose qui a eu des améliorations. Mais en même temps, c'est vrai que c'est très morcelé.

Elles ont aussi exprimé qu'elles avaient un souci de laisser une place importante aux personnes déléguées lors des assemblées générales. Elles tentaient d'appliquer le plus possible l'alternance dans le droit de parole telle qu'inscrite dans les statuts et règlements : alternance personne assistée sociale et personne salariée, ainsi que l'alternance homme et femme. Aux trois assemblées auxquelles j'ai participé, l'alternance n'était pas appliquée systématiquement. Et il n'était pas clair qui avait priorité dans le droit de parole; si, par exemple, il y a une femme salariée, un homme assisté social, une femme assistée sociale et deux hommes salariés qui veulent prendre la parole en même temps, l'alternance devenait confuse et ne donnait pas toujours la parole aux personnes assistées sociales en premier.

Camille et Laurence veulent, par leurs pratiques, mettre en avant-plan les personnes assistées sociales déléguées ou, du moins, les groupes membres. Ainsi, elles espèrent

ne pas influencer leurs choix, ni imposer leur point de vue à elles. Malgré cela, il est arrivé à quelques reprises où leur présentation sur un enjeu était partielle et orientée. Par exemple, lors d'une assemblée générale, les groupes membres devaient réfléchir et s'informer sur les modifications proposées de la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme visant à assujettir les organismes sans but lucratif. Or, plusieurs personnes déléguées n'étaient pas au courant ni ne comprenaient le sujet en soi. Alors, une personne de la permanence¹¹ a décidé de faire une animation pour expliquer et informer les membres. Cette animation était, selon mes observations, très orientée et se positionnait clairement contre le projet de loi sans non plus expliciter la prise de position. Sur plus de dix personnes qui ont pris la parole, seulement deux étaient des personnes assistées sociales : une pour signifier qu'on ne la laissait pas parler et une autre qui n'était pas contre le projet de loi que la personne animatrice a alors questionné pourquoi. Bref, il est arrivé à quelques reprises que la permanence animait de façon orientée et dans des temps restreints, rendant plus difficile la compréhension des enjeux soulevés, ce qui pouvait freiner la parole et la participation des personnes assistées sociales, malgré leur volonté de ne pas vouloir le faire.

Enfin, Laurence et Camille ont aussi dit avoir essuyé quelques refus lorsqu'elles ont voulu apporter de nouvelles pratiques d'animation. Elles souhaitent qu'il y ait plus d'autogestion dans le mode de fonctionnement du FCPASQ :

Je l'ai déjà questionné à l'exécutif que ça serait l'un que l'animation des priorités soit autogérée, qu'on puisse faire plus d'autogestion, mais ça n'a pas passé. [...] chaque fois que je propose des choses comme ça, plus d'autonomie, d'autogestion, répartition du pouvoir [on refuse] fait que, à moment donné, j'arrête, pis je fais juste mes mandats.

Il appert qu'il n'est pas toujours facile de trouver la bonne façon de faire pour faciliter la participation. Par exemple, lors d'une assemblée générale, le comité exécutif et elles

¹¹ Par souci de confidentialité, on ne précise pas quelle personne salariée de la permanence.

ont proposé de faire un atelier non mixte, c'est-à-dire que les personnes déléguées assistées sociales et les personnes salariées devaient être séparées. Or, au moment de procéder, les personnes présentes n'étaient pas d'accord qu'il y ait une claire distinction entre les personnes assistées sociales et les personnes salariées. Quelques personnes ont réagi très fortement et ont décidé de quitter l'assemblée. D'autres se sont mises à pleurer et se sentaient exclues. Laurence ajoute :

Il y a du monde qui se sentait « Ben là, on exclut les salariés, on exclut du monde ». Ou des gens qui se sentaient discriminés « J'ai encore une étiquette de B.S. » Tsé, c'était trash parce qu'il y avait du monde qui voyait ça comme si on les traitait encore de B.S., qui sont moins bien. Que les gens se sentaient réopprimés. Fait que c'est pour ça que je voulais que ce soit un vote de l'exécutif [...] Mais là, [...] même si ça venait de l'exécutif, ça pas passé pantoute. Pis là, on a pris un vote secret. Pour savoir si on allait faire des ateliers non mixtes. Ça pas passé. Fait qu'on a fait des ateliers mixtes où, comme d'habitude, les salariés ont beaucoup parlé, pis ont beaucoup fait de propositions, pis c'était des propositions très lichées, très juridiques, alors que dans le fond, ça aurait été vraiment intéressant qu'on fasse, à mon sens, justement, une démarche anti-oppression. Mais on a même pas pu faire ce débat-là, ça a été vraiment quelque chose.

Selon leurs propos, il semble que les pratiques qu'elles proposent qui questionnent les rapports de pouvoir au sein du FCPASQ sont évitées et mises de côté.

Dans l'ensemble, on note donc un souci, de la part de la permanence du FCPASQ, de prendre en compte les personnes assistées sociales dans les animations, tant dans la façon d'animer que le choix des personnes animatrices, mais ce souci ne se traduit pas nécessairement en gestes concrets ni en une plus grande participation des personnes concernées.

4.2 Le pouvoir des personnes assistées sociales

Comme il vient d'être illustré, la structure, le fonctionnement et les animations choisies ont une influence sur la participation et la place que les personnes assistées sociales

prennent et qui leur sont accordée. Bien que les statuts et règlements du FCPASQ (2008) visent une prise en charge du FCPASQ par les personnes assistées sociales, les observations et les propos recueillis démontrent que ce n'est pas toujours le cas.

Lorsqu'il est question du pouvoir des personnes assistées sociales au FCPASQ, la permanence salariée du regroupement considère qu'elles n'ont pas la plus grande part de ce pouvoir et souhaiterait qu'elles en aient davantage. Pourtant, les quatre personnes déléguées, pour leur part, affirment que ce sont elles, les personnes assistées sociales, qui ont le droit de vote, donc qui ont le pouvoir. Voici donc quelques éléments pouvant illustrer en quoi constitue la part du pouvoir des personnes assistées sociales dans le regroupement, soit la présence de personnes assistées sociales aux instances, la prise de parole, la prise de décision et le pouvoir d'influence.

4.2.1 La présence des personnes assistées sociales

Pour avoir un pouvoir dans une organisation, il faut avant tout être présent dans ses espaces et instances. Ainsi, mon attention fut d'abord portée vers la composition des groupes. À l'Annexe E se trouve le tableau des rencontres de comités et d'assemblées générales auxquelles j'ai participé et la composition à chacune d'entre elles, c'est-à-dire le nombre de groupes membres représentés et des personnes, salariées et assistées sociales, présentes.

Avant tout, selon les statuts et règlements (FCPASQ, 2008), les groupes membres doivent être représentés par au moins une personne assistée sociale dans les deux principales instances, soit l'assemblée générale et le comité exécutif. Le nombre de personnes par délégation est trois personnes maximum, dont au moins une personne assistée sociale pour l'assemblée générale et deux personnes assistées sociales pour le comité exécutif. C'est donc l'exigence, selon les statuts et règlements du FCPASQ (*Ibid.*), de délégation. Pour ce qui est des comités consultatifs, il n'y a pas d'obligation,

dans les statuts et règlements, que les groupes membres soient représentés par des personnes assistées sociales.

À première vue, le nombre de personnes assistées sociales dans les lieux décisionnels, les assemblées générales et le comité exécutif, étaient environ équivalents à la moitié des personnes, et ce, incluant la permanence du regroupement. Or, certaines personnes assistées sociales étaient liées à un même groupe et d'autres groupes n'avaient pas de personne assistée sociale déléguée. Par exemple, lors de l'assemblée générale de juin 2014, il y avait vingt-six personnes assistées sociales pour vingt-deux groupes membres présents. Cependant, cinq de ces groupes n'avaient pas de personne assistée sociale déléguée et, à l'opposé, quatre personnes assistées sociales représentaient un seul groupe. Comme c'est un vote par groupe, le pouvoir décisionnel n'est donc pas lié directement au nombre de personnes assistées sociales présentes. Il n'en reste pas moins que la participation des personnes assistées sociales aux rencontres était relativement forte, où même trois à quatre des groupes locaux étaient représentés que par elles, sans codélégation avec une personne salariée.

Par ailleurs, au moins trois à quatre groupes membres participent toujours aux assemblées sans être représentés par des personnes assistées sociales et ce fut le cas pour sept groupes lors de l'assemblée générale annuelle, où les priorités et le plan d'action sont pourtant votés. Les personnes salariées de ces groupes demandaient, alors, au début des assemblées, le droit de vote. C'était donc explicite pour les membres du FCPASQ que ce sont les personnes assistées sociales qui ont le droit de vote, mais la demande de droit de vote, faite souvent par les mêmes personnes salariées, devenait un geste routinier de début d'assemblée générale. Aucune justification n'était demandée même si cela revenait à chaque assemblée. Je n'ai pas su si elles remettaient une résolution de leur conseil d'administration au comité exécutif du FCPASQ comme il est indiqué officiellement dans les statuts et règlements (FCPASQ, 2008).

Pour ce qui est des comités consultatifs, les personnes assistées sociales étaient presque toujours en minorité ou même, parfois, absentes. Seulement la moitié des groupes membres qui participaient aux comités était représentée par une personne assistée sociale. Dans le cas du comité formation, il n'y avait même aucune personne assistée sociale qui y participait. Pourtant, ce comité avait pour mandat de voir à la formation des groupes locaux et de leurs membres ainsi que l'organisation de la démarche de Congrès, comme il a été mentionné précédemment. La permanence, selon sa perception et son expérience, trouvait que la grande majorité des personnes présentes dans les comités étaient des salariées et non des déléguées, comme l'indique Camille : « c'est des comités qui sont composés presque exclusivement de personnes salariées. » D'autres facteurs, comme la prise de parole et de décision, peuvent aussi accentuer cette impression qu'elles ne sont pas très présentes dans les comités, comme il en sera question dans les prochaines sections.

4.2.2 La prise de parole

Suite à la présence des personnes assistées sociales dans les instances démocratiques du FCPASQ, il est important d'illustrer leur prise de parole, en termes de fréquences et à quel moment elles la prennent.

Tout au long des rencontres où j'étais présente, toutes et tous avaient le droit de parole, peu importe leur statut. Dans les comités, les échanges sont cordiaux et spontanés. Parfois, le droit de parole était pris en note, surtout dans les rencontres du comité exécutif où les personnes sont plus nombreuses et il y a des décisions à prendre pour le regroupement. Sinon, généralement, il n'y a pas de mécanismes propres au droit de parole dans les comités.

Pendant les assemblées générales, comme il a été mentionné précédemment, c'est plutôt le principe d'alternance qui s'applique à deux niveaux : 1- alternance personnes

assistées sociales et personnes salariées, 2- alternance femmes-hommes. Cette alternance a été mentionnée par deux personnes assistées sociales sur les quatre rencontrées; il n'est donc pas explicite et évident pour elles quand il est question de droit de parole.

Lors des assemblées auxquelles j'ai assisté, les personnes à l'animation tentaient, la majeure partie du temps, de respecter ces alternances. Par exemple, une personne à l'animation se promenait dans la salle pour apporter le micro aux personnes qui souhaitaient parler et tentaient de donner le droit de parole aux personnes assistées sociales et aux femmes. Toutefois, il arrivait que la personne à l'animation y aille plutôt de façon chronologique en oubliant de tenir compte du principe. Cela dépendait donc de la personne à l'animation et le principe n'était pas rappelé systématiquement lorsqu'on en dérogeait.

L'alternance ne veut pas, non plus, dire que la parole des personnes assistées sociales est en priorité. Comme Joëlle, personne assistée sociale déléguée, le souligne :

C'est surtout le tour, de donner la chance à tout le monde de parler, ben d'alterner pis en même quand qui voit que c'est homme-femme, assisté social pis salarié, ils essaient de passer un peu plus de personnes assistées sociales selon les sujets. C'est sûr que pour avoir, ben un fait vécu, de quoi de semblable, ça va être plus souvent les personnes sur l'aide sociale. [...] Ce qui est de valeur, c'est qu'il y a beaucoup de salariées qui parlent, pis pas beaucoup de personnes assistées sociales.

Ces propos soulignent aussi deux aspects à tenir compte en plus de donner la parole aux personnes assistées sociales en priorité : elle est surtout donnée quand il est question de vécu et que, malgré qu'on la favorise, la fréquence à laquelle elles parlent est inférieure à celle des personnes salariées. Globalement, dans toutes les rencontres auxquelles j'ai participé, ce furent les personnes salariées qui ont pris la parole le plus souvent. La prise de parole des personnes assistées sociales était très variable. Quelques personnes assistées sociales prenaient peu ou pas la parole pendant les rencontres.

D'autres l'ont prise à plusieurs reprises, surtout des hommes délégués depuis plusieurs années.

La permanence du FCPASQ confirme aussi cette observation :

Il y a des salariés qui ont beaucoup de pouvoir, il y a des salariés que ça fait longtemps qu'ils sont là pis qui parlent fort [...] des personnes que ça fait longtemps qui sont là. Je pense que si on pouvait calculer le temps de parole des salariés [...], ça a beaucoup diminué à mon avis. Fait que je pense qu'on part de 85% - 15%, à maintenant [...] je te dirais qu'on est peut-être à 30-35% de prise de parole des personnes assistées sociales.

Elles tentent, par les pratiques d'animation, d'augmenter la prise de parole par les personnes assistées sociales. Par contre, aucune règle ne priorise ou n'oblige que les premières personnes qui prennent la parole soient des personnes assistées sociales. Ainsi, à plusieurs reprises, les discussions ont été tenues exclusivement ou presque exclusivement par des personnes salariées, malgré le principe d'alternance.

Par exemple, lors d'une assemblée générale, une discussion portait sur les gains de travail admissibles. C'était le comité juridique du FCPASQ qui avait comme mandat de réfléchir à cette situation et proposer des alternatives qui, ensuite, pourraient être le contenu d'une lutte politique. Lors des échanges, le droit de parole a été donné près de vingt fois, et ce, de façon chronologique; seul un homme assisté social a pris la parole à quelques reprises. Aucune femme déléguée n'a parlé. Lors de ces échanges, je me suis questionnée si les personnes dans la salle comprenaient l'enjeu et les propositions faites par le comité juridique, si les personnes déléguées avaient été préparées à l'aide de documents vulgarisés. Les termes étaient plutôt techniques et les propositions avaient été écrites par un stagiaire en droit d'un groupe membre. C'est le salarié du groupe qui les a présentées lors de l'assemblée; pourtant, une personne assistée sociale de ce même groupe est présente au comité juridique.

En outre, certaines personnes s'exprimaient sans prêter attention au droit de parole. Par exemple, lors d'une présentation, une personne a émis un commentaire de frustration

sur la situation avec le gouvernement, et ce, assez fort pour que toutes les personnes présentes l'entendent. Ce type de situation s'est présenté à quelques reprises, majoritairement par des hommes impliqués au FCPASQ depuis plusieurs années.

Pour ce qui est du partage de vécu, ceci apparaît comme étant valorisant et positif pour les personnes déléguées, car elles apparaissent essentielles au regroupement, comme Alex l'affirme :

Ben, un délégué [...] on y met le tout dedans, on y met notre vécu, on fait notre écharpe, fait que on ne fait pas juste participer, on peut même dire qu'on est le Front commun. Tsé, ça dépend comment qu'on veut voir les choses. Mais, sans ça, je suis pas sûre que le Front commun pourrait revendiquer les choses avec le poids qu'ils ont.

Joëlle ajoute que des personnes qui sont salariées, mais qui, auparavant, étaient assistées sociales ne peuvent parler au nom des personnes assistées sociales en se fiant à leur expérience personnelle « parce que, oui il y a des salariés qui en ont déjà eu [l'aide sociale], mais ils voient plus nécessairement le même impact que ça pouvait avoir autrefois, les mêmes conditions. »

Enfin, dans toutes les personnes assistées sociales qui ont pris la parole, la grande majorité était des hommes. Ce qui fut très frappant lors des rencontres que j'ai observées, c'est le peu de prise de parole de la part des femmes, même des femmes salariées. Les personnes qui s'expriment le moins étaient indéniablement les femmes assistées sociales, et ce, même en incluant les prises de parole lors d'animations qu'elles avaient préparées. Elles sont aussi moins nombreuses que les hommes assistés sociaux délégués, mais même en tenant compte de ce facteur, leur prise de parole est minime comparativement à celle des hommes. Par exemple, pendant une assemblée générale, la personne salariée du GRFPQ a demandé une rétroaction sur la formation portant sur les droits et le revenu social universel garanti (RSUG). Dix personnes ont pris la parole; sur les dix, une seule femme assistée sociale déléguée l'a prise comparativement à cinq hommes assistés sociaux. À plusieurs reprises, aucune femme

assistée sociale n'a pris la parole, ce qui fut le cas lorsqu'il a été question, pendant cette même assemblée, du comité argumentaire où, d'ailleurs, aucune femme déléguée n'en faisait partie.

Cet exemple reflète l'ensemble des échanges des rencontres, sauf, bien sûr, au comité femmes. Bien que la disparité de prise de paroles entre les femmes et les hommes soit évidente, cet enjeu fut abordé une seule fois lors de discussions informelles pendant une pause d'une assemblée générale. Cet échange donnait suite à une plainte des personnes assistées sociales déléguées auprès de la permanence salariée du FCPASQ comme quoi seuls les hommes parlaient pendant la rencontre. Ce problème ne fut pas abordé ouvertement à cette assemblée ni aux rencontres subséquentes auxquelles j'ai assisté. Pourtant, ceci peut avoir une influence sur les choix des actions, des revendications qui sont discutées en assemblée générale et dans les comités; la parole des femmes semble surtout circonscrite au comité femmes.

Bref, il y a une reconnaissance de la parole des personnes assistées sociales, mais cette parole n'est pas toujours priorisée, sauf quand vient le moment de parler de vécu. Bien qu'il y ait une alternance homme-femme ajoutée à celle des personnes assistées sociales – personnes salariées, la prise de parole des femmes déléguées assistées sociales est la moins présente dans toutes les instances du FCPASQ.

4.2.3 La prise de décision

Lorsqu'il est question de prise de décision, les personnes rencontrées ont surtout parlé des lieux décisionnels où les procédures sont plus formelles, soit les assemblées générales et le comité exécutif. Pour la permanence du FCPASQ, elle tient à ce que ce soit les personnes assistées sociales, déléguées de leur groupe, qui votent. Le fait que ce soit accordé seulement à elles est une règle à maintenir et promouvoir, car cela favorise leur prise de parole, leur participation, selon Laurence.

De leur côté, le point de vue des personnes assistées sociales rencontrées est unanime : les groupes ont le droit de vote et ils sont représentés par les personnes assistées sociales, donc ce sont elles qui votent. Selon Andrée, au FCPASQ, « c'est vraiment la personne assistée sociale qui a le droit de vote, fait que, avec ça, au moins on sait, on a une petite place à nous. C'est nous autres, on a un mot à dire! »

Par contre, pour le comité exécutif, le second lieu décisionnel, ce n'est pas aussi évident pour elles qui a le droit de vote. Alex affirme que c'est aussi les personnes assistées sociales déléguées qui ont le pouvoir décisionnel. De son côté, Joëlle avoue ne pas savoir si c'est seulement les personnes assistées sociales qui ont le droit de vote ou aussi les personnes salariées :

Je pense que les seules décisions à prendre c'est les membres de l'exécutif [pas la permanence]. Parce que les membres de l'exécutif sont composés de personnes salariées et composés de personnes militantes. Si je me trompe pas, c'est ces gens-là qui ont droit décisionnel, au lieu des personnes permanentes du Front commun.

C : C'est-tu autant des salariées que des militantes?

J : Je pense que c'est égal, je suis pas sure.

Dès qu'il est question du pouvoir des personnes assistées sociales au FCPASQ, que ce soit dans les statuts et règlements, dans les échanges avec les personnes impliquées ou dans les lieux de participation, c'est le pouvoir formalisé sous forme de droit de vote qui est mis de l'avant dans les assemblées générales et le comité exécutif. Mais il n'y a rien d'écrit ou de normes formelles qui priorisent leur point de vue lorsque ce sont des comités consultatifs quand, pourtant, ce sont les lieux où il y a beaucoup d'actions et de projets réalisés. C'est pourquoi il est important de réfléchir au pouvoir d'influencer engendré à partir de la rétention d'information et de l'ancienneté.

4.2.4 Le pouvoir d'influencer

Au-delà de voter sur des décisions formelles, le pouvoir se situe aussi dans la connaissance du fonctionnement du FCPASQ, les orientations prises, les propositions amenées et la compréhension des enjeux politiques et sociaux. Quand la prise de parole des personnes salariées est majoritaire, ceci indique qu'elles se sont appropriées les réflexions et les propositions. Il est difficile d'en dire autant des personnes déléguées assistées sociales.

Cette influence des personnes salariées n'est pas nécessairement vue de façon négative de la part des personnes déléguées rencontrées. Au contraire, elle peut être un apport pour elles, comme Alex qui voit les personnes salariées comme un soutien qui le sécurise. Il ne les identifie pas à un pouvoir d'influence :

On est toujours accompagnés comme je disais par une personne salariée. Fait que on se revoit ensemble avant, soit à l'A.G. ou soit avant le comité. [...] C'est sécurisant pour un militant qui a jamais fait rien de ça de pouvoir embarquer là-dedans. Parce que les salariées nous guident bien.

Dans leur groupe local, les personnes militantes et salariées prennent le temps ensemble de se préparer aux rencontres du FCPASQ. Ainsi, lorsqu'une décision doit être prise pendant les rencontres, la position du groupe a déjà été clarifiée. Si elles ne savent quelle est la position du groupe, elles reviennent dans le groupe pour ensuite questionner le comité exécutif ou bien elles appellent directement au groupe si la prise de décision est urgente. Les processus sont donc clairement établis et semblent respectés selon lui. Le rôle des personnes salariées est clair dans ces processus.

Par contre, Andrée, une autre déléguée, ne vit pas du tout la même chose. La préparation pour la délégation avant les rencontres du FCPASQ est presque inexistante. La personne salariée, une autre personne déléguée et elle se consultent donc sur place, lors des rencontres, au moment de prendre les décisions. Comme elle considère que la

personne salariée connaît mieux la situation du groupe local et des membres, échanger avec elle est perçu alors comme un apport pour la prise de décision :

Normalement, on demande, ce qu'on appelle un buzz, pour discuter. Là [la salariée] discute avec nous autres, parce qu'elle connaît plus le monde en étant là. Elle voit d'autres sortes de personnes qu'on n'a pas nécessairement vues. Fait qu'elle peut avoir une idée des besoins ou des ressources nécessaires, fait que ça permet d'échanger pis de prendre une décision commune.

Ceci reflète aussi que les prises de décisions préalables dans le groupe local sur des positions du FCPASQ ne sont pas faites avant les assemblées générales ou les rencontres de comités.

Alex ajoute : « Je pense pas qu'il y a une influence. Pas du tout. Même au contraire, hum, je pense que ces gens-là, [les personnes salariées] essaient de se mettre au même niveau. Au même niveau, comme moi, comment je pourrais dire. » Ce qui constitue le « niveau » n'a pas été clarifié; cela démontre tout de même une différence de statut, de connaissances entre les personnes militantes et salariées, selon lui.

De son côté, Joëlle ressent que les fonctions des personnes dans le groupe local et le regroupement influencent les rapports entre les personnes salariées et les personnes assistées sociales et ce n'est pas nécessairement positif. Elle n'avait pas d'exemples précis, cela semblait surtout être une impression sentie, tant au groupe local qu'au regroupement. Seul Frédéric considère qu'il n'y a pas de différence de statuts ni de luttes de pouvoir. Comme il n'y a aucune personne salariée qui accompagne les personnes déléguées aux instances, il ne semble pas ressentir de différence ni s'en préoccuper.

Pour sa part, la permanence du FCPASQ perçoit que les idées, les revendications et les actions choisies découlent surtout des personnes salariées et non des déléguées. Ce sont aussi quelques personnes salariées, présentes depuis longtemps qui ont beaucoup de poids lorsqu'elles donnent leur point de vue et s'affirment. Les deux permanentes

voient que bien que ce sont les personnes assistées sociales qui votent, mais que l'influence des personnes salariées, quelques-unes particulièrement, est très forte.

Camille affirme :

Il y a des gens qui suivent ce que certaines personnes de ces personnes-là *old school*, suivent leurs décisions à peu près 99,44% des fois. [...] Il y a beaucoup de luttes de pouvoir là-dedans, des personnes salariées qui ne veulent pas, euh, qui veulent que quelqu'un d'autre qu'eux-mêmes prennent la place.

Elles ajoutent que les membres du FCPASQ valorisent le vécu des personnes assistées sociales, mais contestent l'influence de ce vécu sur les choix des actions et des revendications du regroupement. Laurence ajoute :

On va valoriser la place de leur vécu, mettons, dans les documents, dans la formation, mais est-ce que ce vécu-là est central, je suis pas sûre. Moi je pense que c'est des revendications historiques qui ont été adoptées qui se perpétuent, pis il y a un message politique historique. Si tu demandais vraiment à une personne du Front commun : "Toi là, qu'est-ce que tu voudrais pour qu'on se batte, qu'on lutte pour?" Je suis pas sûre qu'il te dirait "l'abolition des catégories."

Ce témoignage questionne même le poids de la parole des personnes assistées sociales au FCPASQ, une parole dont les propos portent surtout sur leur vécu, qui documente les orientations, mais n'influence pas nécessairement leur choix.

Il y a aussi le poids de l'ancienneté au sein du regroupement comme le disait Camille. Andrée considère que les personnes, déléguées et salariées, qui sont présentes au FCPASQ depuis longtemps ont un fort pouvoir d'influence :

Les plus anciens, délégués ou représentants des groupes, les anciens employés, bénévoles, militants, c'est sûr qu'ils ont tendance à être plus ensemble, en se connaissant plus, ils se partagent des choses, tsé, des fois c'est dur d'aller briser le cercle! Mais quand on arrive à s'infiltrer, on fait de bons échanges! [...] peut-être aussi le fait que les nouvelles personnes pis les nouveaux délégués étant pas au courant de tout le processus, le temps d'apprendre, y avancent, ben y avancent pas aussi vite, ils peuvent

pas tout comprendre comme l'autre que ça fait longtemps qui connaît toutes les articles de lois, l'historique du Front commun pis la façon de procéder, c'est peut être ça.

Elle ajoute que l'influence qu'ont les personnes assistées sociales qui sont présentes depuis longtemps peut être positive et aider les nouvelles déléguées à oser prendre la parole. Elles deviennent des modèles qui peuvent inciter les autres à prendre la parole, prendre une place au regroupement.

Et la permanence, de son côté, a-t-elle du pouvoir? Pour Camille et Laurence, elles savent qu'elles peuvent en avoir beaucoup, mais elles tentent de restreindre leur influence le plus possible, selon elles. Laurence explique : « on essaie de ne pas prendre beaucoup de pouvoir, mais c'est facile, pour des permanentes, ici, de prendre énormément de pouvoir pis qu'il y ait moins de prises de parole des personnes assistées sociales. » De leur côté, les personnes déléguées n'ont eu que des éloges à leur égard en termes de soutien et d'inclusion. Il se peut qu'elles ne se soient pas non plus senties à l'aise de m'en parler.

Or, de cette tentative de prendre le moins de pouvoir possible, elles en vivent une situation paradoxale : elles veulent que le pouvoir soit aux personnes assistées sociales, mais ces dernières, par leur pouvoir, leur donnent beaucoup de pouvoir à elles et aux salariées et ne veulent pas remettre en question la répartition du pouvoir. Laurence mentionne :

je pense que je suis une des porte-paroles qui s'accapare le moins de pouvoir depuis qu'il y a eu une professionnalisation, je dis pas ça pour me flatter, parce qu'il y a bien des affaires que je fais pas correctement, mais ça, c'est comme, j'essaye là, pis c'est dur, ils veulent m'en laisser du pouvoir, ils veulent m'en donner le monde!

Laurence se demande comment faire une meilleure répartition du pouvoir et reflète le paradoxe : « Il faudrait l'imposer [le pouvoir aux personnes assistées sociales], mais c'est quoi notre légitimité pour imposer ça. Faudrait être autoritaire pour contester les

rapports de pouvoir. » Ceci relève les mêmes enjeux que lorsqu'elles tentaient de transformer les pratiques d'animation comme il a été mentionné précédemment, de faire des ateliers non mixtes, par exemple.

Comme piste pour comprendre pourquoi ce ne sont pas les personnes assistées sociales qui ont le pouvoir au FCPASQ, Laurence y voit un lien avec la professionnalisation des pratiques. Elle n'explique pas, en revanche, pourquoi il y a eu, selon elle, une professionnalisation au FCPASQ :

La question principale c'est la professionnalisation du mouvement, qu'est-ce qui a fait que là, il y a, c'est plus des personnes assistées sociales qui dirigent les structures parce que pas juste la permanence du Front commun, c'est les salariées des groupes de base, la façon dont s'est faite nos groupes c'est des doubles délégations qui viennent souvent au comité pis dans les instances, souvent le salarié il a quand même beaucoup de pouvoir là, dans ce que la personne a dit, fait que dans le fond. [...] dans les comités, pis à l'exécutif, aux assemblées générales, souvent le salarié a quand même beaucoup de pouvoir fait que j'ai l'impression que les structures se sont beaucoup professionnalisées.

La professionnalisation demeure une tendance majeure dans le mouvement communautaire depuis plus de trente ans, au moment où il y a eu une arrivée massive de personnes diplômées universitaires dans les organismes communautaires et un financement public plus substantiel (Mayer *et al.*, 2008). Bien que le FCPASQ soit né de comités citoyens de défense de droits qui se sont réunis dans les années 1970 (Dumas, 2002), il ne semble pas avoir été épargné, selon la permanence, par la tendance professionnalisante des années subséquentes.

Bref, les règlements ont beau vouloir donner le maximum de pouvoir aux personnes assistées sociales déléguées de leur groupe, il n'en reste pas moins que les personnes salariées, la permanence et les personnes présentes depuis longtemps, tous statuts confondus, sont celles qui orientent le plus les décisions et les échanges.

4.3 Synthèse

Ce chapitre vient de brosser un portrait de la participation des personnes assistées sociales et de leur pouvoir au sein du FCPASQ à partir de quelques paramètres pour la décrire. Au premier regard, les pratiques tentent de respecter les règles de fonctionnement officielles comme la représentation des groupes membres par les personnes assistées sociales, l'alternance du droit de parole, le droit de vote exclusif aux personnes assistées sociales déléguées, la fréquence des rencontres des instances démocratiques. Ainsi, il y a un effort de cohérence de la part du regroupement pour correspondre à ce qu'il promet, soit le pouvoir aux personnes assistées sociales. D'ailleurs, les personnes déléguées rencontrées affirment unanimement que le pouvoir au FCPASQ leur revient, que leur parole est reconnue, mise de l'avant.

Or, malgré les règles de prises de décision, de délégation et de droit de parole, les personnes assistées sociales sont celles qui parlent le moins, animent le moins, et, à moins d'un vote officiel, participent moins aux échanges dans les comités sur les orientations à prendre, les animations à tenir, etc. Il y a une dissonance entre le portrait officiel et la réalité, comme si le FCPASQ, malgré qu'il souhaite laisser la place aux personnes assistées sociales et « favoriser une structure démocratique majoritairement représentée par les personnes assistées sociales » (FCPASQ, 2008), celles-ci ne le prennent pas volontairement ou, qu'informellement, on ne facilite pas toujours leur participation.

En ce qui a trait à la prise de parole, bien que le principe d'alternance veuille laisser autant la parole aux personnes assistées sociales qu'aux personnes salariées, il n'y a pas de principes qui priorisent leur parole ou même oblige le FCPASQ à entendre leur point de vue avant toute décision. Donc, si les personnes assistées sociales ne se sentent pas à l'aise de parler, que ce soit par gêne, par incompréhension, peur du jugement, ou non-reconnaissance de leur propre point de vue, elles ne parlent pas. Et aucune

personne ne va les inviter à prendre la parole ou, du moins, leur demander pourquoi elles ne parlent pas. Seul le partage de leur vécu est valorisé; Alex soulignait d'ailleurs que le FCPASQ nécessitait ce vécu pour maintenir leur légitimité de représentation : « Mais, sans ça, je suis pas sûre que le Front commun pourrait revendiquer les choses avec le poids qu'ils ont. Sans les alliés, sans les militants, militantes et leur vécu, les témoignages, surtout les témoignages. » Mais ce vécu fait-il contrepoids dans le choix des orientations d'action et l'analyse? La permanence du regroupement en doute. Il est possible alors de se questionner à savoir si le partage de vécu légitime des décisions et des orientations déjà prises à l'avance, donc une forme d'instrumentalisation de leur parole, comme le souligne Godbout (1983) sur la participation et la démocratie.

Par ailleurs, on perçoit un certain cercle vicieux dans le partage du pouvoir. La permanence souhaite réduire leur prise de pouvoir et celle des personnes salariées au profit de celle des personnes assistées sociales; or, celles-ci leur délèguent du pouvoir, que ce soit dans les animations, les prises de parole publiques, les tâches et actions à réaliser, les points de vue mis de l'avant. Considèrent-elles que leur parole et leur point de vue sont aussi pertinents que celui des personnes salariées? Ce n'est pas explicite dans leurs témoignages, mais elles reconnaissent être sécurisées par les personnes salariées et n'apprécient pas les formules d'animation qui mettent de l'avant leur point de vue, comme les ateliers non mixtes. S'ajoutent les observations qui confirment qu'elles parlent moins, sont moins nombreuses dans les comités et prennent moins d'initiatives concernant les animations, par exemple. Ainsi, comment faire pour leur donner une plus grande part de pouvoir si les personnes assistées sociales elles-mêmes ne semblent pas vouloir une plus grande place?

Ces quelques pistes d'analyse démontrent la nécessité de réfléchir davantage aux conditions de participation pour les personnes assistées sociales ainsi qu'à certains obstacles à leur pleine participation et pouvoir. C'est ce dont il sera question au chapitre V.

CHAPITRE V

LES CONDITIONS DE PARTICIPATION À LA VIE DÉMOCRATIQUE

À partir du portrait de la vie démocratique et du pouvoir des personnes assistées sociales du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, je constate que bien qu'il soit écrit que le regroupement veut sa prise en charge par les personnes premières concernées et que c'est elles qui votent, ce n'est pas toujours évident qu'il y ait une pleine participation de leur part dans le regroupement. C'est pourquoi, pour poursuivre le portrait de la vie démocratique du FCPASQ, il est important de connaître les conditions qui favorisent leur participation et les obstacles qui la freinent.

Il est impossible d'étayer toutes les conditions existantes, mais voici quelques éléments qui seront abordés dans ce chapitre et qui mettent en perspective le contexte dans lequel les personnes assistées sociales s'impliquent au FCPASQ : leurs motifs pour s'impliquer, leurs rôles et responsabilités en tant que personnes déléguées, les préparatifs pré et post rencontres au FCPASQ, la reconnaissance qu'on leur accorde, le rôle de la permanence du regroupement. Le chapitre se terminera sur cinq obstacles qui obstruent leur pleine participation au sein du Front commun, regroupant les difficultés et questionnements relevés tout au long de ce chapitre.

5.1 Les personnes assistées sociales : motifs et fonctionnement de la délégation

En plus de la question du pouvoir des personnes assistées sociales illustrée au chapitre précédent, il est important de connaître davantage ce qu'elles apprécient de

l'organisation et ce qui les motivent à s'impliquer et participer. De même, il sera question des conditions dans lesquelles elles exercent leur rôle de délégation, conditions qui varient beaucoup d'un groupe local à un autre et qui questionnent sur la représentativité des personnes assistées sociales dans la vie démocratique du FCPASQ.

5.1.1 Les appartenances et le développement de compétences : moteur de la participation des personnes assistées sociales

À l'unanimité, les personnes assistées sociales affirment qu'elles apprécient et aiment le FCPASQ. C'est un lieu qui n'a pas de préjugés, où toutes et tous sont égaux; Frédéric souligne même que ce n'est pas le cas dans tous les lieux d'implication, permettant ainsi d'apprécier encore plus cet aspect au FCPASQ. Alex, pour sa part, affirme que « n'importe qui aurait sa place » au Front commun. C'est un milieu accueillant, inclusif et où les murs tombent. « Très bonne ambiance, ça je tiens à le dire, très bonne ambiance » mentionne Frédéric. Andrée et lui ajoutent que les membres du regroupement valorisent leurs habiletés et leur vécu.

Globalement, je leur ai demandé ce qui les motivait à s'impliquer, en général et plus spécifiquement au FCPASQ. D'une part, l'aspect des valeurs et du projet de société partagés collectivement les motive. Par exemple, pour Frédéric et Andrée, ce sont les valeurs comme la justice sociale, l'équité, la paix, et le projet de société dans lequel ils croient qui leur donnent le goût de s'impliquer. Alex a aussi parlé de ses valeurs, mais plus particulièrement de la lutte à mener pour transformer la société. Les quatre personnes ont souligné l'importance de la reconnaissance des droits de personnes assistées sociales.

D'autre part, des motivations plus personnelles sont un moteur à leur implication comme l'acquisition de connaissances et d'habiletés. Entre autres, le militantisme présente plusieurs défis personnels comme l'ont souligné Joëlle, Andrée et Alex ;

prendre la parole, animer, mener des luttes en sont quelques-uns qu'ils ont nommés. Alex souligne que sa soif d'apprendre est le moteur de son implication ainsi que l'acquisition de nouvelles compétences et connaissances comme la loi de l'aide sociale, le langage juridique et politique. Il ajoute que ses problèmes chroniques de santé ont diminué depuis qu'il est présent dans le groupe local. De son côté, Joëlle est surtout motivée par le fait d'apprendre à parler en public en plus de sortir de l'isolement et de la solitude. Pour sa part, Frédéric a souligné que son implication l'aidait surtout à travailler son côté brouillon, à être plus appliqué dans ses écrits et son organisation de travail.

Les relations interpersonnelles sont un autre facteur de motivation à s'impliquer au FCPASQ. Socialiser et créer des liens amicaux les nourrissent beaucoup. Les rencontres avec d'autres personnes assistées sociales qui vivent des situations similaires à la leur sont motivantes. L'impression d'aider les autres, de donner « un coup de main moral » comme le mentionne Joëlle, de se solidariser en joignant les forces et faiblesses des personnes militantes sont aussi des apports nommés par Alex, Andrée et Joëlle. Elles s'encouragent entre elles comme le dit Andrée :

Moi ça me motive, autant le fait que je demeure, le fait que je continue, que j'ai pas lâché, eux autres m'encouragent encore plus de continuer. Peut-être que je fais de quoi sans savoir là que, ça leur rend service! En même temps, j'en profite de tout ça, pour les autres qui sont sur l'aide sociale pis qui commencent, pour les motiver. Montrer le cheminement, que ça prend pas une éternité, on est impliqué pis on se sent valorisé. Pis on est écouté.

De plus, une valeur ajoutée importante est que ces personnes proviennent de différentes régions du Québec qui vivent la même réalité. À la question sur ce qu'elle apprécie au FCPASQ, Andrée mentionne :

Le partage avec des personnes d'un peu partout dans province. Comment je pourrais ben, de la grandeur du territoire, parce que, des connaissances, pis des cas tellement, tellement rares que tu dis bon ben, ça me donne la chance d'apprendre, pis de rencontrer des nouvelles personnes.

Joëlle, Alex et Andrée considèrent que le fait que le FCPASQ soit un organisme national, cela permet aux personnes déléguées de connaître d'autres régions du Québec. Ils aiment l'importance de tenir compte des réalités régionales dans les luttes du Front commun et qu'il s'adapte aux réalités des personnes, permettant à tout le monde de participer peu importe leurs conditions et leur distance géographique. C'est aussi une façon de voyager pour elles, tant le fait de sortir de leur ville pour aller aux rencontres d'assemblées générales et de comités, mais aussi à travers le vécu des autres personnes.

Par ailleurs, Alex voit le FCPASQ et ses comités comme du bonbon : il en mangerait tout le temps! Il a partagé qu'une expérience de désobéissance civile lui a fait vivre des émotions fortes et une réappropriation de pouvoir :

Je me suis pas fait pincer, mais ça, le cœur voulait me sortir de du corps!
Mais en même temps, tu as l'autre côté du cœur qui est tellement content parce que tu as réussi de le faire. En tout cas, c'est un rush pis qui, on peut pas, on peut pas expliquer à quelqu'un qui l'a jamais vécu, qui a jamais osé le faire.

Cette expérience était un beau cadeau qui lui a permis de dépasser ses limites et de cheminer davantage personnellement.

En somme, ce qui motive les personnes assistées sociales déléguées à s'impliquer est d'abord le projet de société projeté par le FCPASQ, porté par des valeurs de justice sociale et la reconnaissance des droits de personnes assistées sociales. Au-delà du sens collectif porté par leur implication, leurs motivations sont surtout d'un ordre plus personnel, une forme d'*empowerment* individuel où elles acquièrent des compétences, valorisées par leurs pairs (Ninacs,2008). Et, enfin, le fait d'être en relation avec d'autres personnes qui vivent les mêmes difficultés qu'elles, une forme d'inter reconnaissance et d'appartenance, alimentent le plaisir de participer aux rencontres du FCPASQ. Il y a donc une part des trois dimensions de Fraser (2010) qui s'entrecroisent dans leurs motivations. Il n'en demeure pas moins que la reconnaissance est au centre dans ce qui les anime au FCPASQ.

5.1.2 Le besoin de reconnaissance et d'affranchissement du statut d'assisté social

C'est unanime, les quatre personnes déléguées rencontrées considèrent qu'elles sont reconnues et appréciées au FCPASQ et soulignent que c'est important pour elles d'être reconnues. Mais de quelle reconnaissance parlent-elles?

Il y a un lien direct, pour les personnes assistées sociales déléguées rencontrées, entre la reconnaissance et l'augmentation de leur estime de soi. C'est donc une reconnaissance plus personnelle, liée à ce que Honneth (1992, cité dans Fraser, 2004) pourrait appeler le droit à l'estime sociale. Pour Frédéric, cette meilleure estime de lui est en lien avec le fait de pouvoir contribuer concrètement, bien que modestement, à l'avancement vers un monde meilleur. Il se sent beaucoup reconnu au Front commun et ça lui fait un « p'tit velours » quand on souligne ses forces et son apport au regroupement. Andrée aussi parle d'un « p'tit velours » quand elle sent qu'elle tente de motiver et soutenir d'autres personnes qui s'impliquent ou veulent s'impliquer, qu'elle soit vue comme un modèle pour d'autres personnes déléguées : « si ça peut mettre une petite lueur d'espoir dans chacun, pis faire un avancement, ça c'est parfait. »

Lié à la reconnaissance, le sentiment d'être écoutée a aussi été souligné par les personnes déléguées. Pour Alex et Frédéric, il n'y a aucun doute, ils se sentent écoutés. Frédéric ajoute même : « Par rapport aux autres [organismes], c'est probablement dans le top, le Front commun c'est pas mal dans le top au niveau de l'écoute. » Pour leur part, Joëlle et Andrée disent qu'elles se sentent écoutées et incluses, mais que, parfois, ce n'est pas le cas. Andrée a dit qu'« en général, oui [elle se sent écoutée], c'est à l'occasion que là, tu te poses des questions 'ben là, ça me donne quoi d'être là' ». Joëlle a partagé une expérience vécue :

l'année passée ou il y a deux ans je pense, un moment donné, je donnais mon opinion, il y avait beaucoup de monde qui parlait en arrière, pis là, un moment donné, il y a un membre salarié qui est venu au micro pis y a dit "on est supposé de s'écouter, la priorité est aux personnes assistées sociales

[la personne], ça donne un exemple, elle est une personne assistée sociale qui essaie de comprendre des affaires, pis a comprend pas, j'aimerais ça, pas juste qu'on la respecte, mais qu'on respecte chacun de nous" Y a remis carte sur table, on va dire!

La reconnaissance que les personnes déléguées recherchent et reçoivent provient aussi du regard non stigmatisant qu'elles retrouvent au FCPASQ; les quatre ont unanimement nommé qu'il n'y a pas d'étiquettes. Comme le dit Joëlle: « Qu'est-ce qui est drôle dans le Front commun, tu devines pas, tu sais pas c'est qui qui est salarié, c'est qui qui est militant. [...] t'es un militant, t'es un salarié, non, c'est pas écrit dans le front.»

Andrée, aussi, le confirme. Or, elle a partagé avoir eu un autre « p'tit velours » au début de son implication au regroupement ; certains avaient cru qu'elle était salariée et elle était contente qu'on lui appose l'étiquette de salariée. De surcroît, cette expérience illustre une contradiction dans l'affirmation d'aimer qu'il n'y ait pas d'étiquette. Si être vue comme une personne salariée est valorisant, c'est donc dire que la reconnaissance et l'appréciation ne sont pas tant dans l'absence d'étiquettes, mais plutôt qu'elles ne sont pas confinées dans celle d'assistés sociaux. C'est pourquoi Andrée était fière d'être vue comme une salariée, ce qui, dans son expérience, semble être un statut plus prestigieux que celui de déléguée assistée sociale.

Par ailleurs, une personne déléguée, Joëlle, a souligné à plusieurs reprises à quel point il est important pour elle d'être reconnue dans tous les gestes qu'elle accomplit. Elle est en quête explicite de reconnaissance. Son implication au FCPASQ répond à ce besoin, mais parfois la quête prend une très grande place dans cette implication. Chaque signe de reconnaissance ou chaque absence de signes retiennent son attention et influencent ses gestes et sa confiance en elle. Elle se sent à sa place que lorsqu'elle est reconnue par les autres. Parfois, lorsqu'elle anime par exemple, elle a l'impression de ne pas être respectée et ceci lui fait vivre de fortes émotions : «Ça vient me chercher

pis, un moment donné, j'ai le goût de, de crier, de lâcher mes émotions trop fort, pis ça, moi j'aime pas ça quand qui arrive des affaires de même. »

Il n'a pas été possible de discuter explicitement de la reconnaissance des personnes assistées sociales avec les personnes salariées de la permanence. Par contre, elles ont partagé que les personnes déléguées tentent de se calquer aux pratiques et aux comportements dominants. Par exemple, lors de l'embauche à un poste de permanence du FCPASQ, les personnes assistées sociales qui siégeaient au comité de sélection ont décidé de choisir une personne scolarisée qui n'avait jamais été bénéficiaire de l'aide sociale. Elles souhaitaient, selon elle, avoir une personne qui s'exprime bien, une porte-parole qui correspond à la norme dans l'espace public et politique. Ainsi, leur désir de reconnaissance n'est pas d'avoir une porte-parole qui leur ressemble, pour valoriser et légitimer toutes les façons de s'exprimer publiquement, mais plutôt de se calquer aux pratiques dominantes, non associées à l'étiquette d'assisté social, pour s'assurer de se détacher collectivement des préjugés et de cette représentation sociale des personnes sur l'aide sociale. Laurence dit :

Mais ce qui était problématique c'est que les personnes assistées sociales ne voulaient pas embaucher les personnes assistées sociales. Tsé, elles voulaient pas. Fait que, dans le fond, elles faisaient pas confiance à la personne parce que la personne...elles disaient pas parce que la personne est pauvre, parce que la personne est assistée sociale, mais c'était juste comment la personne s'exprimait, ou tu le voyais que la personne, mettons, elle venait plus de la classe populaire.

Bref, la reconnaissance sociale et culturelle des personnes assistées sociales déléguées est surtout liée à leur confiance en elles. Bien que les valeurs du FCPASQ et la défense des droits des personnes assistées sociales leur tiennent à cœur, une grande part de leur implication trouve sens dans la reconnaissance interpersonnelle et le détachement de leur étiquette stigmatisante et oppressante qu'est celle de personne assistée sociale. Elles ne veulent pas valoriser cette étiquette et le droit de s'exprimer comme elles le désirent; elles veulent l'oublier, la fondre dans la masse et être reconnues pour autre

chose. Ceci diffère de la définition de la reconnaissance sociale de Fraser et trouve davantage sens dans celle que Honneth avance (Fraser, 2004).

5.1.3 Une délégation dissemblable entre groupes membres

Les personnes assistées sociales présentes aux rencontres du regroupement sont vues, d'abord et avant tout, comme les représentantes de leur groupe local membre participant à la vie démocratique du FCPASQ, y donnant donc tout son sens. C'est pourquoi il est important de connaître comment elles comprennent leur rôle, la façon dont il leur est attribué et le contexte dans lequel elles l'accomplissent. Ceci est essentiel pour saisir si elles ont les conditions nécessaires pour participer pleinement aux instances du regroupement et si celles-ci sont réellement démocratiques.

5.1.3.1 Processus de délégation

Il n'y a pas, dans les statuts et règlements du FCPASQ (2008), de règles pour baliser le processus de délégation dans les groupes membres. Ainsi, c'est à la discrétion de ceux-ci de la façon dont ils choisissent leurs personnes assistées sociales déléguées. La délégation n'a donc pas besoin, au FCPASQ, d'être un choix démocratique du groupe local.

Ceci fut confirmé avec les propos des personnes déléguées rencontrées. En effet, selon les quatre personnes rencontrées, le processus de nomination n'est pas le même d'un groupe local à l'autre. Alex a été nommé par les membres du groupe lors de l'assemblée générale annuelle. Frédéric et Joëlle se sont proposés volontairement aux membres et aux personnes salariées à une rencontre du comité exécutif de leur groupe local. Toutes et tous ont approuvé leur proposition. Les trois sont mandatées pour une durée renouvelable d'un an. Pour sa part, Andrée a plutôt fait part que c'est une personne

salariée de son groupe qui lui a demandé de devenir déléguée; le choix fut donc unilatéral et discrétionnaire de la part de la salariée, sans consultation auprès des membres, du conseil d'administration ou de l'équipe de travail. Tout au long de l'entretien, elle n'a pas remis en question ce pouvoir décisionnel de la salariée; c'était plutôt, pour elle, une belle reconnaissance de sa part à son égard, un cadeau.

En outre, lorsqu'Andrée a partagé à cette même personne salariée ses préoccupations concernant sa santé, celle-ci a alors invité une seconde personne à joindre la délégation au FCPASQ, et ce, sans demander l'avis d'Andrée ou des membres du groupe. Andrée ne savait pas qui elle était :

Elle lui a demandé, c'est-à-dire, sans même me le demander si je voulais travailler avec ou pas. [...] Je peux pas dire que je la connaissais, ben c'est ça, elle était, ben apparue. Est arrivée dans le décor un moment donné de même [...] Elle vient avec nous autres comme déléguée.

Les différents processus de nomination illustrent que c'est bel et bien à la discrétion de chaque groupe membre de choisir le leur; il y a donc des chances que plusieurs personnes assistées sociales soient devenues déléguées par intérêt personnel ou par désignation de la part de l'équipe salariée groupe.

Par ailleurs, en aucun cas, lors des rencontres de comité exécutif et de l'assemblée générale, il a été question de la façon dont sont choisies les personnes déléguées assistées sociales. L'enjeu ne fut jamais abordé; la priorité fut surtout mise sur la présence de personnes assistées sociales déléguées de chaque groupe membre comme si la façon dont elles sont choisies a moins d'importance du moins qu'il y ait des personnes déléguées présentes. Pourtant, la démocratie vécue au FCPASQ ne devrait-elle pas s'étendre au processus de délégation des groupes membres pour être réellement représentative de celui-ci?

5.1.3.2 Rôle et responsabilités

Que veut dire être une personne déléguée? Selon les statuts et règlements (FCPASQ, 2008), la responsabilité des personnes déléguées, militantes et salariées, est d'amener et défendre aux rencontres du regroupement la prise de position de leur groupe local et ensuite de « rapporter l'information dans leur groupe en remplissant le rôle de transmission entre le Front commun et leur groupe. » Il est important, aussi, que les personnes participent aux échanges, aux débats pour favoriser des prises de décisions collectives.

Le rôle de transmission d'informations est celui qui semble compris par les quatre personnes assistées sociales déléguées rencontrées. Elles ont toutes dit que c'est pour représenter et défendre les positions du groupe local. Donc, malgré les différences dans le processus de délégation, elles considèrent qu'elles sont là pour leur groupe local.

Joëlle et Alex ont ajouté que c'est aussi, après les rencontres du FCPASQ, pour ramener l'information au comité exécutif de son groupe. Ce qui n'est pas chose facile pour Joëlle où la personne salariée qui participent aux rencontres avec elles complète et rectifie l'information :

Ce que je trouve un peu difficile, parce que moi, j'ai des fois de la misère à prendre des notes. Pis des fois, j'essaie de me re-souvenir de ce qui a été dit, parce que pour, pour mémoriser un peu ce qui a été dit, soit à l'exécutif, soit à l'assemblée générale euh., pis rapporter ça au gens [du groupe local] là, au moins, j'écris ce que je pense. Mais [la personne salariée du groupe] revient là-dessus « bon y a ça, on a oublié de te dire. » Moi, [elle] me reprend ce que j'ai oublié.

Seul Alex a mentionné que c'est important de partager son vécu comme personne assistée sociale, que cela était une de ses responsabilités. C'est donc la seule personne déléguée à avoir explicité que sa participation aux discussions fait partie de son rôle.

On peut alors se demander si les personnes déléguées considèrent la prise de parole comme un moyen privilégié ou non pour remplir leur mandat.

5.1.3.3 Préparations aux rencontres

Bien qu'elles soient unanimes sur le fait de représenter leur groupe, les personnes assistées sociales connaissent-elles toujours les positions de celui-ci? Cette question souligne la pertinence d'en savoir plus sur la façon dont elles se préparent pour répondre aux exigences de la délégation.

Encore une fois, il est intéressant de comparer ce qui est écrit dans les statuts et règlements et l'expérience partagée par les personnes déléguées pour saisir l'intention d'avoir une vie démocratique au FCPASQ et si celle-ci correspond à la réalité vécue. Les statuts et règlements (FCPASQ, 2008, p 10) affirment:

Le groupe a la responsabilité de former ses personnes déléguées (salariées et militantes) à la prise de parole et aux structures de fonctionnement du Front commun. Il doit par ailleurs procéder à un travail de préparation pour permettre à ces personnes de rapporter et de défendre leur position.

En réalité, la préparation des personnes déléguées, tant au fonctionnement du FCPASQ qu'aux enjeux qui seront discutés dans les rencontres, diffère beaucoup d'une personne à l'autre, d'un groupe local à un autre. En effet, Joëlle et Alex soulignent l'importance de se préparer avant les rencontres, et ce, avec la personne salariée et de ramener l'information au groupe par le biais du comité exécutif du groupe local. Frédéric et Andrée ont surtout mentionné qu'ils lisent les documents envoyés et voient seuls s'il y a des suivis. Frédéric n'a pas mentionné s'il faisait le suivi avant et après avec le groupe. Pour sa part, Andrée prend parfois l'initiative personnelle de discuter informellement avec d'autres membres du groupe, mais elle ne ramène pas les enjeux au comité exécutif de son groupe. Faute de temps, elle ne rencontre pas non plus la

personne salariée avant ni l'autre personne déléguée, mais ceci semblait être une pratique habituelle auparavant. Ainsi, présentement, chacune d'entre elles se prépare seule, de leur côté. D'ailleurs, comme il a été mentionné au chapitre IV sur la prise de décision, Andrée affirmait que la personne salariée était celle qui connaissait mieux le groupe, donc elle devait prendre une décision selon le point de vue de la salariée. Bien qu'elle dise représenter les positions du groupe, celles-ci se résument-elles aux positions de la personne salariée?

Par ailleurs, lorsqu'il manque de consensus entre les membres du groupe local, Joëlle craint des représailles et se demande si elle remplit adéquatement son rôle de déléguée :

Il y en a qui disent oui, y en a d'autres qui peuvent dire non, mais des fois, y disent vas-y par ton jugement. Ouais, vas-y par ton jugement là, je veux pas me faire taper su'a tête pis qui disent «ah, t'aurais dû voter ci, ou t'aurais dû voter ça». C'est ça qui est un peu dérangeant aussi.

Elle reçoit aussi un double message : d'une part, d'être guidée par son jugement, d'autre part, si ça ne convient pas aux membres du groupe, on lui reproche les décisions qu'elle a prises. Ceci crée des conditions plus difficiles pour exercer la délégation et n'est plus tellement représentatif des membres du groupe local.

Pour ce qui est de l'obtention des informations, Frédéric et Alex considèrent avoir les informations à temps pour se préparer. Par contre, Joëlle et Andrée aimeraient les recevoir dans leur boîte de courriels personnelle et non pas par le biais du groupe local. Elles ont toutes deux demandé à les recevoir directement, mais la permanence du FCPASQ et les personnes salariées de son groupe n'ont pas voulu. Elles doivent alors attendre que les personnes salariées de leur groupe leur remettent les documents et les informations. Comme elles représentent le groupe local, cela peut sembler aller de soi qu'elles reçoivent l'information à partir du groupe local, mais ceci souligne que, pour que les personnes assistées sociales remplissent leur rôle de déléguées, les personnes salariées ont une responsabilité ainsi que le pouvoir de l'information.

Pendant les rencontres de comité et les assemblées générales, les personnes présentes n'avaient pas toutes pris connaissance des documents, des enjeux et les nouvelles personnes déléguées, militantes et salariées, ne connaissaient pas toujours le fonctionnement du FCPASQ, sa plate-forme et ses valeurs. Je n'ai pas pu savoir si ces personnes avaient été accompagnées et préparées avant leur participation au regroupement, mais ce fut un enjeu soulevé lors d'une assemblée générale. À cette rencontre, certaines personnes constataient que ce n'était pas tout le monde qui maîtrisait le fonctionnement du FCPASQ et qu'il y avait une tension entre le souci d'inclusion des nouvelles personnes et le désir d'avancer dans les réflexions et les décisions. Lorsqu'une personne ne connaît pas les sujets abordés ni ne maîtrise le fonctionnement du regroupement, il peut être plus difficile de participer aux échanges lors des rencontres et de prendre position. Ceci affirme à nouveau l'importance d'accompagner les personnes déléguées, qu'elles comprennent leur rôle et qu'elles se préparent aux rencontres et que cela demeure une préoccupation pour plusieurs personnes au FCPASQ.

Par ailleurs, une personne assistée sociale déléguée au comité exécutif en septembre 2014, a amené l'idée de faire un parrainage des nouvelles personnes déléguées. Cette proposition a mis en avant qu'il existait un guide pour les nouvelles personnes, le « Déléguide »¹², mais ce n'était pas clair pour les personnes au comité exécutif si sa mise à jour était terminée. La majeure partie des groupes membres ne connaissait pas ce guide. Il existe donc des outils ou, du moins, une proposition d'outils pour soutenir l'intégration de nouvelles personnes déléguées, mais ceux-ci ne sont pas diffusés.

En résumé, lorsqu'il est question de délégation, le rôle que doivent incarner les personnes assistées sociales apparaît clair et partagé par elles, soit de représenter les

¹² Je n'ai pas eu accès à ce document pendant le terrain de recherche. Il était difficile de savoir qui possédait le guide au FCPASQ.

positions du groupe membre, mais ce n'est pas le cas du processus de délégation ni de la façon de remplir leur rôle et leurs responsabilités. Entre le choix unilatéral d'une personne salariée à un vote en assemblée générale pour la délégation, il y a un large éventail de la façon dont les groupes membres choisissent leurs personnes déléguées et les soutiennent. Il est évident que cela influence la pleine participation des personnes déléguées au FCPASQ et la représentativité des positions qu'elles apportent; quand on ne fait pas de suivi ni ne se prépare avec les membres du groupe, il est difficile de dire qu'on représente réellement la position de celui-ci.

5.2 La permanence salariée : vigile de la vie démocratique

Comme il est mentionné au chapitre I, Bégin-Gaudette (2010) mentionne que les personnes premières concernées sont souvent absentes de plusieurs regroupements en raison du langage et des actions qui requièrent certaines compétences et connaissances. Ainsi, il est important que le FCPASQ travaille à l'accessibilité des personnes assistées sociales dans leurs processus, les informations transmises et le fonctionnement des comités et des assemblées générales. Ce mandat revient en partie aux personnes qui y travaillent au quotidien : la permanence salariée du regroupement. C'est pourquoi une des conditions qui favorisent la participation des personnes assistées sociales est le rôle de la permanence et les responsabilités qu'elles portent à l'égard de la vie démocratique du regroupement et au respect des statuts et règlements.

5.2.1 Rôle de la permanence... ou la constante confrontation avec ses propres valeurs

Les titres officiels des deux postes de la permanence salariée du FCPASQ que Camille et Laurence m'ont partagé sont : 1- porte-parole et responsable à la coordination des

luttons, 2- responsable à la gestion administrative et financière et aux relations avec les groupes membres¹³.

Selon elles, la façon d'opérationnaliser leur mandat se résume principalement à exécuter les tâches demandées par les groupes membres du Front commun. Leurs pratiques sont alors orientées pour appliquer les décisions prises collectivement par les personnes assistées sociales déléguées des groupes. De plus, elles considèrent que ce mandat d'exécution constitue un rôle exigeant. Camille souligne:

être une exécutante, opérationnaliser un mandat, une priorité large, c'est tellement, ça prend un million de compétences, pis je veux dire [...] moi je suis super fière de ce que j'accomplis, pour certains dossiers. Je trouve que c'est une responsabilité immense d'essayer de respecter l'esprit d'un mandat.

Leur conception de la permanence est très similaire à celle écrite dans les statuts et règlements. Il y est écrit que « la permanence est au service du FCPASQ. Elle reçoit ses mandats du Congrès, des assemblées générales et de l'exécutif » (FCPASQ, 2008, p.19). Elle soutient les groupes et les personnes déléguées, veille aux liens entre les groupes, fait les suivis administratifs, répond aux besoins en formation des membres et est porte-parole du FCPASQ seulement en cas d'urgence (*Ibid.*).

De plus, en tant qu'exécutantes, le plus important pour elles est de respecter les décisions prises par les membres du FCPASQ et de laisser une grande place aux personnes déléguées assistées sociales même si, parfois, elles ne partagent pas le même point de vue, comme le dit Laurence :

C'est ces personnes-là [les personnes assistées sociales] qui me donnent mon mandat, c'est comme ça que je dis que je me vois comme une exécutante même si moi, selon mon analyse, ce n'est pas une bonne idée, ben je suis qui moi pour leur dire, non [...] souvent je suis comme « Ben,

¹³ Ce sont les titres des postes lorsque je les ai rencontrées en juin et août 2014. Les noms et les mandats ont changé depuis et les deux personnes à la permanence rencontrées ne sont plus en poste à ce jour.

t'es sûr?» j'essaie d'argumenter un peu, mais une fois que j'ai dit mon point de vue, si la personne est pas d'accord, elle est libre. [...] Moi je suis qui pour libérer la personne à sa place pis lui dire comment se libérer.

Leur principal défi dans ce rôle d'exécutantes est donc de réaliser certaines actions qui, pour elles, ne correspondent pas à celles qu'elles privilégieraient, c'est-à-dire des actions qui permettent une plus grande prise de pouvoir des personnes assistées sociales dans le FCPASQ. Comme il en a été question au chapitre IV, les pratiques d'animation qui, selon elles, donneraient une plus grande part de pouvoir aux personnes assistées sociales, les personnes assistées sociales elles-mêmes n'en veulent pas, comme les ateliers non mixtes, par exemple. Se crée alors une opposition entre favoriser une prise de pouvoir des personnes assistées sociales et leur rôle d'exécutantes où elles doivent réaliser les tâches demandées, qu'elles soient d'accord avec celles-ci ou non.

Entre autres, elles remarquent que les personnes assistées sociales déléguées sont plus enclines à choisir des pratiques plus institutionnelles, comme le dépôt de mémoires, participer à des commissions, rencontrer les personnes représentantes politiques, etc., comme Camille amène :

Les personnes assistées sociales veulent souvent même plus participer à l'institutionnel que les personnes salariées. Tsé, mettons, les mémoires, les commissions, les rencontres avec les ministres, des affaires de même. Toute la consultation qui fait qu'on est pas dans la rue [à manifester].

Ce sont des pratiques qui demandent pourtant des compétences et des habiletés que les personnes assistées sociales ne possèdent pas nécessairement, comme maîtriser le mode discursif dominant et un niveau de langage lié à une scolarité élevée (Lamoureux, 2004; Gaudreau, 2011). Elles ne sont donc pas réalisées par les personnes assistées sociales, mais bien par les personnes salariées des groupes ou de la permanence du FCPASQ.

Ainsi, la permanence salariée vit un conflit entre leur propres valeurs, car bien qu'elle ne veuille pas remettre en question les choix faits par les personnes assistées sociales,

ces choix vont à l'encontre de leur vision de la justice sociale et de la défense collective des droits. Et ceci transparait dans leurs interventions. Par exemple, pendant deux assemblées, les personnes présentes ont échangé et réfléchi au changement de loi sur le lobby qui visait à inclure les groupes d'action communautaire. Les personnes assistées sociales étaient plutôt en accord avec la loi, croyant pouvoir davantage parler au ministre et aux fonctionnaires que dans le rapport actuel de luttés. Comme il a été mentionné précédemment au point 4.1.2., la permanence du FCPASQ était tellement en désaccord que leur animation fut très orientée pour présenter les informations et invalidait, voire jugeait, le point de vue des personnes assistées sociales. Exécuter des tâches opposées à ses propres valeurs, voilà le défi auquel la permanence est confrontée dans la façon qu'elles ont de remplir leur mandat et qu'elles ont parfois de la difficulté à relever.

Camille se demande aussi parfois, d'une façon un peu cynique, si elle ne devrait pas imposer plus sa position :

Peut-être c'est ça la solution, j'ai été engagée parce que j'ai telle, telle, telle compétences, pis on m'a donné de la crédibilité pour ça. J'ai des idées, pis je vais juste les proposer pis être un peu convaincante fait que, à quelque part les imposer, pis comme j'ai vraiment le goût d'imposer les rapports non mixtes, pis j'ai beaucoup envie que l'on conteste les rapports de pouvoir pis j'ai beaucoup envie que la vision féministe du Front commun qui est censé faire partie du Front commun, j'aie envie que ça soit questionné.

Pourtant, imposer leur vision est ce que toutes deux reprochent aux personnes qui les ont précédées à la permanence. Elles considèrent que l'ancienne permanence accaparait trop de pouvoir, orientait beaucoup les prises de décision. La tension entre les visions opposées sur le rôle de la permanence est d'ailleurs palpable dans leur quotidien puisqu'elles côtoient des personnes militantes à la permanence, présentes depuis plusieurs années, dont une qui fut salariée avant elles. Bien sûr, elles s'entendent sur la visée et la mission du FCPASQ, mais quand il est question de l'organisation à l'interne,

des choix des actions, des animations et même des méthodes de travail, leurs points de vue s'entrechoquent. Les personnes militantes, lors d'une rencontre d'équipe, ont exprimé qu'elles trouvaient très réducteur d'être seulement vues comme exécutantes. Pour elles, la permanence doit faciliter la compréhension du projet de société de la plate-forme du FCPASQ et la rappeler à chaque rencontre du regroupement. Camille et Laurence se sentent donc en porte à faux avec cette vision qui, selon elles, permettait de prendre une grande part de pouvoir et d'influencer les décisions. Laurence explique :

c'est des personnes qui avaient beaucoup de pouvoir avant, qui avaient une différente façon d'exercer le pouvoir au front commun [...]. Pis là, les nouvelles personnes [nous] on est pas comme ça, fait que là, on se fait remettre en question plus. Je pense que pour le Front commun c'est plus facile quand il y a une [concentration du pouvoir], mais, ben c'est plus facile pour les salariés, je veux pas dire que c'est plus facile en général, je pense que c'est plus facile pour les salariés incluant moi quand il y a une concentration du pouvoir.

Ceci illustre que les personnes salariées à la permanence du FCPASQ choisissent la façon dont elles opérationnalisent leur rôle dans les tâches et les mandats. Cela laisse alors une grande marge de manœuvre à la permanence, mais elles deviennent aussi les principales responsables quand les personnes salariées et déléguées des groupes ne sont pas en accord avec leur façon de faire.

Malgré les tensions importantes liées à la compréhension du rôle de la permanence, les personnes assistées sociales déléguées n'ont pas, pour leur part, soulevé d'enjeux liés au rôle de la permanence. Elles sont toutes très positives à son égard, considèrent les deux salariées ouvertes et attentionnées auprès des groupes membres et des personnes déléguées. Pour elles, leur rôle principal est de partager, diffuser et vulgariser les informations aux groupes. Andrée et Frédéric spécifient aussi qu'elle prend le temps de sonder les groupes sur différents enjeux et de les ramener ensuite à tous les membres avant d'agir.

5.2.2 La surcharge : un obstacle à leur idéal de pratiques de la permanence

À plusieurs reprises, Camille et Laurence ont partagé un principal obstacle à leurs pratiques qui, en plus de les épuiser, affecte la vie démocratique du FCPASQ et la participation des personnes assistées sociales : la surcharge de tâches face au temps de travail disponible. Cette surcharge rend l'inclusion des personnes assistées sociales déléguées plus difficile dans les prises de parole pour que ce ne soit pas que la permanence salariée du FCPASQ qui la fasse, comme le souligne l'une d'entre elles :

Au niveau de la prise de parole, j'essaie de faire en sorte qu'il y a toujours une personne assistée sociale pis si, c'est pas juste une personne qui a le droit de parler, c'est la personne avant moi! [...] si c'est quelque chose de dernière minute ou que c'est un dossier que ça prend plusieurs jours à maîtriser, mais c'est sûr que je ne mettrai pas la personne en situation d'échec juste pour qu'on aille une personne assistée sociale en avant, parce que ça serait juste hypocrite, là! Fait que ça, plus qu'on est surchargées, moins, j'ai le temps de le faire.

Bien qu'il soit écrit dans les statuts et règlements que la permanence est porte-parole qu'en cas d'urgence seulement (FCPASQ, 2008), cet exemple illustre que cela fait maintenant partie du poste d'une des permanentes salariées. Malgré qu'elle souhaite que les personnes assistées sociales soient porte-paroles, la surcharge et la complexité des enjeux créent des conditions plus difficiles pour y arriver. Cette difficulté explicite aussi la difficulté d'inclusion des personnes qui ne maîtrisent pas le mode discursif dominant (Lamoureux, 2004). Pour être entendues, les personnes assistées sociales doivent maîtriser le contenu des positions prises par le regroupement et connaître les normes liées à la prise de parole publique. La permanence salariée ne veut pas non plus instrumentaliser leur parole ou la réduire à une présentation de leur vécu pour créer une façade d'inclusion. C'est pourquoi elle souhaite prendre le temps de se préparer avec elles et de les accompagner. Ceci constitue aussi un enjeu de parité de participation, touchant particulièrement la question de la représentation politique selon Fraser (2005); les personnes opprimées et exclues doivent être entendues et pouvoir participer aux

délibérations publiques et politiques. La surcharge des tâches et la compression des échéanciers pour les réaliser de la permanence salariée a donc un impact direct sur la parité de participation des personnes assistées sociales.

Avoir trop de choses à faire en peu de temps affecte aussi, selon elles, la vulgarisation des documents et du matériel à préparer. Elles mentionnent que la qualité du travail est réduite lorsqu'elles ne peuvent pas prendre le temps nécessaire pour bien préparer le matériel. Ou bien elles le prennent directement sur leur temps de vie personnelle. Une d'entre elles ne se sent pas non plus assez préparée lorsqu'elle arrive aux rencontres de comités, car elle n'a pas pu prendre tout le temps nécessaire pour comprendre les enjeux et les vulgariser pour que toutes et tous les comprennent à leur tour.

Cette surcharge est, entre autres, causée par l'impression d'avoir plusieurs patrons à la fois : les comités, les groupes membres, le comité exécutif, les mandats des assemblées générales, etc. Les demandes proviennent de partout et elles ont de la difficulté à prioriser ou à dire non, comme le mentionne Laurence:

On a des comités qui se sont rajoutés, on est rendu, je pense, avec 7 comités. On a l'exécutif, on a les assemblées générales 4 fois par année, on a les rencontres de comités, les rencontres de permanence élargie, les rencontres de permanence salariée, les représentations. On a tout ça. Pis ça, c'est tous nos boss, [...] Quand on amène ça, la surcharge, je pense pas que c'est contre une personne, c'est vraiment l'ensemble des choses.

En somme, la grande marge de manœuvre dans l'actualisation du rôle de la permanence salariée n'est pas sans répercussions. Leur vision d'exécutantes les pousse à décentraliser leur pouvoir dans le choix des actions à entreprendre et des animations à faire. Elles veulent que les personnes assistées sociales prennent le pouvoir de décisions et d'actions. Or, en plus des conflits de valeurs que cela leur fait vivre, la multiplicité des espaces de vie démocratiques et le travail en silos des comités créent une montagne de tâches demandées de la part des personnes déléguées salariées et assistées sociales. Hiérarchiser les tâches correspond à un pouvoir que Camille et Laurence ne veulent

pas prendre, amplifiant alors leur conflit de valeurs et réduisant le temps pris pour favoriser la participation et la prise de pouvoir des personnes assistées sociales. La permanence salariée du FCPASQ se sent prise, en quelque sorte, dans un cercle vicieux où la seule façon de le rompre est de prendre du pouvoir.

5.3 Obstacles à la participation des personnes assistées sociales

À partir des observations et des propos recueillis et suite aux enjeux relevés aux chapitres IV et V, il est possible d'identifier cinq principaux obstacles à la participation et au pouvoir des personnes assistées sociales au regroupement : 1) la disparité de représentativité et de participation des personnes assistées sociales dans les groupes locaux; 2) les problèmes de santé et le manque de relève chez les personnes assistées sociales; 3) la lourdeur de la structure du regroupement et de l'implication demandée; 4) la peur du jugement, l'intériorisation des normes sociales et la perception négative d'elles-mêmes; 5) l'absence d'autocritiques et la personnalisation des enjeux.

5.3.1 Disparité de représentativité et participation des personnes assistées sociales dans les groupes locaux

Pour arriver à une réelle prise en charge par les personnes assistées sociales du Front commun, il faut avant tout que les groupes membres soient représentatifs des besoins et aspirations des personnes assistées sociales et que celles-ci participent pleinement à la vie associative. Au FCPASQ, les groupes doivent être représentés par les personnes assistées sociales membres; ces dernières doivent alors connaître les positions du groupe, décidées par les personnes assistées sociales, ainsi que les enjeux discutés au FCPASQ et doivent être à l'aise avec le fonctionnement du regroupement. Est-ce réellement le cas dans l'ensemble des groupes membres du Front commun? En réalité,

comme on a pu voir auparavant, il y a des disparités dans la participation des personnes assistées sociales dans les groupes membres et leur délégation.

De plus, il n'y a pas d'exigences de la part du FCPASQ en ce qui concerne le processus de délégation. Comme il a été mentionné, certains groupes nomment spontanément une personne assistée sociale pour être déléguée, d'autres mettent en place un processus démocratique qui clarifie le mandat de délégation et les exigences liées à celles-ci. Quelques groupes, pour leur part, n'ont jamais de personne assistée sociale déléguée; ce sont toujours les personnes salariées qui représentent le groupe. Le regroupement, de son côté, demande simplement qu'il y ait une personne assistée sociale déléguée pour un groupe membre et celle-ci n'a pas à être choisie démocratiquement (FCPASQ, 2008). En outre, plusieurs groupes membres qui n'ont pas de personne assistée sociale déléguée demandent systématiquement, à chaque assemblée générale, une dérogation pour que la personne salariée présente puisse voter. Ce fut le cas à l'assemblée générale annuelle de 2014 où sept groupes, soit environ le tiers des groupes membres présents, n'avaient pas de personnes assistées sociales déléguées quand, pourtant, cette rencontre détermine les priorités d'actions et prévoient les enjeux sur lesquels le regroupement devra réfléchir pour la prochaine année.

Par ailleurs, la prise de parole plus faible des personnes assistées sociales dans les comités et les assemblées générales nous amène à contester la maîtrise des sujets discutés et du fonctionnement du regroupement. Les groupes membres, selon les statuts et règlements (*Ibid.*), ont la responsabilité d'accompagner les personnes assistées sociales déléguées dans la préparation aux rencontres du regroupement. Selon les quatre personnes rencontrées, cela ne semble pas être toujours le cas, comme ce fut mentionné lors d'une assemblée générale. Malgré la volonté du FCPASQ de favoriser la prise de parole des personnes assistées sociales déléguées avec l'alternance du droit de parole, plusieurs éléments, comme la maîtrise des enjeux discutés et du fonctionnement du regroupement, peuvent aussi la contraindre. Si, en plus, les

personnes assistées sociales recherchent de la reconnaissance, il peut être très intimidant de s'exprimer si on ne sait pas comment s'y prendre ni les sujets abordés.

Il n'a pas été possible de connaître davantage la réalité de tous les groupes membres du FCPASQ, mais il est certain que la prise de pouvoir et la participation des personnes assistées sociales dépendent avant tout de leur participation dans les groupes locaux, des processus démocratiques dans ceux-ci et du soutien offert par les groupes aux personnes assistées sociales.

5.3.2 Problèmes de santé et manque de relève chez les personnes assistées sociales

Bien sûr, même si le groupe local souhaite une plus grande participation de la part des personnes membres assistées sociales, il faut d'abord qu'il y ait plusieurs membres et que ces personnes veulent et peuvent s'impliquer dans le groupe et au FCPASQ. Les personnes déléguées rencontrées ont affirmé qu'il n'est pas toujours facile de s'impliquer activement en raison de problèmes de santé, ces derniers étant aussi une part des raisons pour lesquelles elles reçoivent de l'aide sociale. Toutes avaient d'ailleurs une contrainte sévère à l'emploi liée principalement à leur état de santé. C'est pourquoi Frédéric, Alex et Andrée croient que les problèmes de santé sont le principal obstacle à l'implication et la mobilisation surtout dans des regroupements comme le FCPASQ qui exige des déplacements et des séjours à l'extérieur de chez soi.

Tout au long des observations, il était frappant de voir la participation fluctuante des personnes assistées sociales déléguées pendant les rencontres. Pendant les assemblées générales, plusieurs se retiraient une partie de la journée, se reposaient ou faisaient autre chose. C'était alors plus difficile pour elles de comprendre les enjeux et d'avoir toutes les informations. Quand les personnes se retiraient ou n'étaient pas présentes, les rencontres se poursuivaient quand même. Quelques commentaires négatifs ont parfois été émis à voix basse. Par exemple, lors d'une réunion du comité exécutif, une personne

déléguée a quitté la rencontre pour se reposer, affirmant ne pas se sentir bien et manquer de sommeil. Auparavant, elle avait mentionné à plusieurs reprises qu'il lui manquait des informations lors des rencontres pour bien s'y préparer. Après qu'elle se soit retirée, une personne salariée d'un groupe a murmuré, en blasphémant, que c'était son problème s'il lui manquait des informations puisqu'elle était souvent absente. Elle semblait la responsabiliser des répercussions de ses problèmes de santé sur sa participation au FCPASQ. Au lieu de questionner si le fonctionnement des rencontres est suffisamment inclusif et tient compte des conditions de santé des personnes assistées sociales, aucune personne n'a nommé l'enjeu, laissant la responsabilité de la participation et des suivis aux personnes déléguées.

En outre, Frédéric souligne que la précarité crée une urgence de survie, ce qui constitue un très grand obstacle en soi pour s'impliquer. Il est alors difficile de s'impliquer quand on ne sait pas s'il est possible de se nourrir tous les jours.

Enfin, Alex ajoute qu'il s'inquiète pour la relève des militantes et militants. Il y a peu de jeunes qui s'impliquent et il croit que ceci a pour effet d'affaiblir le regroupement : « c'est surtout les plus vieux qui s'impliquent, mais [...] les plus vieux commencent à avoir la langue à terre. »

5.3.3 Lourdeur de la structure du regroupement et de l'implication demandée

Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec possède plusieurs lieux où les personnes déléguées des groupes membres peuvent s'impliquer : assemblées générales, comité exécutif, comités consultatifs permanents ou ad hoc. Or, avec plusieurs espaces d'implication, l'exigence à l'égard des groupes, donc à l'égard des personnes assistées sociales déléguées, devient élevée. Plus il y a de comités, plus il y a de tâches, d'actions et d'enjeux traités, donc plus il y a d'informations à s'approprier

sur lesquelles les personnes déléguées et les groupes doivent se positionner. Laurence affirme :

On est en train de créer une structure qui est en train de bouffer tout le monde. Pis, pas juste les salariés, parce que j'ai l'impression que les personnes assistées sociales, plus il y a de dossiers, moins elles ont la place pour comprendre, pis moins elles ont la place pour s'impliquer parce qu'on veut toute faire.

En réfléchissant à la vie démocratique, elle amène le constat que la structure qui se veut démocratique en soi est en train d'écraser tout le monde au FCPASQ. À plusieurs reprises, Camille et elle ont souligné, pendant les entretiens, que la vie démocratique du regroupement est paradoxale. Laurence explique :

Notre vie démocratique est un peu mensongère comme [Camille] dit, dans le sens où, on a énormément de lieux démocratiques, mais on a, on en a tellement, à mon sens, qu'on a pu le temps que ça se fasse correctement pour respecter les personnes assistées sociales, pis tout le monde en fait, se respecter nous-mêmes, notre santé pis les salariés.

Elles remarquent que le FCPASQ s'épuise et instrumentalise en partie la démocratie du regroupement en raison du nombre important de comités, de rencontres pour chacun des comités et d'assemblées générales. À cela s'ajoute une multiplicité de luttes à mener avec des délais de plus en plus courts et des moyens pour y arriver de plus en plus restreints. C'est donc plus difficile d'inclure les personnes assistées sociales dans ce rythme effréné et devant l'étendue des tâches à réaliser. Elles se questionnent sur la cohérence entre cette vie démocratique qui souhaite laisser une place prépondérante aux personnes assistées sociales et la multiplicité des espaces pour la vivre. Laurence dit :

On le voit on est surchargées, pis moi j'arrête pas de dire, "Ben les A.G. sont trop chargées." Mais là, le monde sont comme "Oui, mais faut discuter de telle affaire, faut parler de telle affaire." [...] Si on consulte pas les gens sur tous les dossiers qu'on fait il n'y a plus de démocratie, mais en même temps, il y a tellement de dossiers qu'on, qu'on prend pas le temps de leur expliquer, mais là si on laisse tomber des dossiers, on fait pas de gains.

Dans le sens, tu comprends-tu, c'est comme un cercle vicieux, on en prend toujours plus, on peut jamais en laisser tomber, mais on prend pas le temps vraiment de consulter le monde parce que le monde ne comprend pas nécessairement.

Par ailleurs, dans un contexte où il y a une prolifération de lieux de concertations, que ce soit des regroupements nationaux et régionaux, des tables sectorielles de quartier, etc. (Mayer *et al.*, 2008) comme il a été mentionné dans le chapitre un sur l'historique du mouvement communautaire, le FCPASQ n'est pas non plus le seul lieu d'implication pour ses groupes membres. Les personnes assistées sociales membres des groupes locaux ont aussi la possibilité de s'impliquer dans d'autres regroupements, ce qui est le cas des quatre personnes déléguées rencontrées.

Les processus démocratiques demandent du temps, surtout lorsque les espaces de délibération et d'échanges sont multiples. La permanence salariée considère en manquer devant les nombreuses instances et la fréquence des rencontres, et ce, dans un contexte d'urgence dans les luttes. À ceci s'ajoute la nécessité d'inclure les personnes déléguées au fonctionnement, aux enjeux, et ce, avec une plus ou moins grande assiduité de celles-ci et un roulement dans la représentation de chacun des groupes membres. Comment faire avancer les luttes sans pour autant s'éparpiller dans la vie démocratique du FCPASQ? Comment prioriser les actions et s'assurer que les processus soient les plus inclusifs possible dans un souci de prise de pouvoir par les personnes assistées sociale?

5.3.4 Peur du jugement, intériorisation des normes sociales et perception négative d'elles-mêmes

Plusieurs fois, tant avec les quatre personnes déléguées que dans les échanges informels dans les rencontres au FCPASQ, les personnes assistées sociales affirment avec optimisme qu'elles aiment le regroupement, car il n'y a pas d'étiquette, qu'elles ne

sentent plus l'étiquette d'assistées sociales sur elles. Ceci n'est pas étonnant devant le fait que ce sont les personnes assistées sociales qui vivent le plus de discrimination et de méfiance sociale à leur égard (Noreau *et al.*, 2015, p. 70). Même les projets de loi, comme le projet de loi 70 qui vise à couper le montant de leur prestation si les personnes ne participent pas à des mesures d'employabilité, semblent s'enraciner dans des préjugés (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2016). Qu'un regroupement comme le Front commun permet de ne plus sentir le poids de cette discrimination, il ne fait pas de doute que ceci apparaît important pour poursuivre leur implication et que cela nourrit leur besoin de reconnaissance.

Or, l'envers de la médaille de cet aspect positif pour est de vouloir s'éloigner de tout ce qui pourrait ressembler à cette étiquette pour se donner l'impression d'en avoir une autre comme celle de salariées. Ceci se répercute même dans le choix des personnes embauchées au regroupement jusqu'à ne pas embaucher une personne qui reçoit de l'aide sociale pour travailler au regroupement.

À leurs yeux, les deux permanentes salariées du regroupement considèrent que la représentation sociale négative des personnes assistées sociales véhiculée dans la société est intériorisée chez les personnes assistées sociales elles-mêmes et dans les pratiques du FCPASQ. Au lieu de s'en émanciper à travers les luttes et dans la vie associative et démocratique du regroupement, les normes sociales dominantes teintent le fonctionnement et les choix des membres. Elles remarquent que les choix faits par les personnes assistées sociales correspondent aux normes sociales majoritaires. Camille indique que cette intériorisation oriente le discours du FCPASQ et les revendications: « Les personnes qui vivent dans la pauvreté ou qui sont dans les classes les plus écrasées s'accrochent à des stéréotypes de ce qu'ils pensent qu'il faut faire pour être de la bonne façon. »

Il en est de même avec les moyens d'action favorisés des personnes assistées sociales. Comme il est mentionné précédemment, Laurence constate qu'elles préfèrent les

moyens institutionnels, comme les mémoires et les commissions, et croit que ceci est dû au fait que ce sont les moyens dits favorisés dans la société québécoise actuellement. Elle ajoute : « c'est tellement des gens qui sont éloignés du pouvoir que quand ils se rapprochent du pouvoir, ils se sentent reconnus. Pis c'est normal, je veux dire, c'est ça le message social. »

Les personnes assistées sociales déléguées veulent donc se rapprocher des normes, en faire partie au lieu de les critiquer et transformer les façons de faire. Le fait d'intérioriser les normes influence, selon la permanence salariée, la prise de pouvoir des personnes assistées sociales déléguées. Lorsque j'ai demandé quels étaient la place et le pouvoir décisionnel des personnes assistées sociales au FCPASQ, Laurence constate qu'il est plutôt faible et que c'est, entre autres, en raison de leur vision négative d'elles-mêmes :

C'est quand même assez faible, justement, mais je pense que le premier responsable de ça c'est la vision que les personnes ont d'elles-mêmes. [...] [En parlant de l'expérience des ateliers non mixtes] Elles ont dit, il faudrait que dans les ateliers juste de personnes assistées sociales, il faudrait qu'il y ait un salarié pour leur expliquer les choses. [...] Dans le fond, les gens, elles ont vraiment intégré cette vision-là qu'elles ne comprennent pas, que leur parole n'a pas de valeur, qu'elles ne sont pas capables d'analyser les choses.

Le pouvoir des personnes déléguées assistées sociales, tant dans les décisions à prendre que pour la prise de parole, a comme obstacle les normes sociales et leur étiquette qu'elles tentent, avec le FCPASQ, de s'en défaire. C'est pourquoi oser prendre la parole, poser des questions et prendre position constitue un acte fort qui défie ces peurs.

5.3.5 Absence d'autocritiques et personnalisation des enjeux

Le précédent obstacle se répercute aussi dans les pratiques du Front commun des personnes assistées sociales du Québec. En effet, quand plusieurs personnes souhaitent

être reconnues, qu'elles ont peur d'être jugées et ont une perception négative d'elles-mêmes, il est difficile de porter la responsabilité, même collectivement, de mauvaises décisions ou d'actions qui n'ont pas fonctionné comme prévu.

Pendant les rencontres auxquelles j'ai participé, il n'y avait pas d'espace pour évaluer les actions faites et les décisions prises précédemment. Cependant, pour apprendre d'un processus de prise de pouvoir collectif et pour réfléchir aux actions subséquentes, c'est important de prendre un temps pour évaluer l'action, les processus vécus, la participation et la place des personnes impliquées. La permanence salariée confirme qu'il n'y a pas réellement d'espace pour ce genre de pratiques. Selon Camille, il n'y a pas de mécanismes d'autoévaluation des actions réalisées. Elle dit :

Ce que je voudrais, par contre, c'est qu'il y ait plus une culture d'autocritique au Front commun. Pour que justement, quand il y a des décisions qui sont prises [...] qu'il y ait moyen de revenir là-dessus pis dire après [...] Pis bien dire ben "c'est vrai, finalement, on a pris cette décision-là, pis les résultats sont pas là, pis y a eu tel, tel dommages qui ont été causés par cette décision-là." [...] c'est un luxe qu'on se paye de ne pas être critique. Parce qu'on, on n'a pas les moyens de perdre des batailles. [...] Je trouve qu'on est très prompts à faire des bilans pis dire "ah, on a bien travaillé, on a bien fait ça, euh, on a fait pleins de belles rencontres, pis euh, j'ai aimé ça, c'était pas facile, mais." Au final, je trouve qu'on a beaucoup d'échecs à répétition ou des semi-échecs, ou on est rendu à espérer de freiner les reculs.

Elles constatent que les pratiques d'autoévaluation sont difficiles à proposer puisque les personnes déléguées se sentent personnellement visées par la critique et celle-ci les touche dans leur estime personnelle. Camille illustre ce lien :

Je pense que les gens sont beaucoup à prendre ça personnel, à prendre ça beaucoup comme "ben, on vit des affaires pas faciles! Fait que des fois, on peut se tromper, c'est de même!" Il n'y a pas, je trouve, il n'y a pas de leçons qui en est tirée. C'est difficile d'amener les gens à regarder ça un peu froidement. [...] sans devenir un peu émotifs par rapport à ces actions-là, pis très impliqués personnellement.

Laurence et Camille constatent que les pratiques d'autoévaluation à la suite de choix et des actions entreprises permettraient de réfléchir collectivement au processus et aux revendications, et, ainsi, voir aux pratiques démocratiques et à la répartition du pouvoir. Elles voient que ces pratiques ne sont pas présentes, puisqu'au lieu de réfléchir collectivement, en tant que regroupement, aux actions faites, les membres du FCPASQ associent les enjeux, les obstacles et les problèmes à des personnes directement. De plus, elles sentent qu'elles portent la responsabilité de la réussite des luttes, portant aussi l'odieux des échecs, des manquements et des mauvais choix. Il est d'autant plus confrontant pour elles de porter cette responsabilité puisqu'elles considèrent exécuter des choix et des décisions avec lesquelles elles ne sont pas toujours en accord, mais qu'elles réalisent quand même pour respecter les décisions des personnes déléguées.

Pour illustrer le manque d'autocritique et la personnalisation des enjeux, elles m'ont partagé une situation où l'une d'entre elles a amené, en assemblée générale, un questionnement sur les actions prises lors d'une lutte. Elle a alors reçu des critiques vives, reliant ce questionnement à sa situation familiale : « ils se sont attaqués à moi parce qu'ils avaient l'impression que c'était moi qui chialais. » Elle ajoute : « j'ai l'impression qu'on est plus portés à critiquer des personnes qu'à critiquer des décisions qu'on a prises ensemble. »

Selon les angles de la démocratie présentés dans le cadre conceptuel, une part importante réside dans le processus inclusif afin de permettre aux individus et aux groupes d'être acteurs de leur propre histoire (Touraine, 1999, p.440). Pour ce faire, des espaces délibératifs doivent être au rendez-vous pour confronter les idées face aux enjeux collectifs (Castoriadis, 1986) et ainsi que toutes et tous puissent se renouveler, s'alimenter et avancer. Face à l'absence de pratiques d'évaluation collective, les pratiques du FCPASQ perdent une part de leur sens démocratique.

5.4 Synthèse

Ce chapitre a identifié les conditions qui facilitent ou freinent la participation des personnes assistées sociales au FCPASQ. Les quatre personnes assistées sociales ont affirmé à quel point elles apprécient le regroupement. D'une part, elles aiment y participer pour défendre les droits des personnes assistées sociales et, d'autre part, parce qu'elles sentent qu'elles ont enfin une place où elles ne se sentent pas discriminées par leur statut d'assistées sociales. Pour le regroupement, être un espace sécuritaire et agréable pour les personnes qui sont jugées quotidiennement représente une réussite.

Or, la reconnaissance et l'inclusion ne réussissent pas nécessairement à ce qu'elles prennent et s'approprient tout le pouvoir d'action, de parole et de décisions qui leur reviennent selon la mission, la plate-forme et les statuts et règlements du FCPASQ (2007, 2008, 2019). Et dans les obstacles nommés, il y a celui de mettre en valeur le statut de personne assistée sociale pour leur redonner confiance et qu'elles se sentent légitimes de prendre davantage de pouvoir. Il semble que leur participation agisse plutôt de façon contraire, c'est-à-dire qu'elle leur permet d'oublier cette étiquette. Mais comme le FCPASQ défend les droits et la dignité des personnes assistées sociales, ne pas reconnaître et valoriser le statut d'assistée sociale crée une incohérence qui se ressent dans le fonctionnement et les pratiques du regroupement.

Par ailleurs, la disparité des pratiques dans les groupes locaux membres rend banales certaines pratiques démocratiques. Ici, l'intention n'est pas de leur mettre la faute sur leur dos, mais bien de réfléchir aux façons, pour le FCPASQ, de soutenir et d'accompagner les groupes locaux à avoir des pratiques plus démocratiques qui incluent leurs membres, et ce, malgré leurs moyens financiers restreints.

Enfin, dans un contexte où la surcharge crée un rapport tyrannique au temps, les rôles et les responsabilités de la permanence salariée sont difficiles à respecter et à assumer

de façon cohérente, surtout devant les multiples attentes des groupes membres et des personnes déléguées. Bien que la permanence soit, en quelque sorte, une vigile de la vie démocratique du FCPASQ, celle-ci n'est pas comprise de la même façon par toutes et tous. La permanence doit alors jongler avec les incohérences des attentes des membres tout en tentant de réduire la dissonance entre ces multiples attentes et leurs valeurs personnelles.

Afin d'approfondir la compréhension du pouvoir et de la participation des personnes assistées sociales ainsi que de la vie démocratique du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, le chapitre VI poursuit la discussion à partir des trois dimensions de la parité de participation de Fraser (2004, 2005, 2010, 2011) et des angles de la démocratie du cadre conceptuel.

CHAPITRE VI

LA PARITÉ DE PARTICIPATION ET LA DÉMOCRATIE AU FCPASQ : APPROFONDISSEMENT ET DISCUSSION

L'objectif de recherche est d'exposer un portrait de la vie démocratique du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, portrait détaillé dans les chapitres IV et V. L'intention de ce portrait est de voir s'il y a bel et bien pleine participation des personnes assistées sociales au FCPASQ et de quelle façon cette participation s'actualise dans le regroupement et dans sa vie démocratique. Selon Nancy Fraser (2004, 2010), trois dimensions doivent être prises en compte pour qu'il y ait une réelle parité de participation : la redistribution économique, la reconnaissance culturelle et la représentation politique, présentées précédemment dans le cadre conceptuel au chapitre II. Bien sûr, Fraser s'intéresse à une parité de participation à partir d'une vision plus macro de la société. Considérant que le milieu communautaire et ses organisations peuvent être un tremplin à une pleine participation des personnes marginalisées et exclues à la société et un espace représentatif de leurs voix, ce chapitre a pour but de réfléchir aux trois dimensions proposées par Fraser au sein du FCPASQ et de revenir sur le concept de démocratie face aux différents constats faits sur la vie du regroupement.

6.1 La redistribution : le cœur de la mission du FCPASQ

Une première dimension selon Fraser (2004) est la redistribution. Ce paradigme, selon elle, met l'accent sur les injustices socioéconomiques qui sont produites par les structures sociales, politiques et économiques en place. La transformation des rapports inégalitaires doit être réalisée à travers les modes de régulation économique, comme la réorganisation du travail, la redistribution des revenus, etc. Cette catégorie se caractérise par une logique universaliste dont les groupes victimes des injustices conçoivent la société en termes de classes sociales.

L'identité et l'existence du Front commun des personnes assistées sociales du Québec sont intrinsèquement liées à ce paradigme. Toutes les collectivités qui luttent pour vaincre des injustices matérielles et économiques sont dans une perspective de redistribution selon Fraser (2004). Voici, en quelques points succincts, une démonstration que le FCPASQ s'inscrit et tient compte de cette dimension.

6.1.1 Un regroupement né au sein des luttes de classes

Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec est né en 1977 dans le courant de la deuxième génération du mouvement communautaire où les groupes s'organisaient dans une perspective de défense de droits, influencés par les groupes marxistes-léninistes (Dumas, 2002). Les luttes étaient alors ancrées à partir d'une vision de la société en classes sociales et positionnées contre les inégalités socioéconomiques.

L'éclosion du regroupement a eu lieu pendant la lutte contre la taxe d'eau déclenchée par la décision du gouvernement québécois de ne plus payer cette taxe pour les personnes assistées sociales de Montréal (*Ibid.*). Le regroupement s'est ensuite battu pour l'indexation du chèque d'aide sociale et l'augmentation du montant donné aux

personnes assistées sociales de moins de 30 ans (*Ibid.*), des luttes économiques visant l'enrayement de la pauvreté.

6.1.2 Le revenu social universel garanti comme principale revendication

Les luttes nommées précédemment font toujours partie des revendications du FCPASQ. En effet, la plate-forme des revendications affirme : « la pauvreté est le résultat d'une répartition inégale des richesses. Toutes nos luttes visent à renverser cette situation d'injustice » (FCPASQ, 2007, p.16). La revendication globale contre plusieurs barrières à l'exercice de la citoyenneté est le revenu social universel garanti¹⁴ (FCPASQ, 2007).

Ainsi, la mission du FCPASQ soit « la défense et la promotion des droits économiques, sociaux et culturels de ces personnes exclues du marché du travail et qui vivent dans la pauvreté » (FCPASQ, 2019), demeure intrinsèquement liée à des luttes de redistribution économique, en continuité avec ses racines historiques.

Certes, le regroupement lutte aussi pour déconstruire les préjugés contre les personnes assistées sociales et la discrimination qu'elles vivent quotidiennement (FCPASQ, 2007). Les préjugés sont vus comme un « obstacle à l'aide économique, sociale et culturelle dont les citoyennes et citoyens à l'aide sociale ont besoin pour sortir de la pauvreté. » (*Ibid.*, p. 3) Cette lutte s'inscrit donc, d'une part, dans la dimension de la redistribution économique, car les préjugés sont un frein à l'accès aux conditions économiques décentes. Elle peut aussi s'inscrire dans le paradigme de la reconnaissance tel que Fraser l'entend, c'est-à-dire une lutte pour un statut qui permet la parité de

¹⁴ Dans la plateforme de 2007, il est écrit le « revenu social garanti universel ». Or, lors du terrain de recherche, toutes les personnes rencontrées et les documents reçus disaient plutôt « revenu social universel garanti ». Par souci d'uniformité, la formulation la plus récente est retenue.

participation (Fraser, 2011). Les préjugés sont vus comme injustice, un déni de statut reconnu permettant de participer pleinement dans l'espace public et de revendiquer dans la société; bref, un gain du point de vue démocratique. Par contre, l'intention ici, dans la déconstruction des préjugés, n'est pas de valoriser l'identité de « personne assistée sociale », mais que les personnes soient considérées comme des citoyennes sans présomption à l'égard de leurs conditions économiques. La plate-forme des revendications du FCPASQ s'ancre particulièrement dans le paradigme de la redistribution économique, mais s'immisce aussi, en partie, dans celui de la reconnaissance telle que défendue par Fraser (2004, 2011).

6.1.3 La redistribution comme dimension de la participation à l'interne du FCPASQ

Comme l'objectif de la recherche est de décrire la participation des personnes assistées sociales au sein de la vie démocratique du FCPASQ, la question ici est donc de savoir s'il y a égalité de participation sans égard aux conditions socioéconomiques des personnes présentes. Les conditions matérielles offertes aux regroupements permettent-elles la présence et la participation des personnes assistées sociales?

Les quatre personnes déléguées rencontrées ont souligné que ce n'était pas du tout une limite. Elles ne se soucient jamais du transport, de l'hébergement, du coût lié aux rencontres, aux repas, au matériel nécessaire (papiers, ordinateurs, etc.). Les observations confirment ces affirmations; en aucun cas les personnes assistées sociales n'ont dû se préoccuper des coûts pour la tenue des rencontres et leur présence.

Cependant, le FCPASQ est un regroupement avec très peu de moyens financiers. Il en est de même pour ses groupes membres. Lors de l'assemblée générale annuelle à laquelle j'ai participé, la question du montant de la cotisation des groupes membres tout comme celui des coûts d'organisation des événements et des rencontres ont été au cœur de débats. Les membres faisaient face à des choix difficiles à faire, comme la

tenue ou non des activités nationales de la semaine de la dignité des personnes assistées sociales. Il n'y a eu aucune remise en question de l'accessibilité aux rencontres par les personnes déléguées, mais la part de coût à défrayer de la part des groupes membres peut devenir un frein à leur participation, en fonction des choix qui seront faits : être membre ou non du FCPASQ, permettre à plus d'une personne de participer aux rencontres, etc. Ainsi, les moyens financiers des organismes et du regroupement ont un impact sur la participation des personnes assistées sociales, ce qui explique, entre autres, la raison d'être des luttes pour un meilleur financement de la défense collective des droits et de l'action communautaire autonome (Campagne Engagez-vous pour le communautaire, 2016).

Nul doute que le cœur de l'identité du FCPASQ est empreint d'une lutte de redistribution économique; il s'enracine dans ce paradigme.

6.2 La représentation politique : le défi quotidien du FCPASQ

Le FCPASQ « est devenu la voix politique, une conscience dérangeante, et l'espoir de milliers de citoyennes et citoyens qui se retrouvent à l'aide sociale » (FCPASQ, 2007). Le Front commun est, en soi, une représentation politique au nom des personnes assistées sociales et a pour but de créer une voix audible pour elles dans l'espace public.

Comme le souligne Fraser (2010), pour revendiquer et lutter, il faut d'abord et avant tout que les personnes puissent être entendues. La dimension de la représentation politique est donc cruciale; c'est la délimitation des frontières déterminant qui a le droit de parler, de réclamer. C'est d'avoir un statut reconnu pour pouvoir participer aux délibérations publiques et aux processus décisionnels politiques.

Le regroupement est un lieu de représentation, un acteur collectif pour permettre une plus grande participation des personnes assistées sociales dans la société. À partir de

mémoires écrits, d'actions organisées ainsi qu'à titre de porte-parole, le FCPASQ expose dans l'espace public la nécessité de reconnaître et défendre les droits sociaux des personnes les plus pauvres de la société. Mais sa légitimité d'agir ainsi est intrinsèquement liée à sa vie démocratique et au pouvoir donné aux personnes assistées sociales dans celle-ci.

6.2.1 La démocratie du FCPASQ par et pour qui?

Les deux chapitres précédents avaient pour but de décrire la vie démocratique du FCPASQ et la place des personnes assistées sociales. Officiellement, le pouvoir est détenu par les groupes membres qui doivent être pris en charge et représentés par les personnes assistées sociales qui sont, à leur tour, membres de leur organisme. Les personnes assistées sociales déléguées prennent les décisions lors de l'assemblée générale annuelle portant sur les priorités annuelles. Elles décident aussi qui siège au comité exécutif et ce sont elles qui prennent aussi les décisions à ce comité décisionnel. Elles veillent au suivi des projets, des actions et des luttes à partir des assemblées générales qui ont lieu tout au long de l'année. Elles peuvent s'impliquer dans les comités consultatifs qui prennent en charge les orientations annuelles votées lors de l'assemblée générale annuelle. Tout cela, bien sûr, au nom des personnes assistées sociales membres de leur groupe local. Bref, le pouvoir démocratique appartient aux personnes assistées sociales.

Dans la réalité, les observations et les propos recueillis indiquent que cela ne se passe pas comme ça. D'abord, ce ne sont pas tous les groupes membres qui sont représentés par une personne assistée sociale. L'assiduité dans la participation aux rencontres est plus élevée chez les personnes salariées que chez les personnes assistées sociales. Elles sont donc plus informées sur les enjeux vécus au FCPASQ.

Le processus de délégation des personnes assistées sociales dans les groupes locaux est variable d'un groupe à l'autre et les statuts et règlements du FCPASQ n'exigent aucun processus démocratique au sein des groupes membres. Chez certains, c'est un processus de vote auprès de leurs membres, chez d'autres, c'est un choix discrétionnaire de la part de personnes salariées. Il en est de même concernant les préparatifs pré et post rencontres du FCPASQ. Dans certains groupes, les positions sont votées par les membres; chez d'autres, c'est selon le ressenti de la personne déléguée et celui de la personne salariée au moment même de la rencontre. Comme il est mentionné au chapitre V, la représentativité des personnes assistées sociales est inégale et dépend de la situation de chaque groupe local membre du FCPASQ. La vie démocratique du regroupement dépend beaucoup de celle des groupes membres.

6.2.1.1 À qui le pouvoir?

Malgré une structure qui souhaite être la plus démocratique et représentative des personnes assistées sociales, est-ce bien ces personnes qui détiennent le pouvoir décisionnel du FCPASQ? La question se pose !

La permanence salariée est convaincue que le pouvoir revient principalement aux personnes salariées des groupes membres, car ce sont elles qui participent aux discussions, délibèrent et choisissent les enjeux à aborder. Les personnes assistées sociales déléguées, quant à elles, considèrent avoir tout de même du pouvoir au FCPASQ, car ce sont elles qui votent lors des prises de décisions et qu'elles sont là pour représenter leur groupe local.

À partir des observations, les personnes salariées semblent être celles qui parlent le plus fréquemment malgré le principe d'alternance, orientent les discussions, apportent des informations, prennent part aux tâches dans les comités, etc. Les personnes assistées sociales déléguées qui sont là depuis longtemps, majoritairement des

hommes, prennent aussi une place considérable, mais toujours moindre que celles des personnes salariées. Ainsi, bien que ce sont les personnes assistées sociales qui votent, ce sont les personnes salariées et les hommes délégués depuis plusieurs années qui orientent le regard, proposent les pistes d'actions et les prises de position. Leur pouvoir d'influence est évident.

Qui plus est, les personnes assistées sociales ont le pouvoir de décider à qui revient le pouvoir. La permanence aimerait laisser plus de pouvoir et d'espace aux initiatives des personnes assistées sociales, se calquer davantage à leur réalité. Mais celles-ci préfèrent laisser cet espace aux personnes salariées et à la permanence, avec toute leur confiance qu'elles ont en elles. Elles leur délèguent du pouvoir, que ce soit dans les animations, les prises de parole publiques, les tâches et actions à réaliser, les points de vue mis de l'avant. Les personnes salariées et la permanence incarnent davantage les normes sociales dominantes; leur déléguer du pouvoir, c'est croire qu'elles savent mieux qu'elles-mêmes quoi faire, quoi dire, qu'elles s'expriment mieux que les personnes assistées sociales et donnent une image plus positive du regroupement.

La permanence salariée trouve les rapports de pouvoir au sein du FCPASQ incohérents avec les principes du regroupement. Lorsqu'elles ont tenté de les questionner, elles ont constaté que les personnes déléguées assistées sociales et salariées s'y opposaient. Laurence résume la situation : « il faudrait l'imposer, mais c'est quoi notre légitimité pour imposer ça. Faudrait être autoritaires pour contester les rapports de pouvoir. »

La délégation du pouvoir crée un certain cercle vicieux où les personnes assistées sociales se délégitiment de la prise de pouvoir, de même la permanence salariée qui ne veut pas qu'on lui délègue du pouvoir.

Alors, à qui le pouvoir au FCPASQ? Le pouvoir n'est pas qu'aux personnes assistées sociales. Bien qu'elles soient celles qui votent dans les prises de décisions officielles et qu'elles sont entendues lorsqu'elles parlent de leur vécu, elles ne participent pas

activement aux échanges, aux délibérations et aux choix des revendications, des actions à réaliser. La difficulté du FCPASQ est de s'assurer d'en tenir compte dans chaque espace de la vie démocratique. La vie démocratique, le pouvoir aux personnes assistées sociales déléguées des groupes ne peuvent se résumer qu'à une représentation qui vote sur demande. Elle exige de délibérer, confronter les idées, réfléchir, débattre et agir collectivement; l'engagement est au-delà de la représentation et implique davantage qu'une simple prise de décision (Touraine, 1994). Selon Guberman (2004), il doit y avoir un engagement clair de la part des personnes concernées dans toutes les sphères de la vie d'une collectivité ou d'un organisme. C'est une forme d'*empowerment* collectif où les personnes s'approprient leur pouvoir d'agir pour agir et transformer leurs conditions (Ninacs, 2008), non pas seulement prendre des décisions et déléguer.

6.2.1.2 La difficile représentativité des personnes assistées sociales

La prise en compte et l'inclusion des personnes assistées sociales est une préoccupation qui s'oppose à un contexte de surcharge vécu par la permanence du FCPASQ et les groupes locaux. Ce contexte se répercute sur l'inclusion des personnes assistées sociales déléguées dans les prises de parole publiques. Elle réduit aussi le temps prévu pour la vulgarisation d'informations autour des enjeux qui touchent l'aide sociale et la pauvreté, réduisant alors l'accès à l'information pour les personnes assistées sociales.

De plus, la multiplicité des espaces de la vie démocratique du regroupement oblige une participation accrue des groupes membres, donc des personnes assistées sociales déléguées ce qui n'est pas nécessairement possible pour elles. D'ailleurs, elles étaient toujours minoritaires dans toutes les rencontres de comités consultatifs en comparaison avec les personnes salariées des groupes et du regroupement. Ceci devient plutôt un mirage d'une vie démocratique : trop de lieux où s'impliquer pour finalement prendre pleinement part aux décisions et aux actions.

La représentation politique est, ainsi, le défi pour le FCPASQ. Pour affirmer, en toute légitimité, représenter les personnes assistées sociales dans les luttes contre la pauvreté, le pouvoir des personnes assistées sociales et leur participation dans la vie démocratique du regroupement sont essentiels. Bien que la structure tente de laisser une large place à elles, elle se heurte tout de même à une réalité qui ne le permet pas toujours. Et cette réalité est non sans rappeler celles de plusieurs regroupements où un écart se crée entre les groupes locaux et leurs membres et les regroupements (Dubé, 2004; Bégin-Gaudette, 2010; Duval *et al.*, 2011). Les raisons souvent nommées pour expliquer cet écart sont la surcharge et le manque de ressources financières et humaines (Bégin-Gaudette, 2010), correspondant aussi aux difficiles conditions vécues au FCPASQ et dans les groupes locaux. L'écart entre les réalités des personnes premières concernées, des groupes locaux et des regroupements nationaux se retrouve aussi au Front commun des personnes assistées sociales du Québec et nous amène à nous demander, encore une fois : qui représente qui? Qui parle au nom de qui?

En outre, la vie démocratique se concrétise dans des espaces délibératifs (Lamoureux, 1989); la délibération est au cœur des enjeux démocratiques du regroupement. Tenir compte du pouvoir des personnes assistées sociales oblige à s'assurer qu'elles participent pleinement aux échanges, aux délibérations, pas seulement pour partager leur vécu, mais bien que le regroupement tiennent aussi compte de leur position. Et surtout, s'assurer, comme le soulève Godbout (1983), de ne pas instrumentaliser la participation des personnes assistées sociales pour légitimer des positions préalablement prises par une minorité de personnes.

Devant le portrait de l'appropriation du pouvoir des personnes assistées sociales au FCPASQ, la pleine participation aux actions, projets et prises de parole des personnes assistées sociales dans les espaces publics et délibératifs n'est pas encore gagnée. Affirmer que les personnes assistées sociales ont le pouvoir parce que ce sont elles qui votent est une façon très réductrice de voir la démocratie d'une organisation, de même

que de déléguer son propre pouvoir aux mains d'autres personnes en considérant ne pas avoir les capacités pour prendre part aux actions et aux responsabilités.

Le FCPASQ ne peut se désigner démocratique que s'il s'assure que les personnes assistées sociales s'approprient le fonctionnement, le questionnent, le transforment et choisissent, avec les personnes présentes, les enjeux qui les interpellent et sur lesquels elles veulent réfléchir et se positionner. Si ces conditions sont remplies, la représentation politique et publique des personnes assistées sociales sera alors possible et vraie. Cette pleine participation aux processus, aux délibérations et aux actions à entreprendre oblige le FCPASQ à devoir faire des choix réalistes à la hauteur de la capacité des personnes présentes, du temps et des ressources disponibles afin qu'il puisse répondre aux conditions préalables.

6.3 La reconnaissance : le nœud occulté de la participation des personnes assistées sociales

Selon Fraser, la reconnaissance occupe une place importante comme paradigme à la fin du dernier siècle (2004). On n'a qu'à penser à la troisième génération du mouvement communautaire tel que présenté au chapitre I où l'analyse des sources d'oppression s'oriente sur la question identitaire comme le genre, l'âge, les minorités culturelles, etc. (Fontaine *et al*, 2005). Contrairement à la redistribution, la reconnaissance veut valoriser et faire reconnaître les différences; c'est une transformation des normes culturelles qui est visée. L'injustice provient du déni de reconnaissance des groupes dits « minoritaires », dominés par la majorité excluante. Comme il a été mentionné au chapitre II, Fraser y voit ici une lutte de reconnaissance statutaire pour que toute personne puisse « participer à la vie sociale sur un pied d'égalité avec les autres » (2011, p.57). Selon elle, même si ce n'est pas toujours le cas, il peut y avoir des liens entre un enjeu de distribution inique et un déni de reconnaissance (Fraser, 2004, 2011).

Dans le cas des personnes assistées sociales, il est évident que les injustices économiques créent un grave manque de reconnaissance à leur égard. Il n'est pas étonnant qu'elles souhaitent camoufler cette identité face aux jugements qu'elles vivent au quotidien. Les préjugés envers elles sont très présents dans la société québécoise. Une personne sur deux se méfie d'elles et « c'est du moins le motif le plus associé à une forme d'intolérance ou de méfiance sociale. » (Noreau *et al.*, 2015, p. 70). Selon le *Collectif pour un Québec sans pauvreté* (2016), cette méfiance découle du fait que l'État entretient abondamment les préjugés pour qu'ils soient perçus comme étant vrais afin de justifier leurs politiques sociales répressives et couper dans les prestations versées aux personnes. Quoi qu'il en soit, ces préjugés sont un frein à l'atteinte à une plus grande justice sociale pour les personnes assistées sociales.

Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec a, pour revendication, de combattre les préjugés à leur égard. Or, ceci n'a pas pour but de valoriser l'identité de personne assistée sociale et de transformation culturelle, mais veut plutôt expliciter l'importance de la lutte contre les inégalités économiques basées, entre autres, sur les préjugés et vice versa. Devant le besoin prégnant de reconnaissance des personnes assistées sociales, de quelle façon le regroupement en tient-il compte pour une pleine participation des personnes déléguées dans la vie démocratique?

6.3.1 La nécessité d'être reconnues, mais de quelle reconnaissance parle-t-on?

Unanimement, les personnes assistées sociales aiment être reconnues; c'est une de leurs premières motivations personnelles à s'impliquer dans leur groupe respectif et au FCPASQ. Or, ce n'est pas une reconnaissance de leur statut de personne assistée sociale qu'elles recherchent, mais bien une reconnaissance interpersonnelle affranchie du statut de personne assistée sociale. La reconnaissance leur apporte une meilleure estime de soi. Cette différence est la pierre angulaire de l'enjeu de la reconnaissance

au FCPASQ : les personnes rencontrées ne veulent pas affirmer fièrement qu'elles sont assistées sociales, elles veulent oublier ce statut honteux le temps de la rencontre au regroupement. Enfin, pour un instant, elles ne ressentent plus les préjugés à leur égard.

Bien sûr, elles s'indignent face aux préjugés à l'égard des personnes assistées sociales et savent pertinemment qu'ils alimentent les inégalités économiques et minent leur dignité comme personnes, citoyennes pleinement reconnues socialement, telle la reconnaissance statutaire de Fraser (2004, 2011). Mais le FCPASQ ne remplit pas seulement ce rôle de défense de statut social, il leur permet surtout d'avoir, enfin, un espace qui leur donne droit à l'estime sociale, une forme de reconnaissance qui correspond à ce que Honneth nomme la solidarité (Courtel, 2008). Le FCPASQ répond, en partie, à « la garantie sociale de rapports de reconnaissance [qui] est seule capable d'assurer la protection des sujets contre les effets dévastateurs du mépris » (*Ibid.*, p. 11).

Or, la situation crée un certain paradoxe : c'est lors des rencontres du FCPASQ que les personnes assistées sociales ont l'impression qu'elles s'affranchissent de ce statut qui, pourtant, est le préalable pour lequel elles peuvent prendre part aux rencontres. Ce statut de personne assistée sociale crée une ombre, causée par tout le mépris social duquel il est imprégné, sur la capacité des personnes assistées sociales à être « sujet », actrices sociales, prenant pleinement part à la vie démocratique du FCPASQ. À partir des trois éléments de Touraine (1994, p. 178), soit « la résistance à la domination », « l'amour de soi, par lequel l'individu pose sa liberté comme la condition principale » et « la reconnaissance des autres comme sujets », vouloir effacer ce statut brime une part de liberté et donne raison, en quelque sorte, aux préjugés véhiculés.

Ceci a des répercussions dans les pratiques du FCPASQ. Quand il y a des tentatives de laisser davantage de place aux personnes assistées sociales dans l'animation, les prises de parole, les actions, ces tentatives sont bloquées. On ne veut pas. Les personnes assistées sociales ne le nomment pas consciemment, mais ce constat saute aux yeux de

la permanence salariée. Plusieurs personnes assistées sociales déléguées veulent faire partie des normes sociales dominantes et non les remettre en question. Une illustration explicite fut l'expérience partagée, au chapitre IV, de réaliser des ateliers non mixtes, où les personnes assistées sociales et les personnes salariées auraient été séparées en groupes distincts. En effet, lorsque cette proposition d'animation fut amenée par le comité exécutif, les personnes déléguées furent tellement en colère et blessées de créer cette distinction que certaines se sont même mises à pleurer. Évidemment, devant ce refus catégorique, les ateliers n'ont pas eu lieu.

6.3.2 Refuser le pouvoir pour ne pas être étiquetées

L'enjeu de la reconnaissance de ne pas être reconnues comme une personne assistée sociale crée un obstacle à la dimension de la représentation politique. Les personnes assistées sociales veulent une voix, mais ne veulent pas y être identifiées personnellement. La peur du jugement et l'envie de faire partie de la norme sont définitivement un grand frein à la parité de participation des personnes assistées sociales.

Ceci peut expliquer pourquoi elles délèguent si facilement leur pouvoir; ce pouvoir devient un identifiant à un statut qu'elles ne veulent pas afficher. Oui, elles veulent lutter contre les préjugés, défendre les droits et la dignité des personnes assistées sociales, mais elles ne veulent pas être la figure ou la porte-parole. Le rôle d'exécutante que la permanence du FCPASQ se donne est alors en décalage avec la position des personnes assistées sociales déléguées; les attentes respectives de la permanence et des déléguées ne sont pas répondues.

La reconnaissance qu'elles recherchent, en lien avec l'augmentation de l'estime de soi, appuie la perception de la permanence salariée qui considère que les personnes assistées sociales ont une perception négative d'elles-mêmes, qu'elles se voient moins

capables que les personnes salariées. Elles se délégitiment elles-mêmes de leur pouvoir.

Il est important de souligner que ce ne sont pas toutes les personnes assistées sociales rencontrées qui ne veulent pas être identifiées à ce statut. Certaines d'entre elles prennent la parole publiquement et affirment à quel point les préjugés sont faux et que leurs conditions socioéconomiques sont ignobles. Il est fort probable qu'elles ont dû surmonter leurs peurs et déconstruire la perception négative d'elles-mêmes avant de se donner le droit de prendre la parole.

6.3.3 Reconnaître le besoin de reconnaissance pour des pratiques réflexives démocratiques

Et s'il fallait déconstruire les préjugés à l'égard des personnes assistées sociales à l'intérieur même du FCPASQ?

Précédemment, il a été question du fait qu'il n'y avait pas tant d'espace pour des pratiques réflexives autoévaluatrices au FCPASQ selon la permanence salariée, et que les personnes déléguées, salariées et assistées sociales, prenaient une position défensive lorsqu'il y avait une évaluation d'une lutte, d'une action. Cette position pouvait être liée au manque d'estime de soi des personnes assistées sociales et de l'image négative véhiculée dans la société : elles sont tellement dénigrées dans la société québécoise que d'énoncer une critique négative sur des choix d'actions et de positions prises par le FCPASQ amplifierait cette perception négative. Comme les personnes assistées sociales veulent se sentir reconnues lors des rencontres du regroupement, émettre une évaluation s'oppose alors à ce besoin pour elles.

Dans une vie démocratique surchargée où les personnes déléguées ne connaissent pas toujours bien le fonctionnement du Front commun ni les enjeux traités, il est évident

que l'étiquette de personne assistée sociale, la peur du jugement et les normes sociales dominantes qui cristallisent les préjugés à leur égard, tout ceci créent un obstacle important à une pleine participation des personnes assistées sociales au regroupement et à leur représentation politique à la vie interne et publique du FCPASQ. Il ne faut donc pas tenir pour acquis que les préjugés véhiculés sur les personnes assistées sociales sont évacués de la vie démocratique du FCPASQ.

Afin de s'assurer que cette vie n'instrumentalise pas la participation des personnes assistées sociales, les personnes impliquées au regroupement doivent, ensemble, prendre conscience que le besoin d'estime sociale empreint du mépris du statut d'assisté social crée un nœud, un obstacle pour une réelle parité de participation des personnes assistées sociales. Et qu'elles choisissent, ensemble, la façon de le dénouer.

6.4 La démocratie : un processus à poursuivre

« Il ne suffit pas de donner la parole aux pauvres pour que les personnes la fassent leur » (Brun, 2002, p.55). Il ne suffit pas de donner le droit de vote et de parole aux personnes assistées sociales pour qu'elles participent pleinement au FCPASQ.

Si la démocratie est un continuel processus qui se doit d'être inclusif et qui se renouvelle constamment (Touraine, 1994), le FCPASQ a à s'assurer de cette inclusion dans les actions, la compréhension des enjeux et le langage utilisé (Gaudreau, 2011). Il lui faut demeurer à contre-courant en s'assurant de ne pas incarner les normes dominantes excluantes, en déconstruisant les préjugés à l'égard des personnes assistées sociales. Être à contre-courant signifie aussi ne pas valoriser la parole des personnes assistées sociales seulement lorsqu'elles parlent de leur vécu, individualisant et instrumentalisant leur participation tout comme le font les dispositifs étatiques de participation (Bherer, 2006).

Par ailleurs, pour beaucoup de personnes impliquées dans les luttes sociales, qu'elles soient militantes ou salariées, la question de la reconnaissance apparaît comme un vecteur incontournable du lien social. Elles ont besoin d'être reconnues pour poursuivre leur engagement. Or, pour le FCPASQ, valoriser l'estime de soi des personnes assistées sociales ne doit pas non plus nuire aux pratiques démocratiques, à la délibération et au processus collectif d'évaluation qui constitue une démarche essentielle pour apprendre des erreurs et des bons coups, renouveler les pratiques, nommer les expériences positives et négatives afin de faire des choix.

CONCLUSION

Le questionnement de départ de ce mémoire portait sur l'inclusion et le pouvoir des personnes premières concernées dans les regroupements de groupes communautaires. À partir de l'historique du mouvement communautaire, les pratiques de participation citoyenne apparaissent au cœur du fonctionnement des groupes communautaires. D'ailleurs, les critères de l'action communautaire (Québec, 2004) affirment que la vie démocratique, les espaces de délibération, l'enracinement dans la communauté et la participation citoyenne sont des caractéristiques spécifiques et transversales aux groupes qui s'identifient à l'action communautaire autonome. Malgré tout, il n'est pas facile pour les groupes de les respecter quand des tendances de fond de hiérarchisation et de centralisation des pouvoirs deviennent au cœur des rapports avec l'État (Depelteau, 2013) qui remet encore en question l'autonomie des groupes communautaires et le pouvoir des personnes premières concernées (Parazelli *et al.*, 2018).

C'est pourquoi, à partir d'une étude de cas réalisée au Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), j'ai tenté de répondre à la question : quelle est la place donnée à la participation des personnes assistées sociales dans la vie démocratique du Front commun des personnes assistées sociales du Québec? L'objectif principal de la recherche était de saisir quels étaient les différents aspects de la vie démocratique au FCPASQ et comment s'y actualisait la participation des personnes assistées sociales, et ce, à partir de différents points de vue et expériences au sein du regroupement et en identifiant les forces et les obstacles au pouvoir et à la participation des personnes assistées sociales au FCPASQ.

Pendant plus de vingt-cinq jours, échelonnés sur sept mois, j'ai observé le fonctionnement des espaces démocratiques, que ce soit les assemblées générales ou les rencontres de comités. J'ai aussi réalisé six entrevues : quatre avec des personnes assistées sociales déléguées et deux avec la permanence salariée du regroupement. J'ai ensuite fait une analyse thématique, puis une analyse sous forme d'écriture pour approfondir davantage l'analyse et la compréhension du FCPASQ.

Nul doute, les personnes assistées sociales déléguées aiment le FCPASQ. Elles se sentent incluses, écoutées et aiment rencontrer d'autres personnes qui vivent des réalités difficiles similaires aux leurs, mais aussi des personnes qui luttent, comme elles, pour la dignité des personnes assistées sociales. Elles constatent que c'est un des rares regroupements qui leur laisse une place importante, reconnue et qui porte un souci d'inclusion.

Mais ces expériences positives ne signifient pas automatiquement qu'elles ont la majeure partie du pouvoir dans les prises de décision, les prises de parole, les choix des revendications et des actions, même si les statuts et règlements visent une prise en charge du regroupement par les personnes assistées sociales et une structure démocratique représentée par elles (FCPASQ, 2008). La majeure partie des prises de parole sont faites par les personnes salariées et la façon d'incarner la délégation est fort différente d'un groupe membre à l'autre. Certains se donnent les conditions pour s'assurer que les personnes assistées sociales déléguées s'approprient les enjeux et participent aux échanges du regroupement. D'autres n'ont aucune mesure pour faciliter l'appropriation des enjeux et la préparation pour la délégation. De son côté, la permanence salariée du FCPASQ est confrontée au fait qu'elle a beaucoup de pouvoir, mais n'en veut pas. Et que les moyens pour inclure le plus possible les personnes assistées sociales dans les actions, les réflexions et les prises de paroles publiques soient limités en raison, entre autres, de la surcharge de travail. Or, cette surcharge provient

aussi de la multiplicité des instances démocratiques du FCPASQ qui ont pour but de travailler le plus possible avec les groupes membres et leurs personnes déléguées.

Le mémoire soulève aussi un obstacle important à l'appropriation du pouvoir et à la représentation politique publique des personnes assistées sociales : la recherche de l'estime sociale, de la reconnaissance par, en partie, l'effacement du statut de personne assistée sociale. Participer à la vie démocratique du FCPASQ permet de ne plus ressentir cette étiquette connotée négativement dans la société. Mais le besoin d'augmenter l'estime de soi à partir de la vie du regroupement crée une barrière pour, d'une part, des pratiques réflexives et d'autre part, prendre la parole et agir au nom des personnes assistées sociales. Les préjugés à leur égard sont si forts (Noreau *et al.*, 2015) qu'ils minent leur confiance en elles et leur droit de s'exprimer fièrement sans se cacher derrière des figures plus professionnelles comme la permanence salariée. Manifestement, c'est une évidence que la lutte pour la dignité des personnes assistées sociales et pour le respect de leurs droits à l'accès à des conditions de vie décentes a encore et toujours sa raison d'être.

Et cette lutte doit aussi être plus inclusive et représentative des personnes qui reçoivent de l'aide sociale : les femmes, les personnes immigrantes ou de communautés culturelles, les personnes ayant un handicap physique, mental ou une déficience intellectuelle, etc. En plus de déconstruire les préjugés à l'égard des personnes assistées sociales au sein du FCPASQ, une réflexion sur les différentes oppressions que vivent plusieurs personnes assistées sociales devrait être au cœur des rencontres pour questionner si leurs propres pratiques sont inclusives et permettre d'entendre la voix de toutes et tous.

Lors des rencontres auxquelles j'ai assisté, j'ai vécu du sexisme et reçu des propos machistes. Sous forme de blagues, mais elles étaient tout de même répétées pour m'insécuriser et me gêner. J'ai ensuite appris que je n'étais pas la seule à vivre cela. Ces propos sexistes et déplacés constituent un abus de pouvoir explicite qui empêche

des rapports inclusifs, égalitaires et respectueux à l'égard des femmes présentes au FCPASQ. On peut ici imaginer que cela pourrait aussi être le cas envers des personnes de minorités culturelles, de minorités sexuelles ou de genre, ayant un handicap, une déficience intellectuelle, etc. Si, déjà, les personnes assistées sociales manquent de confiance en elles et recherchent davantage de reconnaissance sociale, il peut être préoccupant de savoir que certaines d'entre elles peuvent subir quelques propos machistes, sexistes et discriminatoires, et qu'elles cessent alors de vouloir s'impliquer et s'affirmer.

Pour poursuivre cette réflexion et obtenir quelques pistes de solutions, il serait intéressant d'aller à la rencontre de groupes locaux pour en apprendre plus sur leurs pratiques à l'égard des formes de discriminations et des préjugés véhiculés. Ces rencontres permettraient de connaître davantage le profil sociodémographique de leurs membres. Y a-t-il plus de femmes, de minorités culturelles et de personnes ayant un handicap? De quelle façon le souci d'inclusion s'inscrit dans leur fonctionnement? Quelle est leur réflexion sur les systèmes d'oppression et comment en tiennent-ils compte dans leurs actions et leurs revendications? Ceci ouvre à de nouvelles pistes de réflexion sur les obstacles qui freinent certaines personnes à participer et représenter leur groupe dans des regroupements et des concertations. Il est fort possible que le portrait des personnes déléguées s'homogénéise dans les regroupements nationaux comparativement à celui des membres des groupes locaux ou régionaux. D'ailleurs, dans le cadre de cette recherche, la connaissance des groupes locaux est un élément absent qui aurait approfondi les réflexions sur les moyens qu'ils ont pour soutenir les personnes déléguées ainsi que sur leur propre vie démocratique et les ponts entre eux et le regroupement. Sans oublier que ces questionnements dépassent la vie associative et démocratique du FCPASQ et ses groupes membres; ils touchent l'ensemble des regroupements des groupes communautaires.

Enfin, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec n'agit pas seul dans la lutte contre la pauvreté et la défense collective des droits des personnes assistées sociales. En plus d'explorer les liens avec les groupes locaux et le portrait des personnes membres, il serait intéressant d'en savoir davantage sur les collaborations et les relations avec d'autres regroupements dont les enjeux de pauvreté et de discrimination sont au cœur de leurs revendications et leur mission. Cela permettrait d'avoir de nouveaux exemples qui lient redistribution inique et déni de reconnaissance (Fraser, 2011) et qui luttent pour une représentation politique plurielle et inclusive. Ce serait aussi une occasion pour échanger sur les pratiques de défense collective des droits, en coconstruire de nouvelles, et, surtout, resserrer les liens solidaires dans un mouvement de luttes où les inégalités, les injustices et les oppressions sont interreliées.

ANNEXE A

GRILLE D'OBSERVATION

Contexte

Date et heure :

Endroit:

Rencontre ou événement observé :

But de la rencontre ou événement:

Activités prévues:

Nombre de personnes présentes :

ÉLÉMENTS À OBSERVER

1- Composition du groupe Personnes assistées sociales, salariées, permanence, autre. La proportion de chacune, Le rôle attribué à chacune en lien avec l'événement. Etc.	
2- Animation et préparation de la rencontre Qui anime la rencontre, style d'animation Qui a préparé la rencontre, l'ordre du jour, etc. (plusieurs personnes, une seule, en équipe, etc.) Qui prend les notes Rotation des rôles? Etc.	
3- Interactions entre les personnes Discussions informelles entre les personnes Discussions formelles. Qui parle à qui, qui démarre les discussions, etc.	

<p>4- Prise de parole Qui prend la parole, fréquence de prise de parole. Écoute entre les membres, interruption, respect des propos, etc. Etc.</p>	
<p>5- Prise de décisions Processus de prise de décision choisie De qui relève la proposition choisie Persuasion, questions posées, opposition, etc. Etc.</p>	
<p>6- Distribution des tâches Qui prend des tâches et des responsabilités Distribution aléatoire, équitable Évaluation réaliste du temps et de la complexité des tâches Etc.</p>	
<p>7- Disposition spatiale des personnes Qui est assis près de qui Visibilité et contact visuel entre chacun, chacune Etc.</p>	
<p>8- Climat du groupe Amical, convivial, froid, tensions entre des personnes, centré sur le travail, etc.</p>	

ANNEXE B

QUESTIONNAIRE POUR LES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES

- Remerciements

- Informations sur la recherche

Je suis présentement à la maîtrise en travail social. Je m'intéresse à la place des personnes assistées sociales au FCPASQ, c'est-à-dire d'en apprendre plus sur leur implication et sur leur pouvoir dans les prises de décisions.

Titre du projet de recherche:

*La vie démocratique au Front commun des personnes assistées sociales du Québec:
enquête sur la parité de participation des personnes assistées sociales*

Informations sur le projet

1- En apprendre plus sur la place des personnes assistées sociales dans la prise de décisions et les actions posées au FCPASQ;

- Informations sur l'entretien et son déroulement

Je vous rencontre pour en savoir plus sur votre expérience à vous comme militant dans le FCPASQ. Cela permettra à mieux comprendre comment se vit, pour les personnes, l'implication au FCPASQ. L'entretien portera sur votre expérience dans le [groupe local], celle au [comité, A.G.] du FCPASQ, sur votre point de vue sur ce qu'est le FCPASQ.

- Informations liées à la confidentialité et aux droits de la personne en entrevue

Il est entendu que les renseignements recueillis lors de l'entrevue sont confidentiels et que seuls moi et mon directeur de recherche (au besoin) aurons accès à l'enregistrement et à sa transcription. Le matériel de recherche (enregistrement numérique et transcription codée) ainsi que votre formulaire de consentement seront conservés séparément sous clé par moi-

même jusqu'à ce que je les détruise, c'est-à-dire 5 ans après les dernières publications des résultats de recherche.

Tout au long de l'entretien, il est possible d'arrêter la rencontre, et ce, sans explication nécessaire. Si vous souhaitez vous retirer de la recherche, si vous ne souhaitez plus y participer après la rencontre, il suffit de me transmettre votre demande et les renseignements vous concernant seront détruits. Votre accord à participer implique que vous acceptez que je puisse utiliser aux fins de la présente recherche les renseignements recueillis à la condition qu'aucune information permettant de vous identifier ne soit divulguée publiquement à moins d'un consentement explicite de votre part.

- Signature du formulaire de consentement par la personne et la chercheuse

À lire avec la personne pour s'assurer que tout est compris.

Question 1 : Rôle dans le groupe local - Description groupe local

Pour commencer, j'aimerais en savoir plus sur votre implication au [groupe local] et comment vous avez connu l'organisme.

A) Depuis combien de temps vous vous impliquez au [groupe local] ?

- comment l'avez-vous connu?

- qu'est-ce qui vous a motivé à vous impliquer?

B) Qu'est-ce que vous faites dans [groupe local] - ça consiste en quoi votre implication, participation?

C) Quels sont les différents espaces (places, groupes, activités, etc.) dans lesquels les personnes peuvent s'impliquer?

D) C'est quoi, pour vous, le [groupe local]?

- qu'est-ce qu'ils font?

- comment ça fonctionne?

Question 2: Rôle dans le FCPASQ

Vous vous impliquez aussi au FCPASQ dans le [comité, A.G.- préciser]. Pouvez-vous me parler de votre implication et de comment cela a débuté?

A) Comment avez-vous connu le FCPASQ?

B) Depuis combien de temps vous participez au [comité - A.G.] du FCPASQ?

- Dans quoi (actions, comité, etc.) vous vous impliquez dans le FCPASQ?
- C) Qu'est-ce qui vous motive? Qu'est-ce que vous aimez de vous impliquer / participer au FCPASQ?
- D) Qu'est-ce qui vous intéresse le plus au FCPASQ? le moins?
- E) Pouvez-vous me décrire comment ça s'est passé les premiers moments au FCPASQ?
- De quelle façon le [groupe local] vous a accompagné (information, formation, retour ,etc.) ?

Question 3 : Question générale sur le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)

- A) C'est quoi, pour vous, le FCPASQ?
- B) Comment ça fonctionne, selon vous, le FCPASQ?
Comités, assemblées générales, etc., représentation du regroupement.
- C) Les personnes de la permanence du FCPASQ, Amélie, Geneviève et Sylvia, c'est quoi leur rôle, leur place dans le FCPASQ selon vous?

Question 4: Conditions de participation

A) Le rôle selon la personne

C'est quoi votre rôle (place), selon vous, au FCPASQ?

- avez-vous l'impression d'avoir votre place?
- Vous sentez-vous écouté? Accepté? (idée , prise de décision)

B) Rôle de délégué

Selon les statuts et règlements du FCPASQ, vous êtes délégué d'un groupe. C'est quoi le rôle d'un délégué selon vous?

- De quelle façon faites-vous le lien (informations, actions, décisions) entre le FCPASQ et votre groupe?

C) Préparation des rencontres

Comment vous préparez-vous avant les rencontres du [comité] ?

- Avez-vous de l'aide de la part d'autres personnes?

- Est-ce que vous avez tous les documents avant pour vous préparer?
- Est-ce toutes les dépenses (transports, nourriture, hébergement) sont payées?

D) Relations entre les différents acteurs

Dans les comités, les événements, l'A.G. du FCPASQ, il y a des travailleurs des groupes locaux [nommer des groupes], des personnes qui travaillent directement pour le FCPASQ, des militants comme vous, des bénévoles.

Ça se passe comment entre les personnes? Les échanges, les liens?

- Est-ce que les différents statuts influencent les échanges et la prise de décision?
 - Comment vous voyez-vous par rapport aux autres?

E) Apport et reconnaissance

Qu'est-ce que votre implication vous apporte, à vous (personnellement) ?

- Vous sentez-vous reconnu?

F) Participation citoyenne

Qu'est-ce que la participation citoyenne selon vous?

Avez-vous autre chose à ajouter?

Commentaires sur l'entretien et l'expérience d'entretien

Remerciements

ANNEXE C

QUESTIONNAIRE POUR LA PERMANENCE DU FCPASQ

- Remerciements

- Informations sur la recherche

Je m'intéresse à la place des personnes assistées sociales au FCPASQ, c'est-à-dire d'en apprendre plus sur leur implication et sur leur pouvoir dans les prises de décisions.

Titre du projet de recherche:

La vie démocratique au Front commun des personnes assistées sociales du Québec: enquête sur la parité de participation des personnes assistées sociales

Informations sur le projet

1- En apprendre plus sur la place des personnes assistées sociales dans la prise de décisions et les actions posées au FCPASQ;

2- Savoir si les membres des groupes locaux ont le pouvoir de participer et de prendre la parole dans les comités et événements du FCPASQ;

3- Connaître les obstacles qui les empêchent de le faire, si présents.

- Informations sur l'entretien et son déroulement

Je vous rencontre pour en savoir plus sur votre expérience à vous comme militant dans le FCPASQ. Cela permettra à mieux comprendre comment se vit, pour les personnes, l'implication au FCPASQ. L'entretien portera sur votre expérience dans le [groupe local], celle au [comité, A.G.] du FCPASQ, sur votre point de vue sur ce qu'est le FCPASQ.

- Informations liées à la confidentialité et aux droits de la personne en entrevue

Il est entendu que les renseignements recueillis lors de l'entrevue sont confidentiels et que seuls moi et mon directeur de recherche (au besoin) aurons accès à l'enregistrement et à sa transcription. Le matériel de recherche (enregistrement numérique et transcription codée) ainsi que votre formulaire de consentement seront conservés séparément sous clé par moi-même jusqu'à ce que je les détruise, c'est-à-dire 5 ans après les dernières publications des résultats de recherche.

Tout au long de l'entretien, il est possible d'arrêter la rencontre, et ce, sans explication nécessaire. Si vous souhaitez vous retirer de la recherche Si vous ne souhaitez plus y

participer après la rencontre, il suffit de me transmettre votre demande et les renseignements vous concernant seront détruits. Votre accord à participer implique que vous acceptez que je puisse utiliser aux fins de la présente recherche les renseignements recueillis à la condition qu'aucune information permettant de vous identifier ne soit divulguée publiquement à moins d'un consentement explicite de votre part.

- Signature du formulaire de consentement par la personne et la chercheuse

À lire avec la personne pour s'assurer que tout est compris.

Question 1 : Parcours au FCPASQ

A) Depuis combien de temps vous travaillez au FCPASQ?

- comment l'avez-vous connu?

B) Intérêt : Qu'est-ce qui vous intéressait dans l'emploi au FCPASQ?

Quels étaient les préalables pour obtenir le poste?

C) En quoi consistent vos postes/tâches au FCPASQ?

D) C'est quoi, pour vous, le FCPASQ?

Question 2: L'équipe de la permanence

A) L'équipe de la permanence regroupe plusieurs personnes. Y a-t-il des militants p.a.s. dans la permanence?

B) Comment fonctionne l'équipe (coordination des tâches, prise de décisions, échanges, partage, etc.) ?

C) **Surcharge....**impact que cela a sur l'équipe et la place des p.a.s.? Une surcharge de travail a été dite à l'exécutif ainsi qu'à l'équipe de permanence :

D) Vision d'ensemble commune du FCPASQ, de la mission et du fonctionnement? La vision d'ensemble est-elle partagée par l'équipe?

Y a-t-il des divergences? Si oui, lesquelles?

Concernant la place des p.a.s : les préoccupations sont-elles partagées? Y a-t-il des divergences de points de vue à ce sujet?

Question 3: La place des personnes assistées sociales

Quelle est la place, le pouvoir décisionnel et d'action des personnes assistées sociales selon vous?

Comité, A.G., Congrès, exécutif..... Différences de pouvoir entre les instances?

A) Y a-t-il une différence entre le pouvoir officiel (règlements généraux) et la réalité selon vous?

- Si oui, la/lesquelles?

(penser à la représentation médiatique- Amélie)

(Ordre du jour, tâches, etc....)

B) Quels sont les obstacles, selon vous, à une pleine prise de pouvoir?

- Groupes locaux, formation, vocabulaire, santé, etc.? Temps....

C) Les personnes assistées sociales- déléguées devraient-elles avoir plus/moins de pouvoir selon vous?

Pourquoi?

Question 4: Rôles et responsabilités face à la place des p.a.s.

A) Comment percevez-vous votre rôle face à la participation et à l'appropriation du pouvoir des personnes assistées sociales (déléguées) au FCPASQ?

B) Avez-vous un rôle ou des responsabilités particulières concernant la participation des personnes assistées sociales?

C) Influence de la permanence sur les décisions: Comment percevez-vous la position de la permanence face aux prises de décisions du FCPASQ?

Question 5: les groupes membres

A) Quel est le rôle et les responsabilités, selon vous, des groupes membres, face à la participation, prise de parole, pouvoir, place, des p.a.s. ?

Formation et accompagnement?

B) Les groupes fonctionnent de différentes façons...quelles sont les façons de faire concernant la mobilisation des p.a.s. ? Sont-elles partagées au FCPASQ?

C) Statuts et règlements: Est-ce que tous les groupes respectent les règlements?

Si non, quelles sont les raisons selon vous?

**Qu'est-ce qui fait que les groupes demeurent membres du FCPASQ malgré cela?

D) La partage des responsabilités entre la permanence du FCPASQ et les groupes: comment percevez-vous les attentes et demandes de la part des groupes membres? Y a-t-il des différences entre les groupes?

Question 6: Les comités

Dans les lieux où les premierEs concernéES peuvent participer et s'approprier le FCPASQ, il y a les comités.

Constat: peu de délégués présents. Plus de salariés que de délégués.

A) Comment percevez-vous le fonctionnement des comités et la participation des déléguées?

B) C'est quoi leS rôleS des comités?

Préparation des comités et animation? Qui s'en charge?

C) Liens entre les comités et représentation auprès des membres: Comment se font les liens entre les comités et entre les comités (décisions, travail, etc.) et les groupes membres?

D) Comment l'animation des comités (tout comme de l'A.G ou autre) influence, s'il y a lieu, la place et la prise de parole des p.a.s.?

Question 7: Outils pour favoriser ? ET comment remplir votre rôle, des moyens selon vous....

Quelle est la situation idéale, selon vous, concernant la participation, prise de pouvoir des p.a.s ?

Qu'est-ce qui pourraient être amélioré de la situation actuelle?

Quels seraient les moyens possibles pour transformer la situation? (outils, règles, etc.)

Autres choses à ajouter?

Commentaires sur l'entretien....

Merci!!!!

ANNEXE D

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT



Formulaire de consentement

Je, soussignée _____

accepte de fournir des renseignements dans l'enquête intitulée :

La vie démocratique au Front commun des personnes assistées sociales du Québec: enquête sur la parité de participation des personnes assistées sociales

Chercheuse responsable du projet : Claude Castonguay

Programme d'études : Maîtrise en travail social

Adresse courriel : claudecastonguay@gmail.com

Téléphone : (514) 563-2506

Direction de recherche : Jean-François René

Département ou École : École de travail social

Courriel : rene.jean-francois@uqam.ca

Téléphone : (514) 987-3000 poste 0289

Je suis informée que le renseignements obtenus lors de cette enquête sont confidentiels, qu'ils ne seront connus que de l'investigatrice principale, Claude Castonguay, et, si besoin, du directeur de recherche, que toute publication sera sur l'ensemble des personnes interviewées et jamais sur un cas particulier.

Le matériel de recherche (enregistrement numérique et transcription codée) ainsi que le formulaire de consentement seront conservés séparément sous clé par Claude Castonguay, jusqu'à ce que qu'il soit détruit, c'est-à-dire 1 an après les dernières publications des résultats de recherche.

Je reconnais, par ailleurs, la possibilité de me retirer de l'étude en tout temps pour des motifs dont je serai la seule juge.

Enfin, je suis informée aussi que le sous-comité de la maîtrise a approuvé ce projet de recherche et que l'observance de leurs recommandations est une condition indispensable à la réalisation de cette recherche.

Signature de la personne interviewée

Date

Signature de la personne responsable

Date

Un exemplaire du formulaire de consentement signé doit être remis à la personne participante.

ANNEXE E

TABLEAU DES RENCONTRES DE COMITÉS ET D'ASSEMBLÉES

Instances	Date	Groupes membres	Personnes présentes
Comité juridique	21 février 2014	Groupes avec codélégation ¹⁵ : 1 Groupes sans personne assistée sociale déléguée : 1 Groupes sans personne salariée : 0 Total: 2	Personnes assistées sociales ¹⁶ : 2 Personnes salariées groupes : 2 Personnes salariées FCPASQ ¹⁷ : 2 Personnes militantes FCPASQ ¹⁸ : 0 Total : 7
	22 avril 2014	Groupes avec codélégation : 1 Groupes sans personne assistée sociale déléguée : 2 Groupes sans personne salariée : 0 Total: 3	Personnes assistées sociales : 1 Personnes salariées groupes : 3 Personnes salariées FCPASQ : 1 Autre : 1 personne avocate Total : 6
Comité luttes	6 mars 2014	Groupes avec codélégation: 1 Groupes sans personne assistée sociale déléguée : 2 Groupes sans personne salariée : 1 Total : 4	Personnes assistées sociales : 2 Personnes salariées groupes : 3 Personnes salariées FCPASQ : 1 Personnes militantes FCPASQ : 0 Total : 6
	<i>conférence téléphonique</i> 14 mai 2014	Groupes avec codélégation : 1 Groupes sans personne assistée sociale déléguée : 1 Groupes sans personne salariée : 2	Personnes assistées sociales : 3 Personnes salariées groupes : 2 Personnes salariées FCPASQ : 1 Personnes militantes FCPASQ : 0 Total : 6

¹⁵ La codélégation signifie que le groupe est représenté par une personne salariée et une personne assistée sociale

¹⁶ 1 personne assistée sociale militante au FCPASQ, pas déléguée d'un groupe membre

¹⁷ Cette catégorie comprend la permanence salariée du FCPASQ et celle du GRFPQ qui travaille pour le FCPASQ lors de ces rencontres.

¹⁸ Cette catégorie correspond aux personnes qui militent bénévolement au FCPASQ, mais qui ne sont pas assistées sociales.

		Total : 4	
	<i>conférence téléphonique</i> 20 juin 2014	Groupes avec codélégation : 1 Groupes sans personne assistée sociale déléguée : 1 Groupes sans personne salariée : 1 Total : 3	Personnes assistées sociales : 2 Personnes salariées groupes : 2 Personnes salariées FCPASQ : 1 Personnes militantes FCPASQ : 0 Total : 5
Comité femmes	13 et 14 mars 2014	Groupes avec codélégation : 2 Groupes sans personne assistée sociale déléguée : 1 Groupes sans personne salariée : 1 Total : 4	Personnes assistées sociales : 3 Personnes salariées groupes : 3 Personnes salariées FCPASQ : 0 Personnes militantes FCPASQ : 1 Total : 7
	12-13 juin 2014	Groupes avec codélégation : 1 Groupes sans personne assistée sociale déléguée : 2 Groupes sans personne salariée : 1 Total : 4	Personnes assistées sociales : 2 Personnes salariées groupes : 3 Personnes salariées FCPASQ : 2 Personnes militantes FCPASQ : 1 Total : 8
Comité formation	18 décembre 2013	Groupes avec codélégation : 0 Groupes sans personne assistée sociale déléguée : 2 Groupes sans personne salariée : 0 Total : 2	Personnes assistées sociales : 0 Personnes salariées groupes : 2 Personnes salariées FCPASQ : 1 Personnes militantes FCPASQ : 2 Total : 5
	10 février 2013	Groupes avec codélégation : 0 Groupes sans personne assistée sociale déléguée : 2 Groupes sans personne salariée : 0 Total : 2	Personnes assistées sociales : 0 Personnes salariées groupes : 2 Personnes salariées FCPASQ : 1 Personnes militantes FCPASQ : 2 Total : 5
	7 avril 2014	Groupes avec codélégation : 0 Groupes sans personne assistée sociale déléguée : 2 Groupes sans personne salariée : 0 Total : 2	Personnes assistées sociales : 0 Personnes salariées groupes : 2 Personnes salariées FCPASQ : 1 Personnes militantes FCPASQ : 2 Total : 5
	28 mai 2014	Groupes avec codélégation : 0 Groupes sans personne assistée sociale déléguée : 2 Groupes sans personne salariée : 0 Total : 2	Personnes assistées sociales : 0 Personnes salariées groupes : 2 Personnes salariées FCPASQ : 1 Personnes militantes FCPASQ : 2 Total : 5
	27 juin 2014	Groupes avec codélégation : 0	Personnes assistées sociales : 0 Personnes salariées groupes : 1

		Groupes sans personne assistée sociale déléguée : 1 Groupes sans personne salariée : 0 Total : 1	Personnes salariées FCPASQ : 1 Personnes militantes FCPASQ : 2 Total : 4
Comité exécutif	18 mars 2014	Groupes avec codélégation : 2 Groupes sans personne assistée sociale déléguée : 1 Groupes sans personne salariée : 1 Total : 4	Personnes assistées sociales : 4 Personnes salariées groupes : 3 Personnes salariées FCPASQ : 2 Personnes militantes FCPASQ : 0 Total : 7
	20-21 mai 2014	Groupes avec codélégation : 3 Groupes sans personne assistée sociale déléguée : 1 Groupes sans personne salariée : 1 Total : 5	Personnes assistées sociales : 5 Personnes salariées groupes : 4 Personnes salariées FCPASQ : 2 Personnes militantes FCPASQ : 0 Total : 11
	16 septembre 2014	Groupes avec codélégation : 2 Groupes sans personne assistée sociale déléguée : 1 Groupes sans personne salariée : 2 Total : 5	Personnes assistées sociales : 5 Personnes salariées groupes : 3 Personnes salariées FCPASQ : 2 Personnes militantes FCPASQ : 0 Total : 10
Assemblée générale	19-20 mars 2014	Groupes avec codélégation : 15 Groupes sans personne assistée sociale déléguée : 3 Groupes sans personne salariée : 4 Total : 22	Personnes assistées sociales : 29 Personnes salariées groupes : 22 Personnes salariées FCPASQ : 2 Personnes militantes FCPASQ : 2 Total : 55
	4-5 juin 2014	Groupes avec codélégation : 14 Groupes sans personne assistée sociale déléguée : 5 Groupes sans personne salariée : 3 Total : 22	Personnes assistées sociales : 26 Personnes salariées groupes : 21 Personnes salariées FCPASQ : 3 Personnes militantes FCPASQ : 2 Total : 52
Assemblée générale annuelle	17-18 septembre 2014	Groupes avec codélégation : 14 Groupes sans personne assistée sociale déléguée : 7 Groupes sans personne salariée : 3 Total : 24	Personnes assistées sociales : 20 Personnes salariées groupes : 22 Personnes salariées FCPASQ : 3 Personnes militantes FCPASQ : 1 Total : 46

BIBLIOGRAPHIE

- Anadon, M. (2006). La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches qualitatives*, 26 (1), 5-31.
- Arendt, H. (1973). *The Origins of Totalitarianism*. New York: Harcourt Brace Jovanovich.
- Bégin Gaudette, M. (2010). *La participation à des instances de concertation : agir politiquement en vue de maintenir son autonomie. Ce qu'en pensent des organismes de défense des droits sociaux* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal, Montréal. Récupéré de <http://www.archipel.uqam.ca/2915/>
- Bélanger, R. P., et Lévesque, B. (1992). Le mouvement populaire et communautaire: de la revendication au partenariat (1963-1992). Dans G. Daigle et G. Rocher (dir.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis* (p. 713-727). Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Bherer, L. (2006). La démocratie participative et la qualification citoyenne : à la frontière de la société civile et de l'État. *Nouvelles pratiques sociales*, 18(2), 24-38.
- Blondiaux, L. (2008). Démocratie délibérative vs démocratie agonistique. *Raisons politiques*, 30, 131-147.
- Bourque, D., Comeau, Y., Favreau, L., et Fréchette, L. (2008). *L'organisation communautaire : fondements, approches et champs de pratique*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Brun, P. (2002). Croisement des savoirs et pouvoir des acteurs : L'expérience d'ATD-Quart Monde. *VST - Vie sociale et traitements*, 76(4), 55-60.
- Campagne Engagez-vous pour le communautaire (2016). Récupéré de <http://engagezvousaca.org/>
- Campagne Je soutiens le communautaire (2012). Récupéré de <http://jesoutienslecommunautaire.org/>

- Castoriadis, C. (1986). La Polis Grecque et la création de la démocratie. *Le Débat*, 38, 1-17.
- Collectif pour un Québec sans pauvreté (2016, janvier). *Réaction au sondage de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse : Les préjugés à l'égard des personnes assistées sociales ont la vie dure*. Récupéré de <http://www.pauvrete.qc.ca/les-prejuges-a-legard-des-personnes-assistees-sociales-ont-la-vie-dure/>
- Collin, F. (1996). Mythe et réalité de la démocratie. Dans É. Viennot (dir.), *La démocratie «à la française» ou les femmes indésirables* (p. 25-35). Paris: Université Paris 7 - Denis Diderot.
- Comeau, Y., et Favreau, L. (2008). L'organisation communautaire au Québec: itinéraire d'une pratique sociale devenue une profession. Dans D. Bourque, Y. Comeau, L. Favreau et L. Fréchette (dir.), *L'organisation communautaire: fondements, approches et champs de pratique* (p. 21-39). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Courtel, Y. (2008). La lutte pour la reconnaissance dans la philosophie sociale d'Axel Honneth. *Revue des sciences religieuses*, 82(1), 5-23.
- Depelteau, J. (2013, mai). *Enjeux liés au financement et à la gouvernance des organismes communautaires québécois*. Montréal: Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS). Récupéré de https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Communautaire- E2_80_93-Revue-de-litt_C3_A9rature-Web2.pdf
- Depelteau, J., Fortier, F., & Hébert, G. (2013, mai). *Les organismes communautaires au Québec. Financement et évolution des pratiques*. Montréal: Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS). Récupéré de <https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Communautaire-WEB-02.pdf>
- Doiron-Gascon, E. (2012). *La participation parentale dans les écoles primaires québécoises : parole d'un groupe de parents* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal, Montréal. Récupéré de <http://www.archipel.uqam.ca/5478/>
- Dubé, M. (2000). *Les pratiques démocratiques internes à l'R des centres de femmes du Québec : sens et mises en pratique au quotidien* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal, Montréal.

- Dubé, M. (2004). Les pratiques dans l'R des centres de femmes du Québec: sens et mises en pratique au quotidien. Dans N. Guberman, J. Lamoureux, J. Beeman, D. Fournier et L. Gervais (dir.), *Le défi des pratiques démocratiques dans les groupes de femmes* (p. 215-240). Montréal: Éditions Saint-Martin.
- Dumas, E. (2002). *Ensemble se donner une voix pour mieux être : histoire du Front commun des personnes assistées sociales du Québec*. Montréal: Front commun des personnes assistées sociales du Québec.
- Duval, M., Filion, E., et Fournier, P. (2011). Intervenir pour favoriser l'agir ensemble. *Nouvelles pratiques sociales*, 23(2), 26-46.
- Duval, M., Fontaine, A., Fournier, D., Garon, S., et René, J.-F. (2005). *Les organismes communautaires au Québec. Pratiques et enjeux*. Montréal: Gaëtan Morin.
- Fontaine, A., Duval, M., René, J.-F., Fournier, D., et Garon, S. (2005). La transformation des pratiques des organismes communautaires dans le contexte de réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux. Dans M. Duval, A. Fontaine, D. Fournier, S. Garon et J.-F. René (dir.), *Les organismes communautaires au Québec : pratiques et enjeux* (p. 7-30). Montréal: Gaëtan Morin.
- Fournier, D., et René, J.-F. (2005). Les relations extérieures. Dans M. Duval, A. Fontaine, D. Fournier, S. Garon et J.-F. René (dir.), *Les organismes communautaires au Québec : pratiques et enjeux* (p. 89-107). Montréal: Gaëtan Morin.
- Fournier, V. (2008). *Portrait d'une expérience de syndicalisation des salariés d'une corporation de développement économique communautaire (CDEC) et des transformations possibles des pratiques de gouvernances démocratique* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal, Montréal. Récupéré de <http://www.archipel.uqam.ca/1823/>
- Fraser, N. (2004). Justice sociale, redistribution et reconnaissance. *Revue du MAUSS*, 23(1), 152-164.
- Fraser, N. (2005). Reframing Justice in a Globalizing World. *New Left Review*, 36, 1-19.
- Fraser, N. (2010). Qui compte comme sujet de justice? La communauté des citoyens, l'humanité toute entière ou la communauté transnationale du risque? *Rue Descartes*, 67(1), 50-59.

- Fraser, N. (2011). *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*. Paris : La Découverte.
- Front commun des personnes assistées sociales du Québec (2007). *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ensemble vers le bien commun. (Plate-forme des revendications)*. Front commun des personnes assistées sociales du Québec.
- Front commun des personnes assistées sociales du Québec (2008). *Statuts et règlements*. Récupéré de <http://fcpasq.qc.ca>
- Front commun des personnes assistées sociales du Québec (2010). *L'ABC du FCPASQ*. Récupéré de <http://fcpasq.qc.ca/wp-content/uploads/2015/09/ABC-du-FCPASQ.pdf>
- Front commun des personnes assistées sociales du Québec (2019). *Mission*. Récupéré de <http://fcpasq.qc.ca/a-propos-du-fcpasq/mission/>
- Gagnon, Y.-C. (2012). *L'étude de cas comme méthode de recherche*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Gaudreau, L. (2011). Participer, mais à quoi? Les limites du partenariat local en matière de développement urbain. *Nouvelles pratiques sociales*, 23(2), 83-96.
- Girard, J.-P. (2005). Le développement récent des coopératives dans le domaine sociosanitaire au Québec : une lecture. *Économie et Solidarités*, 36(2), 89-106.
- Godbout, J. (1983). *La participation contre la démocratie*. Ville Saint-Laurent: Éditions coopératives Albert Saint-Martin.
- Guberman, N. (2004). Appropriation du pouvoir et démocratie: l'un va-t-il sans l'autre? dans N. Guberman, J. Lamoureux, J. Beeman, D. Fournier et L. Gervais (dir.), *Le défi des pratiques démocratiques dans les groupes de femmes* (p. 45-75). Montréal: Éditions Saint-Martin.
- Guberman, N., Lamoureux, J., Beeman, J., Fournier, D., et Gervais, L. (2004). *Le défi des pratiques démocratiques dans les groupes de femmes*. Montréal: Éditions Saint-Martin.
- Hamel, J. (1997). *Étude de cas et sciences sociales*. Montréal-Paris : Les Éditions L'Harmattan. Récupéré de http://classiques.uqac.ca/contemporains/hamel_jacques/etude_de_cas_et_sciences_sociales/etude_de_cas.html

- Hamel, P., & Jouve, B. (2006). *Un modèle québécois? Gouvernance et participation dans la gestion publique*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Honneth, A. (1992) *La lutte pour la reconnaissance*. Paris : Éditions du Cerf.
- Jetté, C. (2008). *Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence: trois décennies de coconstruction des politiques publiques dans le domaine de la santé et des services sociaux*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Lamoureux, D. (1989). *Citoyennes? Femmes, droit de vote et démocratie*. Montréal : Éditions du Remue-Ménage.
- Lamoureux, H., Lavoie, J., Mayer, R., et Panet-Raymond, J. (2008). *La pratique de l'action communautaire* (2^e éd.). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Lamoureux, H., Fontaine, A., Parazelli, M., Labbé, F., Relais-femmes, Gauvin, A., Dusablon, S et M. Beaulieu (2012). *L'approche globale. Contexte et enjeux*. Québec: Regroupement des organismes communautaires de la région 03.
- Lamoureux, J. (2004). La démocratie en question: regards féministes. Dans N. Guberman, J. Lamoureux, J. Beeman, D. Fournier et L. Gervais (dir.), *Le défis des pratiques démocratiques dans les groupes de femmes* (p. 25-43). Montréal : Éditions Saint-Martin.
- Lee Downs, L., & Laufer, J. (2012). Nancy Fraser, une philosophe rebelle. *Travail, genre et sociétés*, 27(1), 5-27.
- Martineau, S. (2005). L'observation en situation : enjeux, possibilités et limites. *Recherches qualitatives*. Hors-série (2). 5-17.
- Mayer, R., Lamoureux, H., et Panet-Raymond, J. (2008). L'évolution des pratiques communautaires au Québec. Dans H. Lamoureux, J. Lavoie, R. Mayer et J. Panet-Raymond (dir.), *La pratique de l'action communautaire* (p. 7-97). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Merriam, S. B. (1988). *Case study in education: A qualitative approach*. San Francisco, Californie : Jossey-Bass.
- Mongeau, P. (2009). *Réaliser son mémoire ou sa thèse : Côté jeans, côté tenue de soirée*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Noreau, P., Bernheim, E., Cotnoir, P.-A., Dufour, P., Guay, J.-H., Van Praagh, S., et Pasca, A. (2015, décembre). *Droits de la personne et diversité*. Rapport de

recherche remis à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Récupéré de https://www.crdp.umontreal.ca/files/sites/101/2016/01/Rapport_Final_Diversite_Droits_Commission_2016.pdf

- Olivier de Sardan, J.-P. (2007). La politique du terrain : Sur la production des données en anthropologie. *Enquête*, 1, 71-109. Récupéré de <https://journals.openedition.org/enquete/263>
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin.
- Panet-Raymond, J., et Lavoie, J. (2008). L'organisation démocratique et la gestion des organismes communautaires. Dans H. Lamoureux, J. Lavoie, R. Mayer et J. Panet-Raymond (dir.), *La pratique de l'action communautaire* (p. 379-423). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Parazelli, M., Campeau, A., et Gaudreau, L. (2018, juin). *L'action communautaire : quelle autonomie pour ses destinataires?* Montréal : Réseau québécois de l'action communautaire autonome. Récupéré de <http://www.rq-aca.org/blog/2018/08/22/laction-communautaire-quelle-autonomie-pour-ses-destinataires-rapport-de-recherche/>
- Pelchat, Y. (2010). L'appel à la participation. Une vision privatisée de l'inégalité? *Nouvelles pratiques sociales*, 22(2), 114-129.
- Québec. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (2001). *L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Québec: Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec.
- Québec. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (2004). *Cadre de référence en matière d'action communautaire*. Sillery: Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec.
- Québec. Vérificateur général du Québec. (2009). *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009 Tome I*. Québec : Vérificateur général du Québec. Récupéré de http://www.vgq.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2008-2009-T1/fr_index.aspx

- Rancière, J. (1996). La déviation démocratique. Dans L. Hurbon (dir.), *Les transitions démocratiques* (p. 379-384). Paris: Syros.
- Rancière, J. (2005). *La haine de la démocratie*. Paris: La fabrique.
- Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (2003, février). *La place des participantes et des participants dans les structures démocratiques des groupes membres et du RGPAQ*. Rapport de recherche. Récupéré de http://www.bv.cdeacf.ca/documents/PDF/rayonalpha/2004_02_0301.pdf
- Regroupement des organismes de défense collective des droits (2014, avril). *Semaine d'actions régionales des groupes en défense collective des droits – du 8 au 12 décembre 2014*. Récupéré de <http://www.defensedesdroits.com/semaine-dactions-regionales-des-groupes-en-defense-collective-des-droits-du-8-au-12-decembre-2014/>
- René, J.-F., et Gervais, L. (2001). Les enjeux du partenariat aujourd'hui. *Nouvelles pratiques sociales*, 14(1), 20-30.
- René, J.-F., et Panet-Raymond, J. (1984). *Faut-il brûler les pancartes? Mouvement populaire d'aujourd'hui*. Montréal: ACEF du Centre de Montréal.
- Saul, J. (1996). *Le compagnon du doute*. Paris: Payot.
- Thériault, J.-Y. (1997). Pour un pluralisme démocratique. *Politiques et société*, 16 (3), 9-27.
- Thériault, J.Y. (1997). Mondialisation, particularisation, citoyenneté. *Jeune Europe*, (3), 91–111.
- Tocqueville, A. d. (1986). *De la démocratie en Amérique*. Paris : Gallimard.
- Touraine, A. (1994). *Qu'est-ce que la démocratie?* Paris : Fayard.
- Touraine, A. (1999). *Pouvons-nous vivre ensemble?* Paris : Fayard.
- Touraine, A. (2007). *Penser autrement*. Paris : Fayard.
- Tremblay, M. (2005). Droits, santé et participation démocratique. *Nouvelles pratiques sociales*, 17(1), 41-49.

Van Campenhoudt, L., et Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod.

White, D. (1994). La gestion communautaire de l'exclusion. *Lien social et Politiques*, 32, 37-49.